

Inégalités et cohésion sociale : une analyse économique

JUIN 2010

Auteur du rapport

M. Nouredine EL AOUI
Professeur à l'Université Mohammed V, Rabat-Agdal

Propriété de l'IRES, le présent rapport entre dans le cadre du programme d'études « Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ? ». De par les opinions qui y sont exprimées, ce rapport engage la responsabilité de son auteur et en aucun cas celle de l'IRES

Table des matières

Introduction : Inégalités de quoi ?	7
<i>Inégalités perçues, inégalités vécues</i>	7
Inégalités de capacités, inégalités d’accomplissements	8
<i>L’hypothèse des inégalités de capacités</i>	10
<i>Des limites statistiques et factuelles</i>	14
<i>Structure</i>	17
1. Inégalités et développement : où la causalité n’est pas ce que l’on croit	18
1. 1. Où les inégalités favorisent la croissance à court terme	19
1.2... Et où, à long terme, elles tendent à la freiner	19
1.3... Où les politiques de lutte contre la pauvreté ne débouchent pas automatiquement sur une réduction des inégalités	21
1.4. Où le développement des capacités contribue à réduire les inégalités	23
1.5. Où la politique macroéconomique peut générer des processus pro-inégalités ..	25
1.6. Où l’efficacité doit être repensée en termes d’équité	28
1.7. Où les inégalités ont partie liée avec la cohésion sociale	29
1.8... Et où la confiance est performative du développement	32
2. Inégalités de dépenses : croissantes et persistantes	35
2. 1. Les inégalités se creusent alors que la pauvreté recule	38
2.2. De fortes inégalités territoriales	43
2.3. Inégalités et genre : les femmes moins pauvres ?	48
2.4. Inégalités socioprofessionnelles : le recul des cadres moyens	51
2.4.1. La scolarité réduit la pauvreté mais renforce les inégalités	51
2.4.2. Des catégories moins pauvres mais une structure plus inégalitaire	53
2.4.3. Des écarts intra-catégories plus ou moins amples	55
3. Inégalités de capacités : structurelles et cumulatives	59
3.1. Accès à l’éducation : la reproduction des inégalités	59
3.1.1. Scolarisation : un cheminement lent, notamment en milieu rural	60
3.1.2. Acquisitions scolaires : l’impact des inégalités de base	64
3.2. Accès aux soins de santé : une forte polarisation territoriale	69
3.2.1. Offre de soins : l’ampleur des écarts régionaux	69
3.2.2. Des disparités en termes de mortalité et de morbidité	73
3.3. Accès au logement : des inégalités de manque	76
3.3.1. Types d’habitat : la discrimination par l’accès à la propriété et par la densité d’occupation	77
3.3.2. Qualité de logement : la discrimination par l’accès aux services de base	79
4. Cohésion sociale et développement : l’exigence de redistribution	84
4.1. Le principe redistributif : action sociale et équité fiscale	85

4.2. Le système fiscal : opérateur de la redistribution	88
4.2.1. D'une fiscalité quasi proportionnelle et régressive.....	88
4.2.2... A une fiscalité progressive conjuguant efficacité et équité	92
4.3. Les classes moyennes : le maillon faible	96
4.3.1. Un processus de « démoyennisation » et de déclassement social.....	97
4.3.2. Les classes moyennes au bord des classes pauvres	101
4.4. Inégalités et défiance : quelles conséquences sur la cohésion sociale ?.....	105
4.5. Compléments d'enquête	112
Annexes	116
Bibliographie	129
Tableaux, graphiques et encadrés	134

« Les inégalités sociales et économiques doivent satisfaire à deux conditions. Premièrement, elles doivent être attachées à des fonctions et à des positions ouvertes à tous dans le cadre d'une juste égalité des chances ; et, deuxièmement, elles doivent opérer pour le plus grand bénéfice des membres les plus désavantagés de la société »

John Rawls (1971), Théorie de la justice, Editions du Seuil, Paris, 1987

« (...) les revenus des habitants ne suffisent plus à leurs besoins, à cause du trop grand nombre d'habitudes de luxe et du désir de les satisfaire. Leurs affaires sont en désordre ; et lorsque la vie des individus, une par une, se corrompt, la ville se désorganise et se détruit. »

Ibn Khaldûn, Le Livre des exemples



Introduction : Inégalités de quoi ?

La question des inégalités au Maroc, notamment dans sa dimension économique, constitue un point aveugle de la recherche à la fois théorique et empirique. Pourtant, dans l'opinion, l'impression qui semble se dégager de l'observation de la configuration des niveaux de vie est celle d'un écart profond en termes de richesses entre les catégories aisées et les populations défavorisées, voire d'un creusement des inégalités au fil du temps et d'une polarisation accrue des revenus, des actifs et des patrimoines.

La société serait fortement clivée et les classes moyennes, continuant à fondre comme neige au soleil, auraient tendance à rejoindre dans un processus inexorable les catégories vulnérables et pauvres.

La comparaison avec les pays en voie de développement est, en général, disqualifiante pour le Maroc et, à cet égard, la Tunisie est souvent présentée comme un contre-exemple : pays à structures économiques quasi similaires, cette dernière est, en effet, créditée d'une hiérarchie de classes moins distordue, moins binaire, plus dispersée avec une médiation des classes moyennes donnant à la distribution d'ensemble un caractère moins polarisé et moins différencié (Bouderbala, 2003).

Inégalités perçues, inégalités vécues

Procédant davantage d'une perception des inégalités que d'une situation réelle, cette description impressionniste ne contribue pas moins à former une représentation générale et un « biais de consensus » que les évolutions semblent avoir tendance à renforcer et à reproduire dans le « sens commun ».

Toutefois, bien qu'elle offre un signalement des inégalités ressenties ou perçues, cette « connaissance du premier degré » (Spinoza), à la fois subjective et limitée, ne peut prétendre ni à la généralité, ni à la pertinence.

En effet, les perceptions par les individus ou les groupes de situations données d'inégalités sont déterminées, outre les caractéristiques réelles (revenu, fortune, handicap, manques, privations...), par les positions occupées dans le système de répartition. Ces dernières déterminent, à leur tour, une différence dans les représentations, les perspectives, et les points de vue sur le niveau, l'intensité et l'évolution dans le temps des inégalités. Cet apparent changement de contenu des inégalités, provoqué par un déplacement de point d'observation (cette parallaxe selon une conceptualisation de Zizek, 2008), entraîne une différence dans la perspective, dans la ligne de vision qui ne peut être corrigée que par une analyse approfondie, critique et réflexive, combinant approche théorique et empirique, enquête qualitative et comportementale.

La présente étude, dont l'objet est limité à l'analyse des inégalités objectives, plaide en faveur d'un prolongement qualitatif dans le cadre d'un « complément d'enquête » portant au-delà des perceptions des inégalités, sur les valeurs définissant la cohésion sociale au Maroc. L'objectif ultime est d'élaborer (en référence aux enquêtes de type World Values Survey) un dispositif approprié permettant d'appréhender les perceptions des inégalités économiques en articulation avec les perceptions des valeurs associées au « patrimoine social » que constitue la cohésion sociale.

L'approche quantitative des inégalités permet d'appréhender, sur la base de catégories et de variables objectives, la configuration générale de la hiérarchie sociale, ses niveaux de dispersion, son degré de concentration...

Inégalités de capacités, inégalités d'accomplissements

Les inégalités prennent plusieurs formes et renvoient à une pluralité de variables et d'espaces d'évaluation (sélection de variables focales pertinentes) :

- Inégalités économiques (patrimoine, activité, emploi) sociales (positions, statut) et culturelles ;
- Inégalités monétaires (revenus, salaires, actifs) et réelles ou en termes de capacités (éducation, santé, logement, emploi) ;
- Inégalités substantielles (différenciation de droits, de chances et de ressources entre hommes et femmes par exemple) et instrumentales définissant des accomplissements ou une mise en œuvre différenciée des droits et des fonctionnements ;
- « Inégalités de niveau » et « inégalités de manques » : la première forme a pour variable focale le revenu (la dépense ou la consommation) et donne lieu à un classement ordinal des individus ou des groupes permettant de prendre la mesure en termes relatifs des écarts de richesse. La seconde met en évidence l'étendue de la pauvreté et la gravité des privations dans l'absolu : les « inégalités de manque » rendent compte, au-delà de la faiblesse du revenu ou du « revenu manquant » (le supplément de revenu nécessaire pour que tous les pauvres atteignent le seuil de pauvreté), des pénuries de capacités.

La question de la nature des inégalités est une question générale et normative qui fait l'objet de controverses dans le cadre de la philosophie morale (théories du bien-être, utilitarisme, théories de la justice, du choix social). Plus pragmatique, la perspective adoptée dans la présente étude procède plutôt de la question « inégalités de quoi ? ». Plus concrètement, il s'agit de déterminer le contenu des inégalités au Maroc sur la base d'un choix de « variables focales » et compte tenu de la « diversité humaine » des individus et des groupes (revenu, niveau d'instruction, milieu géographique, origine sociale, catégorie socioprofessionnelle, sexe...).

On s'intéressera, en particulier, aux inégalités objectives ayant pour « variables focales », outre le revenu, les capacités et leurs accomplissements, notamment l'accès à l'éducation et à la santé de base. La prise en compte des manques à la fois de revenu et de capacités que traduisent la pauvreté et la vulnérabilité permet d'élargir la base d'information à l'étendue des inégalités.

L'analyse des perceptions est, comme on l'a déjà souligné, l'objet d'une tout autre investigation, de type qualitatif, qu'il conviendra d'entreprendre dans le prolongement de l'étude quantitative.

En matière d'évaluation des inégalités économiques, il existe des écarts importants entre la théorie (fondement de l'évaluation) et la pratique (mesure empirique) :

- Tandis que la théorie économique traditionnelle prend en compte la situation des individus à l'échelle d'une vie, les mesures empiriques portent généralement sur des variables annuelles (revenu, patrimoine, consommation...).
- La théorie considère les situations particulières en termes d'« utilités individuelles », alors qu'en pratique on se contente de mesurer des revenus.
- Enfin, la notion d'« incertitude », représentée en théorie par le concept d'utilité espérée *ex ante*, n'est généralement pas prise en compte dans les mesures empiriques de situations *ex post*.

Il y a lieu de souligner que si les approches théoriques reposent sur des visions éthiques ou philosophiques, par définition parallaxiques et discutables, certaines pratiques, les plus répandues en matière de mesure, peuvent être d'une grande pertinence.

Compte tenu des limites liées à une évaluation portant sur des situations prises dans l'absolu, à l'échelle d'une vie individuelle, il semble plus approprié d'observer, à l'aide d'études empiriques en coupe instantanée, des « tranches de vie » et des trajectoires de moyen terme (5 à 10 ans). De même, les inégalités entre groupes familiaux prennent, notamment dans les sociétés à dominante communautaire, comme le Maroc, une signification toute particulière et peuvent être d'une immense portée.

Par ailleurs, la prise en compte de l'incertitude, paramètre souvent négligé dans les pratiques de mesure des inégalités, permet d'appréhender les discriminations ayant trait aux positions ou aux situations de pauvreté et de vulnérabilité. En effet, à titre d'exemple, on peut penser que si l'aversion pour le risque est décroissante avec le niveau de revenu, alors une augmentation du risque de chômage, en période de crise économique, peut affecter de manière plus sévère les individus et les groupes à faible revenu.

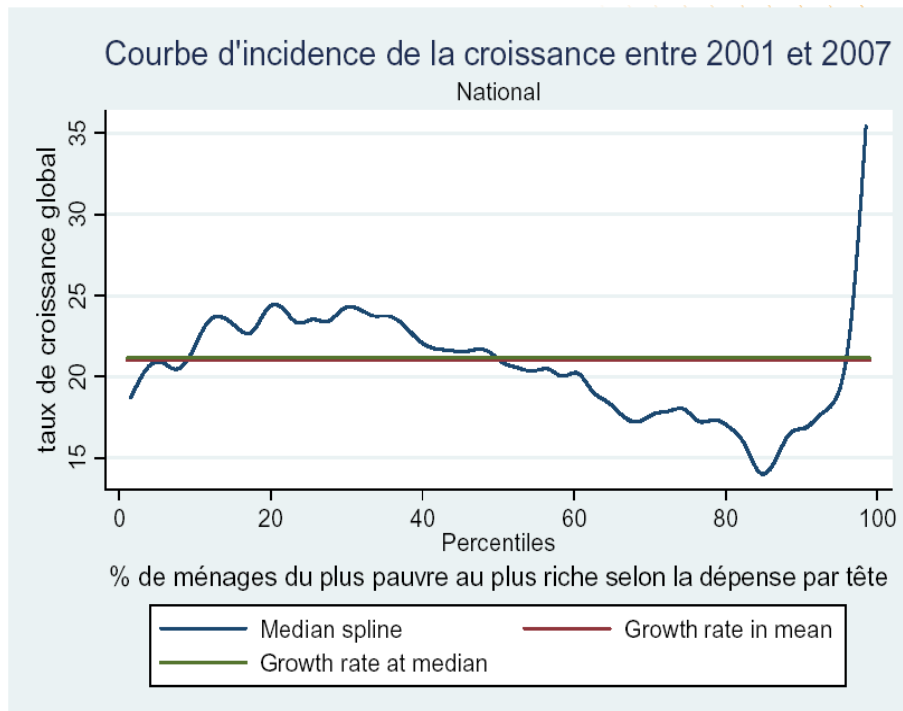
L'hypothèse des inégalités de capacités

Le niveau, l'étendue et l'évolution des inégalités au Maroc sont irréductibles à la grandeur monétaire que condense le revenu (par tête, par ménage). Même élargie aux variables patrimoine et propriété, variables non renseignées encore aujourd'hui dans le dispositif statistique, l'estimation des inégalités ne couvre pas la totalité des dimensions. Loin s'en faut.

On suggère dès lors l'hypothèse qu'une dimension fondamentale, voire déterminante de toutes les autres, réside dans l'accessibilité aux « biens premiers » et droits que constituent l'éducation, la formation, la santé, le logement et l'emploi. L'éducation fondamentale et la santé de base, notamment, forment une dotation initiale qui détermine, de l'amont vers l'aval, les trajectoires individuelles, l'acquisition et les dynamiques sociales (emploi, mobilité professionnelle, ascension sociale...). A l'inverse, une privation de capacités en termes d'éducation et de santé non seulement peut générer, de façon cumulative, d'autres déficits, mais de surcroît elle contribue à reproduire les pénuries de capacités et à creuser les inégalités réelles.

En référence à la question « inégalités de quoi ? », l'hypothèse, dont on tentera de souligner le bien-fondé théorique au chapitre 2, que les inégalités sont d'abord des inégalités de capacités prend appui sur un fait stylisé mis en évidence dans des travaux récents (Rapport du Cinquantenaire, 2005 ; Haut Commissariat au Plan, 2008) : la croissance, y compris dans sa composante pro-pauvres, peut s'accompagner d'une aggravation des inégalités sociales. En effet, comme le montre la courbe d'incidence de la croissance des dépenses, sur la période 1985-2001 (graphique 1), la redistribution des fruits de la croissance s'est faite davantage par un transfert de revenus des catégories moyennes vers les catégories pauvres que des couches aisées vers ces dernières.

Graphique 1: Incidence de la croissance des dépenses (2001-2007)



Source : Haut Commissariat au Plan (2008)

Si les faibles performances des politiques sociales s'expliquent à la fois par la faible convergence des actions sociales et par l'inefficacité des institutions concernées, il n'en demeure pas moins que, au-delà de l'aide réparatrice (monétaire ou en nature) apportée par l'Etat aux catégories démunies, c'est bien l'investissement social dans l'éducation fondamentale et la santé de base, notamment en milieu rural, qui constitue le véritable catalyseur d'un processus stratégique et itératif d'accroissement des capacités, d'élargissement des opportunités et de réduction des inégalités.

Cette hypothèse prend pleinement son sens, à la fois positif et normatif, eu égard à la dynamique des inégalités, aux niveaux des écarts et au caractère cumulatif des pénuries des uns et des surplus des autres. De fait, la reproduction des conditions de production des pénuries de capacités (non scolarité, analphabétisme, déficiences nutritionnelles et sanitaires, logement insalubre...) tend à exacerber les inégalités au-delà du seuil d'acceptabilité défini en relation avec le principe d'équité. Rappelons les deux conditions solidaires du principe :

- L'équité implique que les positions soient ouvertes à tous ;
- Les inégalités ne sont acceptables que si, et seulement si, elles profitent aux plus défavorisés.

Tout en imposant au processus des inégalités une limite en termes de justification (elles doivent contribuer à maximiser en priorité les minimas sociaux), cette dernière condition (principe du *Maximin*) n'a pas moins pour conséquence de fonder la redistribution sur l'exigence d'amélioration du niveau de vie des populations les plus démunies et de réduction des écarts entre les riches et les pauvres.

L'objectif de réduction des inégalités selon le principe du *Maximin* a pour fondement, on le précisera plus loin, non seulement l'impact positif qu'il est susceptible de produire à long terme sur le développement, mais aussi et surtout le maintien et le renforcement de la cohésion sociale. De fait, lorsqu'elles atteignent des seuils intolérables, les inégalités, en contribuant à la fragmentation sociale (déclassement, précarisation...), peuvent être à l'origine d'un processus d'*anomie* (Durkheim, 1911), de délitement des formes de solidarité et d'altruisme ainsi que d'une décohésion sociale.

En termes de politique publique, on préconise une action vigoureuse de réduction des inégalités par le moyen de la redistribution pouvant avoir pour effet de réactiver les mécanismes traditionnels de solidarité en les relayant par des dispositifs institutionnels de régulation sociale. L'action de l'Etat peut prendre trois formes complémentaires :

- Une politique de répartition des revenus et de redistribution fiscale.
- Une action d'offre de services publics de base (éducation, santé, logement).
- Une action de protection contre les pénuries humaines.

Deux lignes théoriques sous-tendant l'hypothèse de la présente étude méritent d'être présentées à grands traits. Elles seront reprises plus en détail au chapitre suivant.

(i) L'évaluation d'une situation sociale particulière n'est pas effectuée en termes d'utilité, catégorie subjective et parallaxique, mais en termes de ressources ou d'opportunités. Dans cette optique, la justice sociale est définie en termes de répartition optimale de « biens premiers » (revenu, richesse, droits fondamentaux...) fondée sur un principe de « discrimination positive » en faveur des individus les plus défavorisés.

Cette ligne philosophique (Rawls, 1971) a cependant, deux limites :

- L'accent mis sur la responsabilité individuelle peut être source de dérives (les pauvres responsables de leur état) ;

- La définition précise d'indicateurs de ressources ou d'opportunités s'avère difficile (quelle pondération pour les biens premiers ?).

Une solution à ces difficultés consiste à évaluer les situations individuelles en considérant les avantages et les handicaps comme ressources internes, puis à les agréger avec les ressources externes afin de parvenir à un indicateur unique (Dworkin, 1981, 2000). Cette solution connaît, elle-même, deux limites ayant trait à la valorisation des ressources internes d'une part, à l'établissement d'une frontière entre ressources internes et préférences, d'autre part.

On propose d'adopter, dans le prolongement de la théorie de la « justice comme équité », une évaluation plus large des inégalités en termes de capacités et d'opportunités incorporant, outre les indicateurs monétaires et subjectifs, des variables d'accessibilité aux « biens premiers », notamment l'éducation et la santé de base (Sen, 1992 ; d'Arneson, 1989, 1990 ; Cohen, 1989).

Comme on le verra plus loin, les inégalités économiques ne forment au Maroc qu'une composante d'un ensemble de facteurs comprenant également les inégalités en termes de conditions d'accès à l'éducation fondamentale, à la santé de base, au logement, à l'emploi décent, aux biens culturels... Chacun de ces biens premiers, ou parfois leur combinaison, peut nourrir le « sentiment d'inégalité ».

(ii) Dans la théorie standard, le coût de la protection sociale produit un impact négatif sur la croissance, et son efficacité demeure limitée en termes de réduction des inégalités. Cependant, plusieurs recherches théoriques et empiriques récentes, traitant des canaux par lesquels la protection sociale exerce des effets à la fois sur la croissance économique et la réduction des inégalités, conduisent à des résultats, à tout le moins, nuancés.

Comme on le montrera plus loin, la thèse selon laquelle les inégalités sont favorables à la croissance repose sur trois arguments :

- L'hypothèse de Kaldor (1956) selon laquelle la propension marginale à épargner des catégories riches est plus élevée que celle des pauvres ;
- L'existence de coûts irrécupérables des investissements qui nécessitent une concentration de la richesse ;
- L'antinomie entre efficacité et redistribution, car une taxation forte réduit l'incitation à accumuler le capital et donc le taux de croissance.

Cependant, dès lors que l'hypothèse d'imperfection des marchés de capitaux est introduite, il est possible de mettre en évidence, sur le plan théorique, trois canaux par lesquels l'inégalité peut exercer des effets négatifs sur la croissance : la réduction des opportunités d'investissements, la diminution de l'incitation à emprunter et l'accroissement de la volatilité macroéconomique.

Cherchant à établir l'impact des transferts sociaux sur le taux de croissance, des études empiriques ont montré que, même sous l'hypothèse qu'elle diminue l'épargne (Auerbach et Kotlikoff, 1987), la protection sociale exerce des effets positifs en déplaçant l'économie vers un équilibre plus efficient.

Par ailleurs, à l'inverse d'une mauvaise répartition des risques sociaux, une gestion optimale des inégalités est favorable à la croissance (Ahmad, Drèze, Hills et Sen, 1991) dans la mesure où elle peut faciliter, par exemple, la transition d'un secteur peu productif vers un secteur plus productif. La protection sociale, dans ses diverses composantes (éducation, santé, retraites, allocations familiales, chômage...) est, dès lors, envisagée comme un « facteur de production » potentiel.

Des limites statistiques et factuelles

Une fois définie la façon dont il convient d'apprécier la nature des inégalités (chances ou résultats, objectifs ou subjectifs, instantanées ou non, *ex ante* ou *ex post*), il y a lieu de s'interroger sur les indicateurs permettant d'en mesurer le niveau et l'ampleur.

La répartition du revenu total fait l'objet d'une représentation par la courbe de Lorentz agrégeant la population par ordre croissant de revenus et détermine les parts cumulées du revenu total. Cette méthode, adoptée dans des études comparées de distributions, repose sur le principe suivant : soit deux distributions ayant la même moyenne et la même population totale, si la courbe de l'une se situe partout au-dessus de celle de l'autre (critère de dominance de Lorentz), alors on peut la considérer comme plus équitable du point de vue d'un large éventail de critères sociaux.

Cette méthode permet de classer deux distributions en dehors de tout accord général sur la réponse à apporter à la question « inégalités de quoi ? »

Dans le cas où les deux courbes se croisent, la situation devient ambiguë et c'est la raison pour laquelle on a choisi, suivant en cela de nombreux économistes, de s'appuyer sur des mesures scalaires de l'inégalité : l'indice de Gini dont l'interprétation graphique est assez simple dans la mesure où il est proportionnel à la surface comprise entre la courbe de Lorentz et la première bissectrice.

Toutefois, le recours au coefficient de Gini n'est pas, à son tour, exempt de biais dès lors que la courbe de Lorentz peut se rapprocher de la diagonale dans sa partie basse (amélioration) et s'en éloigner dans sa partie haute (détérioration).

L'analyse des inégalités s'appuie en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine et aux actifs des ménages. Au Maroc de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines, ne sont guère accessibles.

Hormis quelques publications récentes du Haut Commissariat au Plan portant notamment sur la pauvreté (HCP, 2008), il y a une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et des diverses formes qu'elle prend.

Les indicateurs régionaux ayant trait aux diverses formes d'inégalités sont tributaires des insuffisances méthodologiques liées au découpage administratif de 1997. En effet, ce dernier définit une cartographie de 16 régions dont la grande diversité culturelle, démographique et socioéconomique ainsi que les spécificités intra-territoriales ne peuvent être restituées sans une démarche reposant sur des statistiques plus fines, provinciales notamment (les indicateurs produits par le HCP sur le niveau de vie des ménages sont limités à la région). De fait, une région peut afficher un niveau de vulnérabilité élevé en raison de la prépondérance en son sein de provinces et de zones rurales particulièrement pauvres (cas du Grand Casablanca ou des régions sahariennes). Eu égard à cette discordance, le Haut Commissariat au Plan ne renseigne pas les variables relatives aux conditions de vie des ménages au niveau provincial. Le critère de stratification étant la région, les données territoriales plus fines et plus significatives ne sont guère disponibles.

Compte tenu de ces limites factuelles, l'analyse tentée dans la présente étude fera usage essentiellement des résultats de l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages effectuée par le Haut Commissariat au Plan entre 2006 et 2007. On utilisera la variable dépense comme mesure *proxy* du revenu en l'absence de données sur ce dernier.

Evidemment, une telle approche ne permet guère d'appréhender de manière fine les niveaux d'inégalités de revenus, ni d'élaborer une modélisation économétrique des différentes régressions pertinentes. Il faut pour cela disposer de données individuelles, lesquelles, à supposer qu'elles aient été produites, ne sont guère accessibles pour l'heure (on fait allusion aux données relatives au revenu et au patrimoine).

Les inégalités dans le domaine de l'éducation seront appréhendées notamment à partir des données sur l'enseignement scolaire ainsi que des résultats du Programme national d'évaluation des acquis 2008 (Conseil Supérieur de l'Enseignement, 2009). Ces données permettront de mettre en évidence :

- les inégalités selon le milieu et le genre ;
- les disparités dans les apprentissages par région et par milieu géographique ;
- la place de la catégorie socioprofessionnelle dans les déterminants des acquisitions scolaires.

En matière d'accès à la santé, le rapport prend appui principalement sur les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie...), produites par le Ministère de la Santé (La santé en chiffres). Ne prenant pas en compte les dimensions sociales (catégorie socioprofessionnelle, niveau de scolarité...), les données disponibles ayant trait à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques... ne rendent pas compte, de façon satisfaisante, ni de l'ampleur des manques ni de l'étendue des inégalités.

Pour ce qui est, enfin, des inégalités en matière d'accès au logement, on se référera principalement à l'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (HCP). L'enquête 2007 comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, mais le caractère partiel et agrégé des données disponibles constitue une limite fondamentale n'autorisant guère que des observations par trop générales.

Sur la relation inégalités/cohésion sociale, il s'agit de proposer, dans le cadre de l'enquête de l'IRES sur le lien social, un dispositif de mesure multicritères du lien social : autoévaluation du statut social, degré d'aversion pour l'inégalité, altruisme, confiance interpersonnelle envers les institutions, solidarité.

Une partie du travail, accomplie à partir de la base des données de l'enquête WVS (dernière vague 1999-2004) englobant 32 pays dont le Maroc, est présentée de façon synthétique au chapitre 4.

L'analyse économétrique est indispensable pour identifier les non linéarités entre inégalité et lien social et pour déterminer les seuils d'inégalités que la société juge comme intolérables. Une spécification du modèle peut permettre d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux qui surévaluent ou sous-évaluent leur position sociale et d'explorer les facteurs déterminant le différentiel entre évaluation objective et évaluation subjective.

Ces travaux devront déboucher sur une proposition de modalité d'enquête permettant d'éviter les difficultés rencontrées, à l'échelle internationale, quant au rapprochement des données sur les profils sociétaux entre formes d'inégalité et régimes du lien social. Les résultats d'ensemble devront être traduits en préconisations de politiques publiques visant à refonder le lien social sur une base institutionnelle et à faire de la cohésion sociale un facteur à la fois d'équité et d'efficacité économique.

Structure

La présente étude s'articule autour de quatre chapitres :

Le premier fait état des savoirs théoriques des inégalités, prises non pas dans l'absolu, mais eu égard à deux orientations principales :

- la première concerne les liens que les inégalités entretiennent avec le développement humain et avec la cohésion sociale ;
- la seconde orientation découle de l'hypothèse suggérée pour le Maroc : les inégalités de fonctionnements (sous toutes leurs formes : revenus, chances, ressources, richesses, manques...) prennent racine dans les inégalités de capacités (accomplissements). Structurelles et cumulatives à l'origine, les privations et les manques concernent initialement les biens premiers, notamment l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement et l'emploi décent.

(i) Le deuxième chapitre porte sur les inégalités de revenu qui sont, en l'occurrence, estimées en termes de dépense et de consommation des ménages. La focalisation sur l'espace des dépenses, approche généralement adoptée par les économistes, est élargie aux variables pauvreté et vulnérabilité qui condensent, sur un plan descriptif, les privations et qui sont l'objet, depuis 2005, d'une politique publique vigoureuse dans le cadre de l'Initiative Nationale du Développement Humain (INDH).

(ii) Dans le troisième chapitre, on tente de fonder l'hypothèse des inégalités de capacités en élargissant le champ des variables focales à l'éducation, à la santé et au logement. On suggère que les inégalités originelles prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux biens premiers que constitue l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement décent... Les pénuries initiales en matière d'éducation et de santé déterminent, de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités.

(iii) Enfin, le quatrième chapitre est consacré à l'esquisse d'une analyse des liens entre inégalités, confiance et cohésion sociale. Trois lignes analytiques sont frayées. Tout d'abord, sur la base d'une description critique du système fiscal en vigueur eu égard à sa portée en termes de justice fiscale, on suggère une perspective de recadrage du dispositif fiscal et d'activation du principe distributif. Ensuite, l'examen de la position particulière des classes moyennes au sein du système des inégalités et de leur trajectoire depuis l'Indépendance vise à appréhender les articulations de la cohésion sociale en termes d'étendue des inégalités. Enfin, les observations, tirées des données de la World Values Survey (WVS), relatives notamment à la confiance interpersonnelle permettront de spécifier, dans le cadre de l'étude de l'IRES sur le « lien social », les relations entre inégalités et cohésion sociale.

1. Inégalités et développement : où la causalité n'est pas ce que l'on croit

La question des liens entre inégalités et croissance est loin d'être saturée dans la théorie économique. L'hypothèse fondatrice de Kuznets (1955) est que, en longue période, le niveau des inégalités varie, selon une relation en « U inversé », en fonction du développement économique : il augmente au cours du démarrage, puis il tend à baisser au cours des phases de maturité à mesure qu'un nombre croissant de salariés rejoignent les secteurs les plus avancés de l'économie.

Les premiers travaux, dans la lignée de Kuznets (1955) et de Lewis (1954), ont porté sur l'impact de la croissance sur la distribution des revenus : dans le processus de développement, la croissance modifie la distribution des ressources entre secteurs, la structure des prix relatifs et des rémunérations, les dotations factorielles des agents... (Bourguignon, 2000). En d'autres termes, le niveau des inégalités dépend du stade du développement et non l'inverse. Il est, par conséquent, un arbitrage à opérer entre objectif de croissance et objectif de réduction des inégalités.

La thèse selon laquelle les inégalités peuvent constituer un frein à la croissance, en particulier au sein des pays en développement, ne fut introduite qu'au milieu des années 1970 (Chenery et Ahluwalia, 1974). Cette thèse fut néanmoins écartée au profit d'une vision plus libérale qui va trouver une base d'appui dans le Consensus de Washington au début des années 1980 : l'objectif ultime de tout processus de développement (la réduction de la pauvreté) ne peut être réalisé que par la croissance à travers un mécanisme de « ruissellement » (Trickle Down).

Un réexamen de l'hypothèse, dans le prolongement de la théorie de la « croissance endogène », établit pour la première fois, au début des années 1990, un lien négatif entre inégalités et croissance, fondé sur des données empiriques observées au niveau international (Alésina et Rodrick, 1994 ; Perrotti, 1992, 1993, 1996 ; Persson et Tabellini, 1994 ; Galor et Zeira, 1993).

Aujourd'hui, déplacée plutôt vers le lien inégalités/performances, la problématique fait l'objet de deux approches divergentes :

- D'un côté, les inégalités sont un facteur d'accélération de la croissance et les mesures de redistribution vont à l'encontre de la performance économique (Okun, 1975).
- De l'autre, les inégalités ont des effets globalement négatifs sur la croissance que les politiques spécifiques de redistribution peuvent contribuer à stimuler.

Les implications de ce débat sont, à l'évidence, décisives et conditionnent les choix des politiques économiques qu'un pays comme le Maroc doit élaborer : considérer la réduction des inégalités comme un coût en termes de croissance ou, à l'inverse, faire de l'équité un levier de développement économique.

On passera en revue, dans la section qui suit, les arguments liés à ces deux perspectives.

1. 1. Où les inégalités favorisent la croissance à court terme...

L'argument théorique en faveur d'une relation positive entre inégalités et croissance se fonde sur l'hypothèse de Kaldor (1956) : la propension à épargner des catégories riches étant supérieure à celle des pauvres, si le taux de croissance est positivement corrélé au taux d'investissement et que ce dernier est fonction du taux d'épargne, les économies inégalitaires sont susceptibles de croître plus rapidement que celles où la répartition des revenus est plus équitable.

Les implications en termes de redistribution d'une telle théorie standard conduit à des recommandations de politique économique assez tranchées : les politiques de redistribution affectent négativement la croissance via un double effet direct (baisse des inégalités qui, dans cette approche, contribuent à stimuler la croissance) et indirect (les mesures de taxation sont désincitatives pour l'accumulation des richesses).

Plusieurs auteurs (Aghion, 1999) ont, toutefois, souligné les limites d'une telle approche dans un environnement marqué par l'imperfection des marchés, notamment du crédit (Stiglitz, 1969), une fertilité endogène, l'étroitesse du marché interne et l'importance des activités hors marché et informelles, comme c'est précisément le cas dans les pays en voie de développement.

1.2... Et où, à long terme, elles tendent à la freiner

En effet, les approches établissant un lien négatif entre inégalités et croissance s'appuient sur une série d'arguments (Aghion, Caroli et Garcia Penalosa, 1999 ; Ehrhart, 2009).

(i) L'imperfection du marché du crédit engendre un accès limité des populations à l'investissement, ce qui pénalise l'économie dans son ensemble et réduit, de façon particulière, les opportunités des populations pauvres et, à long terme, constitue un frein à la croissance et favorise l'émergence de « trappes à pauvreté » dues à la persistance intergénérationnelle des « inégalités initiales » (Piketty, 1994).

En présence d'un nombre initial trop important d'individus pauvres, les niveaux des salaires, des opportunités d'accumulation et de la mobilité sociale se trouvent fortement réduits, perpétuant ainsi la situation initiale des inégalités (Piketty, 1997).

En théorie, ces résultats récents impliquent que des mesures spécifiques de redistribution des plus riches aux plus pauvres, n'impactant pas la structure des prix, offrirait davantage d'opportunités d'investissements aux pauvres et contribueraient à stimuler la croissance. En pratique, et sous l'hypothèse de rendements d'investissement décroissants, l'effet positif sur la productivité globale, lié au transfert de revenus vers les populations bénéficiant du taux de rendement marginal le plus élevé, pourrait être plus important que l'effet négatif sur l'incitation à investir des populations riches.

(ii) De fortes inégalités initiales compromettent la croissance future via l'effet négatif du taux de fertilité sur l'investissement en capital humain : si les parents pauvres ne peuvent investir dans le capital humain de leurs enfants (éducation, santé), ils augmenteront le niveau espéré des revenus familiaux futurs par une fertilité endogène plus élevée.

Dans la même optique, des travaux (Dahan et Tsiddon, 1998) ont montré que pendant les premières phases du développement, les inégalités économiques sont une condition nécessaire au démarrage de la croissance, car à ce stade, l'économie étant globalement pauvre et peu développée, seuls les individus riches ont les capacités d'investir dans le capital humain. Ensuite, le creusement des écarts salariaux entre qualifiés et non qualifiés incite les populations pauvres à réduire leur fertilité et à investir dans l'éducation de leurs enfants. Il est alors indispensable, en vue d'accélérer la croissance, qu'une distribution plus égalitaire des revenus puisse favoriser l'investissement global en capital humain.

Il s'ensuit que si des conditions spécifiques sont réunies (stade du développement de l'économie, niveau moyen en capital humain), une politique de réduction des inégalités de revenus doit se traduire par une baisse du taux de fertilité, favorisant ainsi la croissance à long terme.

(iii) La distribution initiale des richesses, en impactant l'investissement à travers la demande anticipée, peut affecter le taux de croissance à long terme. Formalisée dans le cadre d'un modèle liant la distribution des revenus à la taille et à la composition de la demande interne (plus généralement au potentiel d'industrialisation et de croissance), des auteurs (Murphy, Shleifer et Vishny, 1989) ont établi que, d'une part, une distribution « trop » égalitaire implique qu'il n'y a pas de demande suffisante sur les biens industriels et que, d'autre part, des inégalités extrêmes se traduisent par un marché domestique restreint et peu adapté à l'investissement.

En référence au modèle de croissance endogène dans lequel le niveau de croissance à long terme dépend de processus d'apprentissages dans les industries nécessitant des technologies de production modernes, d'autres travaux (Jamarillo, 1995) ont montré qu'une distribution moins inégalitaire des revenus, en tendant à accroître le nombre de salariés des secteurs modernes, influence positivement le taux de croissance à long terme à travers les gains de productivité du travail, la baisse des prix des produits industriels, et donc une hausse de la demande réelle.

(iv) Enfin, des travaux incorporant la dimension sociopolitique (Alesina et Perotti, 1996), font ressortir qu'une répartition trop inégalitaire des ressources conduit à l'émergence d'activités hors marché (comme la criminalité) et donnent lieu à des tensions, à une perte de confiance se traduisant par une contraction des investissements et un ralentissement de la croissance de long terme (Zak et Knack, 2001).

En conclusion, une distribution plus égalitaire en termes de pouvoir d'achat peut créer les conditions d'une orientation de la demande interne vers des biens industriels, dont la production ne peut être rentable sans l'existence d'un vaste marché interne. Dans cette optique, une redistribution des richesses visant à réduire les inégalités initiales, au sein d'une économie ayant atteint un niveau minimum de développement, peut générer des effets positifs sur la croissance à long terme.

1.3... Où les politiques de lutte contre la pauvreté ne débouchent pas automatiquement sur une réduction des inégalités

La problématique des inégalités a également fait l'objet d'études économétriques et empiriques. Deux méthodologies sont généralement adoptées :

(i) D'une part, les régressions transversales sur données internationales pour l'estimation d'équations à formes réduites et à formes structurelles. Elles consistent à étudier, respectivement, l'effet des inégalités initiales sur la croissance à long terme et les mécanismes à travers lesquels les inégalités affectent la croissance.

Les travaux en termes de régressions transversales sur la base d'équations à forme réduite (Alesina et Rodrick, 1994 ; Persson et Tabellini, 1994 ; Clark, 1995) établissent tous des relations négatives et plus ou moins robustes entre différentes mesures des inégalités économiques, telles que le coefficient de Gini sur la répartition des revenus ou des terres, ou encore la part des revenus relatifs à un quintile particulier de la population, et des taux moyens de croissance du PIB, mesurant son évolution à long terme. Cependant, les relations obtenues entre les différentes variables dans le cadre de ce type de modélisation ne peuvent être considérées comme systématiques. Leur robustesse dépend de la disponibilité de données fiables et comparables pour l'ensemble des pays et les corrélations observées entre inégalités et croissance peuvent être dues à l'omission de certaines variables clés (éducation...).

Quant aux équations structurelles, elles permettent de tester empiriquement la validité des différents mécanismes théoriques par lesquels les inégalités sont supposées impacter la croissance, généralement par l'estimation économétrique d'équations simultanées reliant les différentes variables. Mais, globalement, les résultats des travaux relevant de cette approche sont plus contrastés, et les seuls qui s'accordent sur une relation négative significative sont ceux qui lient les inégalités de revenus à l'investissement en capital humain.

(ii) D'autre part, les estimations en données de panel portant sur plusieurs pays et prenant en compte leurs spécificités permettent de s'affranchir de la contrainte liée au signe (négatif) et à la robustesse de la relation entre les inégalités et la croissance. Si certains travaux (Forbes, 2000 ; Li et Zou, 1998) ont établi que l'augmentation des inégalités a un impact positif et significatif sur la croissance à court terme, d'autres parviennent, en revanche, à des résultats plus nuancés. En effet, utilisant un modèle à effet aléatoire sur données de panel, Barro (2000) montre que la relation entre inégalités et croissance à court et moyen termes n'est pas linéaire. Mais lorsque les observations sont séparées entre pays pauvres et pays riches, les résultats indiquent que la relation entre inégalités et croissance pourrait être négative pour les premiers et positives pour les seconds. Banerjee et Duflo (2000) concluent, à l'aide de techniques non paramétriques, que les variations du niveau des inégalités, à la hausse comme à la baisse, sont toujours associées à une baisse de la croissance.

Enfin, certains travaux (Deininger et Olinto, 2000) mettent en évidence, dans un premier temps, un lien négatif entre inégalités initiales dans la répartition des terres et croissance. Ensuite, en élaborant un indice composite intégrant la distribution des terres et le stock global de capital humain, ils établissent une relation négative encore plus robuste. Ceci implique, d'après les auteurs, qu'une politique de promotion de l'éducation a moins d'effets en présence de fortes inégalités de richesses.

Au total, les résultats contradictoires des études empiriques menées jusqu'à présent, loin de valider, une fois pour toutes, le signe de la corrélation entre inégalités et croissance, mettent en doute le bien-fondé des approches qui, considérant les inégalités comme « exogènes », recommandent l'adoption de politiques visant la réduction de la pauvreté exclusivement par la promotion de la croissance via un mécanisme de « ruissellement ».

Dès lors, il convient d'appréhender de façon plus globale, au-delà de la croissance, les liens existant entre les différentes formes d'inégalités et le développement économique.

1.4. Où le développement des capacités contribue à réduire les inégalités

Une analyse plus systémique des inégalités appelle la définition d'une norme à l'aune de laquelle pourraient être appréciées les disparités de revenus, la pauvreté et les politiques publiques. L'approche par les capacités (Sen, 1992) offre à cet égard un cadre approprié dont l'exploration est à même d'enrichir le contenu des politiques de développement au Maroc.

Appliquée aux évolutions de l'économie marocaine sur la décennie 1998-2007, l'approche par les capacités permet de repérer les effets inégalitaires des réformes de structures du marché et des politiques conjoncturelles et les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une politique publique de nature à atténuer les inégalités d'accès aux libertés réelles.

Dans la théorie standard, les inefficiences économiques sont réduites à des effets d'imperfections du marché. L'atonie de la croissance, le chômage, la pauvreté, la corruption... sont ainsi imputés au manque de stabilité macroéconomique, à la mauvaise qualité des institutions ou à l'insuffisante application des réformes structurelles visant à éliminer les rigidités du marché. L'équité, qui est placée, aujourd'hui, au centre du développement, n'est pas saisie autrement qu'au sein du référentiel du marché : « avec des marchés imparfaits, les inégalités de pouvoir et de richesse se traduisent en inégalités de chances, source de gaspillage et d'inefficacité dans l'allocation des ressources » (Banque Mondiale, 2006). Saisie sous cet angle, elle se résume dans l'égalisation des chances et des ressources individuelles indépendamment du milieu d'origine et de la garantie du droit à un niveau de vie au dessus du seuil de pauvreté absolue.

La politique macroéconomique ne doit pas, dans le modèle standard, être utilisée à des fins sociales ou de redistribution. Cette séparation entre les décisions monétaires et budgétaires et leurs effets sociaux tend à cantonner la politique sociale dans le ciblage des exclus du marché étant donné que le défaut d'équité résulte, selon cette approche, du fait que certaines institutions comme la protection sociale et le système de compensation, jugées trop coûteuses, bénéficient davantage aux catégories riches. Dans la même optique, l'institution du salaire minimum est considérée comme contreproductive : outre qu'elle ne concerne pas les plus démunis, elle accroît les coûts salariaux et décourage ainsi l'emploi formel et l'investissement des entreprises dans la formation. Jointe aux réglementations de la durée du travail et des licenciements, cette institution crée des inégalités qui favorisent les activités informelles.

L'approche par les capacités met, à l'inverse de la théorie standard, l'accent sur l'évaluation du bien-être à partir des performances des individus et renouvelle ainsi la conception du développement en le centrant sur les libertés et l'égalité. A rebours de l'analyse du bien-être en termes de biens, elle privilégie les performances que les personnes réalisent à l'occasion de l'utilisation de ces biens et considère ainsi que l'évaluation de la position d'une personne dans la société requiert la combinaison de deux critères : l'accomplissement et la liberté d'accomplir. L'un recouvre la satisfaction du bien-être individuel qu'autorisent le revenu et la qualité de vie, l'autre renvoie à la liberté d'accès de l'individu aux divers accomplissements auxquels il peut aspirer.

Dans ce contexte, la liberté se définit par rapport à l'espace des accomplissements entre lesquels les personnes peuvent choisir et le développement est le déploiement de ces libertés réelles. Les droits et les libertés sont des moyens de développement. Il en est ainsi des libertés politiques qui tiennent à l'organisation des institutions démocratiques, des facilités économiques définies comme les possibilités offertes aux personnes quant à l'affectation de leurs ressources, des opportunités sociales qui englobent les mises à disposition des conditions d'expansion des libertés réelles, des garanties de transparence et de protection au moyen de dispositifs destinés à mettre les personnes à l'abri de la pauvreté. Ces libertés substantielles incluent des réalisations fondamentales telles que se nourrir, avoir une bonne santé, pouvoir être éduqué mais aussi avoir de l'estime de soi, participer à la vie de la communauté. Les priorités de promotion de telles libertés doivent être établies à l'issue de débats démocratiques. Le développement ne se mesure pas tant à l'égalité des libertés formelles qu'à l'étendue des libertés réelles.

Les inégalités, la pauvreté, la croissance, les politiques publiques comme le bien-être social sont décrits eu égard à leur impact sur le développement des capacités. Dans cette optique, le chômage à forte proportion de diplômés, par exemple, s'analyse comme l'expression de difficultés de conversion du droit à l'éducation en capacités d'avoir des qualifications qui assurent l'insertion par l'emploi, et comme une entorse à l'exercice des libertés, au même titre que la précarité, la vulnérabilité ou la pauvreté.

La croissance est appréhendée dans les liens qu'elle entretient avec le développement humain. Elle permet de dégager les ressources nécessaires au développement humain et celui-ci doit améliorer la qualité et la productivité du travail. Cette relation réciproque est souvent mise en évidence à partir de l'impact des dépenses privées en investissement et consommation des biens favorisant le développement humain (nourriture, éducation et santé) et du rôle du système éducatif et sanitaire dans la détermination du niveau et de la composition de la croissance.

De telles relations ne sont cependant pas nécessaires. Si la croissance peut soutenir l'essor des libertés, elle ne saurait être la finalité ultime. La priorité échoit à la promotion du développement en renforçant les facteurs de conversion des ressources en capacités et en accomplissement des fonctionnements.

Dans cette optique, les procédures de choix collectif doivent reposer sur la délibération qui joue un rôle important dans la mise en cohérence de la pluralité des intérêts, des positions et des régimes de justification. Dès lors, la légitimité des politiques publiques repose sur l'élargissement des bases de consensus autour des degrés acceptables des inégalités et de leur étendue.

Dans la section suivante, sont brièvement soulignés, en référence au cas marocain, les effets pervers d'une politique macro-économique fondée sur l'efficacité des marchés et sur l'hypothèse implicite que l'objectif de réduction des inégalités est une conséquence de la croissance économique. On reviendra avec plus de détails aux chapitres 2 et 3 sur l'effet paradoxal d'une croissance qui, tout en tendant à atténuer la pauvreté, contribue à accentuer les inégalités.

1.5. Où la politique macroéconomique peut générer des processus pro-inégalités

Replacés dans le contexte marocain, les enchaînements vertueux entre la politique macro-économique, la croissance et la réduction des inégalités et de la pauvreté ne semblent pas tout à fait conformes aux hypothèses de la théorie standard. Les quelques exemples suivants mettent en évidence les limites d'une macroéconomie posant l'efficacité des marchés à la fois comme moyen et comme finalité.

(i) A observer le comportement du système bancaire au Maroc, on constate que la réforme des institutions du marché du crédit, suite au dé plafonnement des taux d'intérêt, à la suppression de l'encadrement des prêts et à l'allègement de la réglementation des dépôts, n'a pas permis d'atteindre l'ensemble des résultats escomptés.

Cette réforme, mise en œuvre à partir de 1993, vise à améliorer l'efficacité du système bancaire par la baisse des coûts d'intermédiation, à accroître les opportunités de financement externe des entreprises et à renforcer les mécanismes de transmission de la politique monétaire. Loin d'assurer une flexibilité des taux d'intérêt favorable à une meilleure allocation des ressources, la dérégulation du marché du crédit a conduit à une concurrence restreinte (Stiglitz et Greenwald, 2003) qui se manifeste dans des comportements oligopolistiques en matière de fixation des taux débiteurs et des critères de garanties.

Ces comportements, qui se traduisent par des rigidités du coût de financement de l'investissement par crédit bancaire, apparaissent asymétriques. En cas de contraction des liquidités consécutive à des restrictions monétaires, les banques haussent les taux débiteurs ou bien restreignent leurs prêts en accentuant leurs exigences en matière de nantissement. Mais, lors d'assouplissements des conditions de refinancement, elles maintiennent l'écart entre les taux débiteurs et les taux directeurs durcissant, face au risque de faillite, la contrainte de financement des entreprises. Opérante en cas de restrictions, la politique monétaire perd de son efficacité lors de desserrements. Il s'ensuit une disparité d'impact des impulsions de la banque centrale.

(ii) Les effets de « ruissellement » attendus sur la pauvreté sont également contraints par la rigueur budgétaire qui ne laisse pas de place aux actions de redistribution dont la finalité est d'atténuer l'aggravation des disparités sociales. De fait, la soumission de la politique budgétaire à des contraintes quantitatives entrave l'exercice des effets stabilisateurs et des effets redistributifs du déficit public. En s'en tenant à une stricte discipline budgétaire, quels que soient les chocs défavorables qui affectent l'économie, le décideur public se prive d'actions à même de réduire les fluctuations et de soutenir l'activité. Ainsi, le respect de la règle budgétaire entraîne, lors de creux conjoncturels consécutifs à la richesse, des effets restrictifs sur la demande. Lors des phases où la valeur ajoutée agricole enregistre une croissance négative, les autorités budgétaires maintiennent les ajustements budgétaires en dépit de la contraction de la demande globale. La consommation privée subit les contrecoups de la récession et exerce des effets dissuasifs sur l'incitation à investir qui aggravent la volatilité macroéconomique. La rigueur budgétaire laisse peu de place à des actions de redistribution qui ont pour objet d'atténuer les dommages sociaux nés des fluctuations conjoncturelles (Salama, 2006).

(iii) La flexibilité du travail si elle offre des opportunités d'ajustement aux entreprises, elle soumet, en revanche, l'emploi et la demande aux fluctuations de la conjoncture, maintient la faiblesse des débouchés pour les entreprises, réduit l'incitation à investir et, partant, la croissance. Le coût de la modération salariale risque d'être aggravé par la dérégulation du contrat de travail qui présente le risque de peser sur les rémunérations et d'accroître la pauvreté salariale. De telles conditions ne peuvent que renforcer les mécanismes de cercle vicieux en termes de développement humain : la faiblesse du revenu maintient l'insatisfaction de besoins fondamentaux, décourage les dépenses d'éducation et de formation et accroît la vulnérabilité. Les effets négatifs de la flexibilité accentuent les inégalités salariales entre, d'un côté, le marché concurrentiel et, de l'autre, le marché protégé des travailleurs qualifiés.

Selon le critère des nécessités de base insatisfaites, les conditions sociales d'une large fraction des salariés relèvent, pour une large part, de la pauvreté structurelle. La flexibilité est susceptible de renforcer l'égalisation des salaires par le bas et d'accentuer cette forme de pauvreté. De telles conditions ne favorisent pas l'égalisation des chances, précisément, en ce qu'elles entravent la construction des ressources individuelles : la faiblesse du revenu maintient l'insatisfaction de besoins fondamentaux, décourage les dépenses d'éducation et de formation et accroît la vulnérabilité.

(iv) De son côté, la répartition inégalitaire des revenus exerce des effets limitatifs sur la demande globale. Ainsi qu'on le développera plus loin (chapitre 3), les disparités des dépenses entre couches sociales se sont accentuées entre 2001 et 2007. De fait, la dépense annuelle moyenne par tête a enregistré une réduction tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce recul incombe pour 83% à la croissance économique et pour le reste à l'accentuation des inégalités de revenu (Haut Commissariat au Plan, 2007). Dans ce contexte, une masse importante de la population se trouve exclue des fruits de la croissance, faute d'accessibilités et de capacités. La pauvreté d'accessibilité, qui résulte du faible accès aux services de santé et d'éducation, est significative des privations qui pèsent sur les choix des personnes. L'encadrement sanitaire de la population est faible (49 pour 100 000 habitants). Le taux de mortalité infantile demeure élevé (39 pour mille). Le taux d'alphabétisation ne dépasse pas 49,8 %. L'exclusion de l'accès à des biens et services de base et la vulnérabilité frappent le milieu rural qui concentre près de 66% de la population pauvre. Le taux d'analphabétisme dépasse 75%, le taux de scolarisation se situe à 46%. 50% de la population n'ont pas accès à l'eau potable tandis que 65% sont privés d'électricité. Le faible accès à ces services de base est une pénurie de liberté qui restreint l'étendue des choix et des réalisations effectives.

(v) Enfin, La pauvreté se conjugue au manque de capacités qui procède de l'absence de dotations en capital humain (éducation et santé notamment) et du défaut d'insertion sociale. Les inégalités d'accès à la santé, à l'éducation et à un certain niveau de bien-être social traduisent une insuffisance des droits à la subsistance qui nuit d'autant à la valorisation des potentialités que la qualité de l'offre scolaire et des services de santé demeure insuffisante. Les individus qui ne peuvent, faute de ressources, investir dans le développement de leurs capacités, expriment une faible demande en matière d'éducation, ce qui réduit leurs possibilités d'insertion et maintient leurs carences éducatives.

La pauvreté d'accessibilités et de capacités handicape non seulement l'exercice des droits, mais aussi l'efficacité productive en piégeant l'économie dans un faible niveau d'activité. À son tour, le déficit de croissance consolide le déficit social en limitant l'accès de catégories de la population aux ressources et aux capacités nécessaires à la mise en œuvre des libertés réelles.

1.6. Où l'efficacité doit être repensée en termes d'équité

Face aux inégalités de capacités, la hiérarchie des objectifs des politiques publiques doit être redéfinie à la faveur de la croissance et de l'emploi, compte tenu de la nécessité conjointe de l'équité et de l'efficacité. Seule une politique active de redistribution est en mesure d'exploiter le potentiel de croissance de long terme et de garantir les droits et les ressources favorisant les choix et les accomplissements individuels et collectifs. Dans cette optique, l'Etat n'a pas seulement pour rôle la préservation des libertés formelles, mais aussi la mise en place des conditions de la liberté positive en favorisant les opportunités de révélation des capacités.

La cohésion sociale pâtit de l'atonie de la demande globale. Celle-ci est handicapée par les inégalités de fortunes, de revenus et de salaires. Le rapport salarial doit être aménagé, par conséquent, en fonction de l'objectif de soutien à l'activité et à l'emploi. Cet objectif appelle notamment une hausse des bas salaires. Les conditions sociales d'une large fraction des salariés, relèvent, pour une large part, selon le critère des nécessités de base insatisfaites, de la pauvreté structurelle. La revalorisation des salaires peut avoir un impact positif sur les dépenses, la production et l'emploi sans exercer d'effets désincitatifs sur les entreprises. Outre qu'elle suscite un supplément de demande en mesure de réduire la sous-utilisation des capacités productives, elle n'entraîne pas un transfert de pouvoir d'achat au détriment des entreprises, si elle est accompagnée d'une hausse de la productivité soutenue par des dispositifs incitatifs.

Par ailleurs, la protection sociale des salariés s'impose comme filet de sécurité à un double point de vue :

- Elle peut constituer un vecteur de lutte contre les privations d'accès aux services de base et les défauts de droit consécutifs à une baisse de ressources. Dans cette perspective, les prestations sociales sont un facteur d'équité qui permet d'éviter aux individus la privation de droits et de libertés qu'impliquent des adaptations préjudiciables.
- Dans le même temps, elle joue un rôle d'amortisseur des variations de l'activité économique. En cas de récession, elle permet à travers la hausse des dépenses publiques, d'éviter des baisses significatives du niveau global des dépenses.

La lutte contre les inégalités requiert des actions sur les dépenses publiques. Si le fameux « carré magique » (plein emploi, stabilité des prix, équilibre du commerce extérieur et croissance) recouvre des objectifs multiples par trop ambitieux, il n'en reste pas moins que dans des conditions de sous-utilisation des capacités de production et de chômage, une politique de stimulation de l'activité économique par la dépense est susceptible non seulement de concilier équité et efficacité mais d'impulser celle-ci par celle-là.

L'investissement dans l'éducation, la formation et la santé doit occuper une place insigne. Les dépenses sociales de santé offrent aux individus la possibilité d'exploiter leurs opportunités essentielles au développement humain. Les liens entre ces dépenses et le recul de certains aspects de la pauvreté sont quasi systématiques. En même temps, elles ont des effets favorables en termes de productivité.

Étant nécessaires du point de vue de l'équité comme au regard de l'efficacité, les services éducatifs et de santé doivent être privilégiés. Ils requièrent une stimulation budgétaire exceptionnelle y compris par le déficit public. Dans ce cadre, le déficit public a pour vertu, outre de léguer à la génération future un stock de capital et une richesse nette accrue, de favoriser les conditions de la cohésion sociale.

1.7. Où les inégalités ont partie liée avec la cohésion sociale...

Le concept de cohésion sociale recouvre plusieurs « valeurs partagées » : appartenance communautaire, capacité à travailler ensemble, force des liens communautaires, répartition équitable des chances, réduction des inégalités, bien être...

De façon schématique, on relève dans la littérature (Jensen, 1998) cinq couples de dimensions structurant la cohésion sociale : appartenance/isolément, insertion /exclusion, participation /passivité, reconnaissance/rejet et légitimité/illégitimité).

Deux tendances analytiques peuvent être dégagées selon qu'elles appréhendent la cohésion sociale comme une cause (variable indépendante) ou une conséquence (variable dépendante) des autres aspects de la vie économique, sociale et politique. La première met l'accent sur sa contribution notamment à la croissance, au bien-être et à la participation, alors que la seconde met en évidence la fragilité de la cohésion sociale, celle-ci étant envisagée comme une conséquence soit des changements économiques et sociaux (mondialisation, nouvelles technologies, fragmentation de l'ordre social), soit de la diversité sociale croissante.

Certains auteurs (Berger-Schmitt, 2000) identifient deux dimensions principales en matière de consolidation de la cohésion sociale : la réduction des inégalités et de l'exclusion sociale d'une part, le renforcement de la densité et de la qualité des relations entre les individus ou les groupes, de leurs sentiments d'engagement mutuel, de confiance et de solidarité via des valeurs communes et des normes, d'autre part.

La littérature économique offre une série d'indicateurs de mesure de la cohésion sociale dont un indice composite intégrant le capital social (Putnam, 2000) et l'égalité des chances (tableau 1)

Tableau 1 : Indicateurs de la cohésion sociale

Cohésion sociale	Capital social	Respect de la loi Confiance interpersonnelle Confiance dans les institutions publiques (système judiciaire, politiques publiques, administrations publiques, police)
	Egalité dans la répartition	Incidence de la pauvreté Coefficient de Gini de revenus Taille de la classe moyenne Coefficient de Gini d'éducation Mobilité intergénérationnelle

Source : Ferroni M. (2008)

Le capital social est appréhendé par des variables mesurant le degré de confiance vis-à-vis de la loi et des institutions publiques. Lorsque la confiance interpersonnelle et envers les institutions est faible, les coûts de transaction sont élevés et les jeux non coopératifs ont tendance à se multiplier.

Quant à l'égalité des chances, elle est évaluée à travers des variables mesurant les conditions socio-économiques affectant la capacité des individus à tirer profit des opportunités offertes. En effet, des niveaux élevés de la pauvreté et des inégalités accentuées en matière de répartition du revenu et d'accès à l'éducation se traduisent par un faible niveau d'intégration pour une grande partie de la population et par des risques accrus de conflits dans l'allocation des dépenses publiques, la détermination de la charge fiscale et la répartition des biens économiques.

Concernant les classes moyennes, on souligne (Easterly, 2001) les liens positifs existant entre leur taille et le niveau d'opportunités socio-économiques relatives à la coopération dans l'offre de biens publics et privés, l'accroissement des possibilités d'investissement dans le capital humain et la réduction de la probabilité de tensions.

Enfin, la mobilité intergénérationnelle mesure la capacité des enfants à obtenir un meilleur statut socio-économique que leurs parents. En utilisant les données auprès des ménages, le calcul de la mobilité intergénérationnelle permet d'estimer la corrélation moyenne du niveau d'éducation entre frères et sœurs pour savoir si les enfants sont au-dessus ou au-dessous de la médiane de la scolarité que leur groupe d'âge (Behrman, Gaviria, et Székely, 2001). Un plus haut degré de corrélation de cet indice, signifie une plus grande influence de l'éducation des parents sur l'éducation des enfants et des niveaux inférieurs de la mobilité intergénérationnelle.

Plusieurs travaux théoriques et empiriques ont tenté d'identifier les canaux de transmission des effets des inégalités sur la croissance et le développement : instabilité sociopolitique (Alesina et Perotti, 1994; Perotti, 1996), baisse des taux d'investissement (Perotti, 1994) et de la demande intérieure (Murphy, Shleifer, et Vishny, 1989), incitation à l'économie de rente (Ben-Habib et Rustichini, 1991; Fay, 1993), institutions faibles (Easterly, Ritzen, et Woolcock, 2005)...

Tout d'abord, selon les résultats de l'étude de l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) sur 18 pays d'Amérique latine (Ferroni, 2008), la répartition équitable des revenus et des chances entre les individus et les groupes contribue à réduire la pauvreté, à élargir la classe moyenne et à créer les conditions de reproduction de la mobilité sociale. Pour atteindre ces objectifs, les pays doivent investir dans le capital humain en se concentrant sur la formation de la main-d'œuvre et la scolarisation. L'investissement dans les systèmes éducatifs facilite les possibilités de participation et de mobilité ascendante, en particulier chez les jeunes, et atténue l'incidence de la violence et la criminalité.

Examinant, ensuite, la relation entre les inégalités de revenus et la santé, Helliwell (2001) constate que, parmi les pays développés, ce ne sont pas les sociétés les plus riches qui ont les meilleurs résultats en matière de santé, mais celles au sein desquelles les inégalités de revenus sont les moins élevées. En favorisant une réduction de la cohésion sociale et un désinvestissement dans le capital social, les inégalités de revenus conduisent à terme à une mortalité accrue (Ichiro et al., 1997).

Enfin, la fiscalité constitue un champ essentiel où peut s'exercer la cohésion sociale. La propension à s'acquitter des impôts dépend, en effet, non seulement des avantages espérés en retour mais aussi et surtout de la force des liens de solidarité.

Dans la même perspective, l'engagement civique est une condition préalable à l'accumulation du capital social et au bon fonctionnement des institutions. Dès lors, un défaut d'engagement civique, en tendant à réduire le capital social, contribue à affaiblir la confiance dans les institutions (Putnam, 2001) et à compromettre le processus du développement.

1.8... Et où la confiance est performative du développement

La confiance affleure aujourd'hui dans la littérature économique comme un déterminant essentiel du développement économique. Dès 1974, dans *The Limits of Organization*, Kenneth Arrow définissait la confiance comme une « institution invisible » au même titre que les règles de droit ou les principes éthiques. Il s'agit de « l'attente qui naît, au sein d'une communauté, d'un comportement régulier, honnête et coopératif, fondé sur des normes communément partagées, de la part des autres membres de cette communauté » (Fukuyama, 1995).

Une économie performante est une économie où le principe de confiance est fondé sur de « bonnes institutions » favorisant des jeux coopératifs autres que ceux que condensent, en général, les relations familiales.

Dans le cadre d'une comparaison internationale (Fukuyama, 1995), on distingue les sociétés de confiance (Japon, Allemagne) de celles de défiance (France, Chine et Corée, Italie du sud). Ces dernières sont caractérisées par un Etat puissant et des religions valorisant la hiérarchie. Ainsi se créent des normes sociales négatives pour le développement économique dans le sens où la capacité des individus à coopérer et à se faire confiance en devient amoindrie. Les relations de confiance sont enfermées dans le cercle familial.

A l'inverse dans les sociétés de confiance, on observe de nombreuses institutions (associations, églises, clubs divers) qui, au-delà de la famille, permettent aux individus de développer un sens du groupe et des vertus collectives.

Dans cette conception, l'aptitude à la confiance dépend de la culture nationale qui se caractérise par des normes et des valeurs transmises de génération en génération : la confiance est acquise et transmise par des expériences répétées (Schuller, 2004).

La confiance repose sur un principe de réciprocité généralisé (Putnam, 1993, 1995 et 2000) : des individus partageant des normes communes vont se faire confiance et développer une propension générale à rendre service à autrui s'attendant à la réciprocité du fait même du partage de normes. Ainsi, la confiance est le produit du fonctionnement des réseaux. La confiance va favoriser l'échange et l'engagement collectif.

L'efficacité de la confiance en tant que mode de coordination peut être appréhendée à travers l'analyse des coûts de transaction. Dans un monde marqué par l'incertitude, le recours au marché est coûteux et la confiance apparaît comme un dispositif de coordination plus avantageux que ceux qui seraient nécessaires au contrôle de l'incertitude et des comportements opportunistes. C'est un « lubrifiant du système » via les mécanismes de réputation et de contractualisation.

Les études économétriques semblent confirmer de telles intuitions. Le taux de croissance du PIB par tête est expliqué par des variables traditionnelles (niveau de PIB par tête, niveau d'investissement, dépenses de R/D) auxquelles est ajouté un indicateur de confiance interpersonnelle (souvent issu de World Values Survey).

Résumons les arguments relatifs aux liaisons confiance/cohésion sociale/développement.

De nombreuses études empiriques ont mis en évidence une corrélation positive entre le capital social, mesuré en termes de confiance et de valeurs civiques (Knack, 2001) et le développement.

Examinant les effets des réseaux sociaux, des normes et de la confiance sur la performance économique, certains auteurs ont montré que des niveaux plus élevés de confiance et de valeurs civiques permettent de contribuer à des taux plus élevés de croissance via la baisse des coûts de transaction, l'accroissement de la confiance dans le gouvernement, la hausse des taux d'investissement, le gain en efficacité des pouvoirs publics par l'offre accrue de services publics et le renforcement de la responsabilité gouvernementale (Helliwell et Putnam, 1995 ; Putnam, Leonardi, et Nanetti, 1993). Utilisant les données de World Values Survey (WVS), on a pu ainsi montrer que, dans les pays de l'OCDE par exemple, un niveau de confiance supérieur à 10% est associé à un taux de croissance annuel supérieur à 0,8%. Dans la même optique, on a pu établir que les pays et les régions aux niveaux élevés de confiance et d'engagement civique sont souvent plus égalitaires, tandis que les pays ayant des difficultés à se développer affichent un taux de confiance relativement bas (Helliwell, 2001).

Par ailleurs, la cohésion sociale peut contribuer non seulement à la hausse des taux de croissance mais elle est surtout susceptible de soutenir la durabilité de celle-ci en dépit de chocs externes et de la récession économique. En temps de crise, par exemple, la capacité de la société à s'organiser elle-même (sur la base d'un taux élevé de capital social) produit des externalités permettant de mieux favoriser les chances d'un redressement économique (Rodrik, 1999).

D'un point de vue théorique, la littérature passée en revue a mis en évidence les liens existant entre inégalités, cohésion sociale et développement économique. L'approche par les capacités offre, de surcroît, un cadre d'analyse élargie permettant d'appréhender la problématique complexe des inégalités au-delà des phénomènes monétaires et des situations individuelles.

La prise en compte des inégalités de dépenses (chapitre 2), tout en offrant une base empirique pertinente à l'évaluation des inégalités d'ordre exotérique (monétaires), demeure cependant insuffisante dans la mesure où elle ne couvre pas les inégalités de type ésotérique, en l'occurrence celles qui s'incarnent dans les dotations initiales en « biens premiers » et en capacités primordiales, (chapitre 3).

2. Inégalités de dépenses : croissantes et persistantes

On propose dans ce chapitre de faire un état des lieux des inégalités en termes de dépenses des ménages. Le choix, à ce stade de l'analyse, de la dépense comme « variable focale » a pour objectif d'appréhender les disparités ayant trait au système de répartition dans sa composante strictement monétaire. Outre la pertinence descriptive de l'approche, l'examen des inégalités de dépenses peut avoir une portée considérable du point de vue de la politique économique : la redistribution fiscale fondée sur le principe de progressivité de l'impôt constitue à cet égard le moyen le plus approprié pour réduire les inégalités de revenu. Deux sources principales seront utilisées :

- L'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages ;
- L'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages.

(i) L'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages, réalisée par le Haut Commissariat au Plan à l'échelle nationale depuis les années 1980, concerne environ 15 000 ménages répartis proportionnellement selon trois critères de stratification : le découpage administratif en régions économiques, le milieu de résidence et le type d'habitat.

Les informations statistiques contenues dans l'enquête concernent les domaines suivants :

- Au niveau des dépenses : l'importance et la composition des dépenses alimentaires des ménages réparties selon les caractéristiques socio-économiques ; les produits de consommation selon les modes d'acquisition (achat, autoconsommation, dons reçus...) et selon les principaux déterminants socio-économiques ; les données nécessaires à l'actualisation des coefficients de pondération de l'indice du coût de la vie (ICV) et de certains agrégats de la comptabilité nationale.
- Sur le plan de la consommation alimentaire : l'estimation des quantités alimentaires consommées par chaque produit, par ménage, par tête et par unité de consommation ; la situation nutritionnelle et la consommation alimentaire selon l'origine des produits (achat, autoconsommation, dons reçus...) et les principales caractéristiques, démographiques et socio-économiques des ménages consommateurs.

L'enquête permet également de procéder à des analyses thématiques approfondies sur une série d'aspects ayant trait au marché et à la demande de biens et services, à la répartition des dépenses de consommation entre les différents groupes socio-économiques, à l'incidence des mesures économiques et sociales sur les différents groupes socio-économiques, au profil de la pauvreté au niveau régional, à l'accès de la population aux services sociaux de base tels que la scolarisation, la santé, à l'environnement socio-économique des ménages, notamment les équipements en biens durables, à la solidarité sociale, à l'utilisation des nouvelles technologies et à l'investissement des ménages en logement.

(ii) Similaire à la première, l'Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998-1999 porte sur un échantillon de près de 7 200 ménages répartis sur l'ensemble du territoire national selon une stratification *ad hoc*. L'enquête offre une base de données relatives à l'accès de la population aux services sociaux de base, aux caractéristiques des couches défavorisées de la population, à l'utilisation par la population des services communautaires et sociaux et à leurs effets sur le bien-être social, aux inégalités régionales et entre les différentes couches sociales...

D'autres modules ont été incorporés dans la dernière version de l'enquête concernant les revenus, l'émigration, les transferts ainsi que la perception de la pauvreté par les ménages.

Les deux enquêtes conjointes couvrent un spectre assez large de caractéristiques, à la fois quantitatives et qualitatives, des conditions de vie des ménages : caractéristiques sociodémographiques de base des membres des ménages enquêtés, conditions d'habitation, acquisition des biens et services (valeur, prix, quantité et mode d'acquisition, fréquence de participation aux repas et données anthropométriques (poids et taille) des membres de l'unité alimentaire, sevrage et fréquence des aliments consommés par les enfants de moins de deux ans, principaux biens durables possédés.

S'appuyant sur ces données, générales et agrégées, l'analyse des inégalités devant la dépense est menée ici sur la base d'indicateurs pertinents bien qu'ils ne puissent autoriser qu'une estimation assez grossière du phénomène sous revue : indice de Gini, rapport inter-déciles entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus aisés, taux de pauvreté et taux de vulnérabilité.

Encadré 1: Indicateurs des conditions de vie des ménages

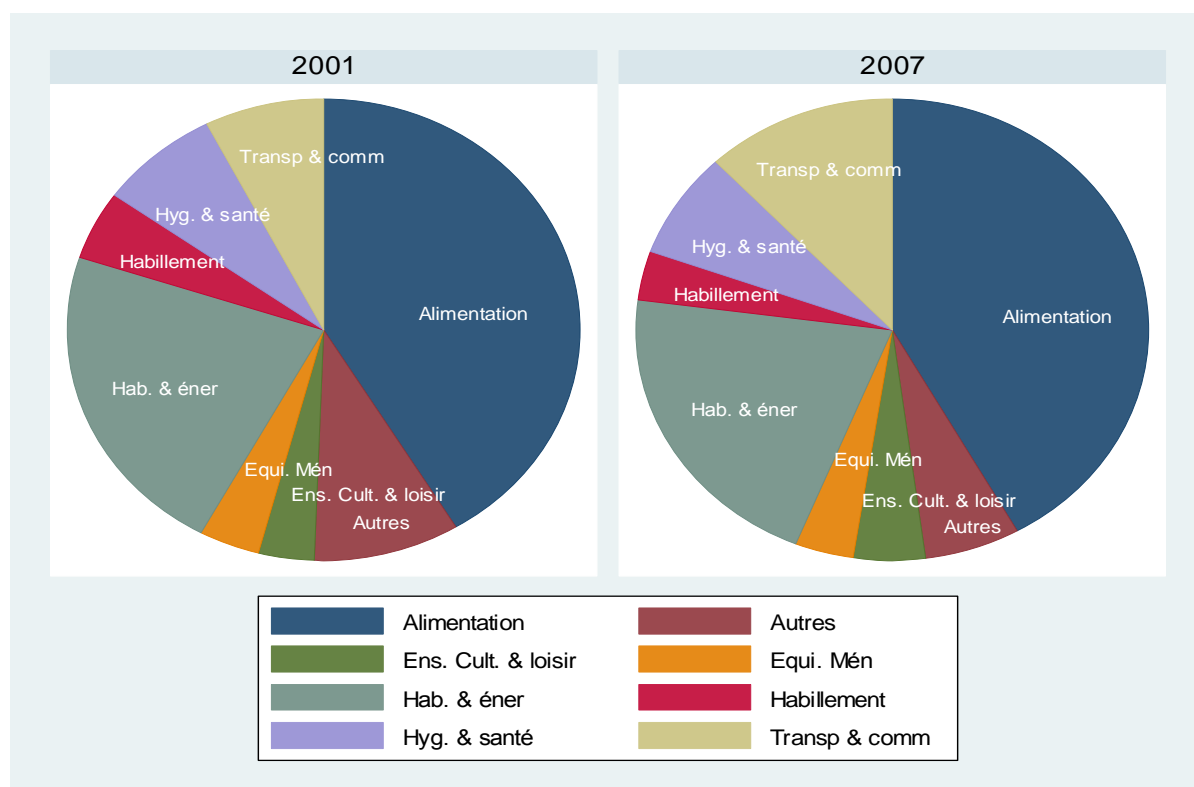
- **Indice de Gini** : une des mesures les plus classiques des inégalités. Il permet d'évaluer plus généralement la concentration des «ressources» dans une population. Il s'agit d'un indicateur qui vise à résumer la courbe de Lorenz, courbe qui se définit en abscisse par le pourcentage cumulé des effectifs (ménages, employés, élèves...) et en ordonnée la masse de la variable à partager (revenu, salaires, budget...). L'indice de Gini est égal à deux fois la surface définie entre la courbe de Lorenz et la première bissectrice. Par construction, l'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Plus l'indice de Gini est proche de 1, plus la distribution est inégalitaire et vice-versa.
- **Rapport inter-déciles** : les déciles sont les valeurs qui partagent la distribution d'une variable d'intérêt (dépense, revenus, chiffre d'affaires...) en dix parties égales. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports inter-déciles :
 - ✓ Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution (le plus utilisé pour mesurer les inégalités).
 - ✓ Le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane.
 - ✓ Le rapport D5/D1 compare la valeur médiane au bas de la distribution.
- **Taux de pauvreté** : selon les normes internationales, ce taux se calcule à partir des seuils suivants :
 - ✓ Le seuil de la pauvreté alimentaire est le coût d'un panier de biens et services alimentaires permettant le minimum requis en calories (1984 kilocalories par jour et par personne); norme recommandée par l'AFO et l'OMS.
 - ✓ Le seuil de la pauvreté relative est la somme du seuil de la pauvreté alimentaire et d'une allocation non alimentaire équivalente au coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui atteignent effectivement le minimum alimentaire requis.
 - ✓ Le seuil de la pauvreté absolue est le seuil de la pauvreté alimentaire majoré par le coût des acquisitions non alimentaires réalisées par les ménages qui ne satisferaient leurs besoins alimentaires que lorsqu'ils leur consacraient le total de leur budget.
- **Taux de vulnérabilité** : c'est la proportion de la population qui n'est pas pauvre mais qui court un grand risque de pauvreté. La dépense par tête de la population vulnérable se situerait entre le seuil de pauvreté relative et 1,5 fois ce seuil.

Source : Haut Commissariat au Plan

2. 1. Les inégalités se creusent alors que la pauvreté recule

La structure des dépenses des ménages, estimée en 2007, est largement dominée par les dépenses alimentaires et les dépenses d'habitation et énergétiques, soit respectivement 40,6% et 20,3% de l'ensemble des dépenses des ménages. Par rapport à 2001, ces deux catégories ont vu leurs dépenses légèrement diminuer en 2007 de 0,7 point pour la première catégorie et de 1,7 points pour la seconde. En effet, hormis les dépenses de transport et de communication et celles de l'enseignement et loisirs, qui ont enregistré une augmentation durant les cinq dernières années, les autres catégories ont toutes connu une baisse de contribution dans la structure globale de la dépense du ménage (graphique 2).

Graphique 2: Structure de la dépense des ménages entre 2001 et 2007

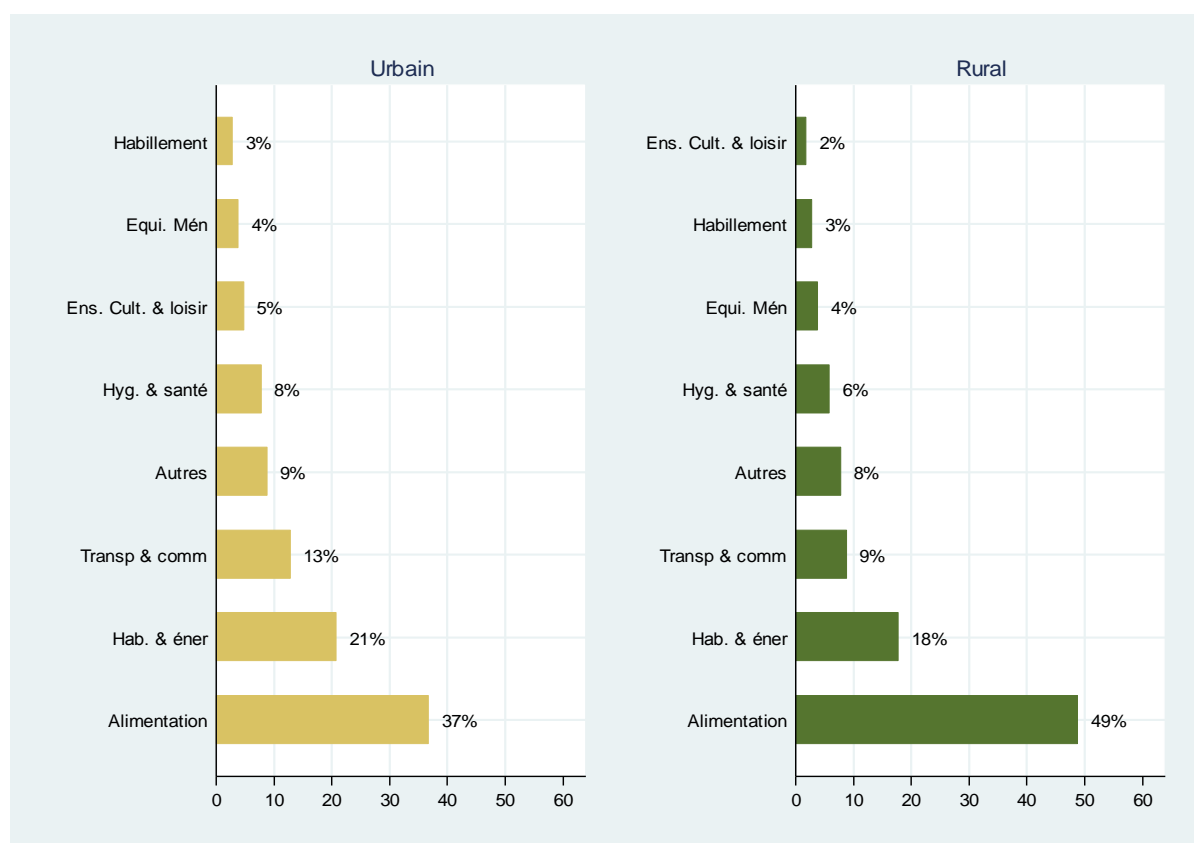


Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2000-2001 et 2006-2007

Il y a lieu d'observer une différence significative entre le milieu urbain et le milieu rural. Ainsi, les ménages du monde rural dépensent près de 50% de leur consommation dans des produits alimentaires, soit 12 points de plus par rapport aux ménages du milieu urbain. Néanmoins, ces derniers enregistrent des écarts supérieurs aux ruraux pour pratiquement toutes les autres catégories de dépenses, soit en moyenne 2 points de différence en pourcentage du total de la dépense.

Le graphique (3) met en évidence une accentuation des inégalités portant sur la consommation de services, loisirs et moyens de distraction entre le milieu urbain et rural. Bien que les données disponibles ne permettent pas de ventiler la structure des dépenses par groupes sociaux et par milieu géographique, ce résultat ne fait que confirmer l'hypothèse théorique selon laquelle les catégories les plus démunies, notamment en milieu rural, consacrent l'intégralité de leur salaire à la satisfaction des biens de subsistance alimentaire et de logement.

Graphique 3: Structure de la dépense des ménages par milieu (2001 et 2007)

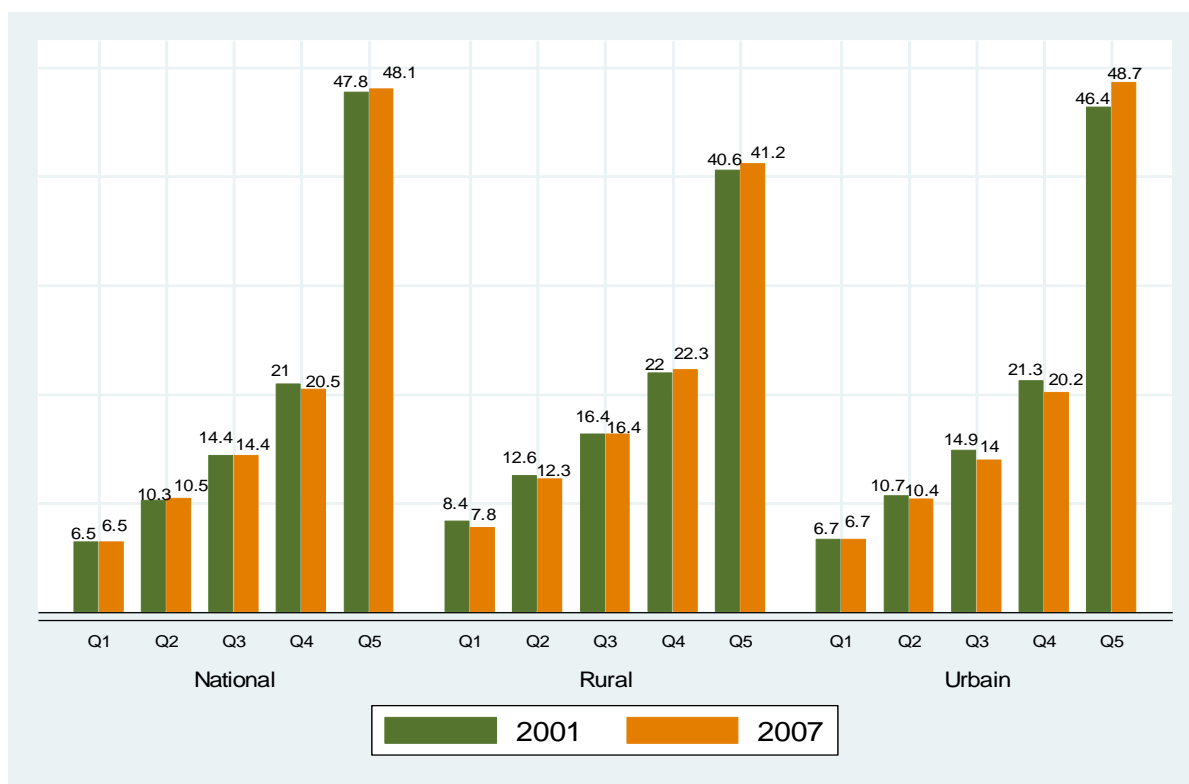


Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2000-2001 et 2006-2007

Sur la période 2001-2007, les disparités de dépenses (et donc de revenus) entre les différentes catégories définies par les quartiles de dépenses se sont creusées de façon significative (graphique 3). Les 20% des ménages les plus riches ont accentué leur avance sur les autres classes sociales, davantage en milieu urbain qu'en milieu rural. De fait, représentant un peu plus de 46% de la masse totale des dépenses en 2001, la catégorie de « hauts revenus » en milieu urbain accapare en 2007 environ la moitié des dépenses, soit une augmentation de près de 3 points.

Parallèlement, le quantile des catégories les plus pauvres en milieu urbain représente 6,7% de la masse totale des dépenses en 2007. Contrairement aux « plus hauts revenus », la part des « plus faibles revenus » (en termes de dépenses) est restée inchangée sur la période 2001-2007. Si en milieu rural, les disparités de dépenses sont légèrement de moindre ampleur qu'en milieu urbain, elles ne demeurent pas moins importantes : en milieu rural la part des dépenses du quantile des « plus hauts revenus » s'élève, en 2007, à près de 40,6% de la masse totale de la dépense, enregistrant une légère augmentation de 0,6 point par rapport à 2001. Le quantile des « plus faibles revenus » pauvres, quant à lui, représente 7,8% de la dépense totale en 2007, soit une détérioration de l'ordre de 0,6 point par rapport à 2001.

Graphique 4: Disparités de la dépense (exprimées en termes de quantiles)



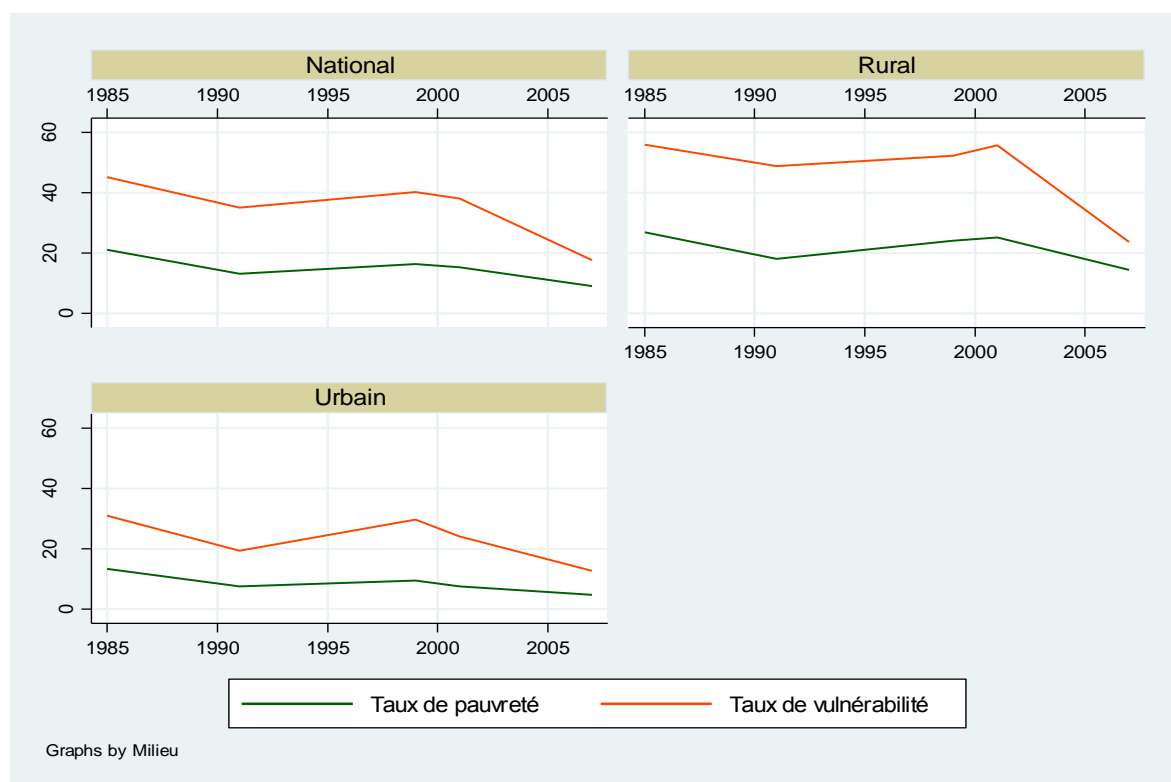
Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

Cette description globale et sommaire des disparités conduit à examiner de plus près les caractéristiques des inégalités, de la pauvreté et de la vulnérabilité par milieu géographique.

Ainsi en 2007, le taux de pauvreté national est de l'ordre de 9% contre 24% en 2001, enregistrant une nette diminution de 15 points entre les deux dates. Plus accentué dans le monde rural qu'en milieu urbain, le taux de pauvreté rural est 3 fois plus élevé. Resté constant depuis les années 1980, l'impact déterminant des années de sécheresse, en particulier sur le niveau de revenu des populations rurales. De même, les taux de vulnérabilité sont nettement plus élevés dans le milieu rural : environ 24% contre 13% en milieu urbain en 2007.

Les données sur la pauvreté permettant d'appréhender de façon globale les situations de privation sans indiquer pour autant comment sont réparties les dépenses inter et intra-groupes, il y a lieu de pousser plus loin l'analyse en faisant usage des indicateurs associés aux inégalités tels que l'indice de Gini et le rapport inter-déciles des dépenses ou des revenus.

Graphique 5: Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 1985 et 2007



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation des ménages et Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages

A l'échelle nationale, le coefficient de Gini s'établit, en 2007, autour de 40,7% indiquant une distribution fortement inégalitaire des dépenses (des revenus) entre les ménages. Autrement dit, une faible proportion de la population accapare une part prépondérante de la dépense et du revenu national.

Ce résultat se trouve confirmé par l'examen du ratio inter-déciles : la dépense totale de la catégorie correspondant au décile des plus riches est 13 fois plus élevée que celle du décile des plus pauvres.

Les inégalités devant la dépense n'ont, ainsi, pas connu de changements significatifs depuis les années 1980, quand bien même la pauvreté ait enregistré une assez forte diminution entre 1985 et 2007. L'une des explications d'un tel paradoxe est, vraisemblablement, que les ménages appartenant aux déciles supérieurs de la distribution des dépenses ont connu une augmentation de leur niveau de vie plus que proportionnelle par rapport aux déciles inférieurs. Mais seule une approche en panel fondée sur des données individuelles est susceptible de déboucher sur une analyse plus éclairante.

Par ailleurs, à l'inverse de la pauvreté qui demeure plus marquée dans le monde rural, les inégalités face à la consommation se sont, dans le temps, plus accentuées en milieu urbain, ainsi que le montre le coefficient de Gini qui, de l'ordre de 40,1% en 1985, est passé à 41,1% en 2007 contre 32% et 33,1%, respectivement, dans le monde rural.

Le rapport D10 et D1 confirme ce constat dès lors que, en 2007, les 10% des ménages les plus pauvres dépensent huit fois moins que les 10% les plus aisés en milieu urbain. Il importe de noter que ce ratio est nettement inférieur dans le rural se situant, en volume, autour de quatre fois.

Une des explications qui peut être avancée est que, dans les zones rurales, les processus de pauvreté et de vulnérabilité tendent à exercer en quelque sorte un effet d'homogénéisation des dépenses sans déboucher, pour autant, sur des écarts importants entre les différentes strates de dépenses.

Comme on le précisera plus loin (chapitre 3), outre les disparités liées au revenu (la dépense) comme « variable focale », le monde rural accumule les inégalités de capacités : accessibilité aux services publics, à la qualité de la vie, aux biens d'équipement, à la logistique... En revanche, dans les secteurs urbains où la pauvreté est atténuée par les diverses opportunités et externalités positives offertes par l'environnement socioéconomique, l'hétérogénéité de la dépense et du revenu contribue au creusement des disparités entre les différentes catégories sociales.

Tableau 2 : Inégalités devant la dépense : le coefficient de Gini (1985 et 2007)

	Année	Gini	10%(+) Pauvres	10%(+) Aisés
Urbain	1985	40,4	2,4	31,7
	1991	37,8	2,6	29,2
	1999	38	2,9	29,7
	2001	39	2,8	31
	2007	41,1	3,7	27,7
Rural	1985	31,6	3,3	25,3
	1991	31,3	3,6	25
	1999	39	2,6	31
	2001	32	3,4	25,9
	2007	33,1	4,2	20,7
National	1985	39,7	2,6	31,7
	1991	39,4	2,7	30,8
	1999	39	2,6	31
	2001	41	2,6	32,1
	2007	40,7	2,6	33,1

Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation des ménages et Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages

Il convient de noter que l'approche agrégée des inégalités selon le milieu de résidence tend à occulter des disparités inter et intra-régionales plus ou moins significatives. En effet, les évolutions lourdes que le Maroc a connues depuis l'indépendance n'ont pas été sans remise en cause de la configuration dualiste héritée du protectorat : un espace urbain industriel, moderne et concentrant les richesses, les ressources et les opportunités d'un côté, et un monde rural à dominante agricole, traditionnel et où les privations conjuguées incitent à l'exode, de l'autre. Aujourd'hui, à cette territorialisation binaire s'est substituée une structure beaucoup plus complexe et plus hétérogène : les séparations sont devenues coextensives à l'ensemble de l'espace national, le rural étant dans l'urbain et réciproquement.

2.2. De fortes inégalités territoriales

Les régions au Maroc présentent des différences notables entre elles à bien des égards avec, au plan économique et sociodémographique, des implications directes sur les conditions de vie des personnes.

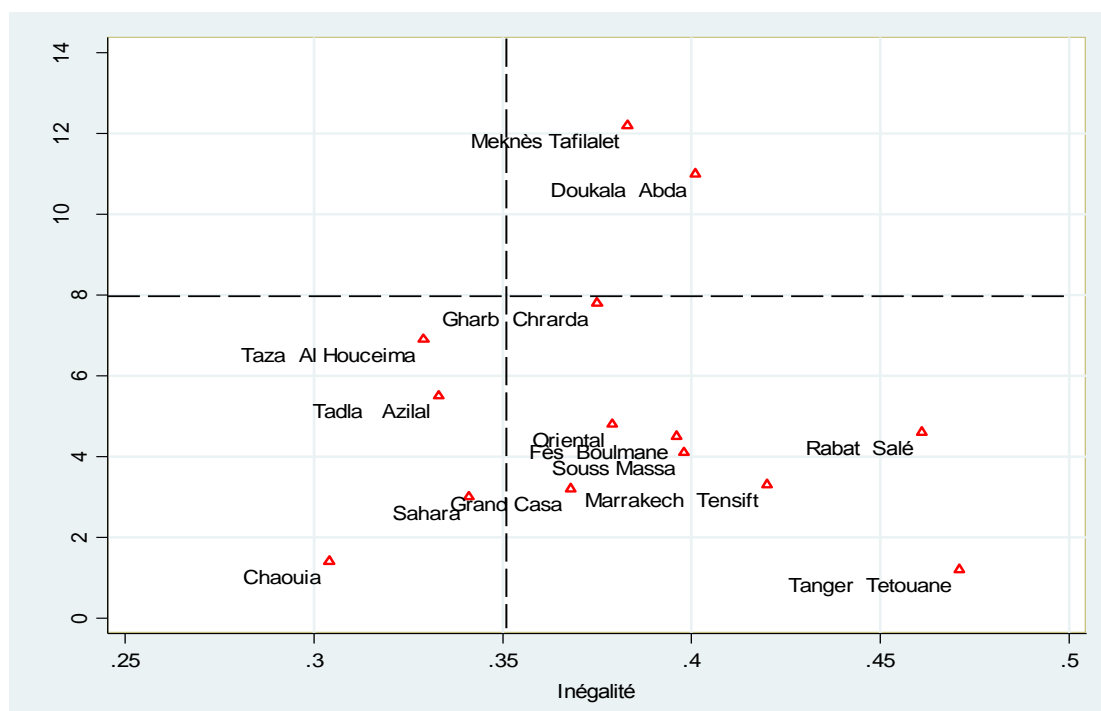
L'examen des résultats des enquêtes sur les conditions de vie des ménages fait apparaître de fortes disparités en matière de pauvreté et d'inégalités socioéconomiques entre les régions.

Le taux de pauvreté minimal, en 2007, est enregistré à l'échelle de la région de Tanger-Tétouan (1,2%). Ce taux atteint son maximum dans la région de Meknès-Tafilalet (12%) qui demeure la plus touchée dans la longue période (25,4% en 1985 et 25,7% en 2001). Outre Tanger-Tétouan, on trouve parmi les régions les moins frappées : Chaouia-Ouardigha, les régions sahariennes, le Grand-Casablanca et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec un taux de pauvreté inférieur à 4%. Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et l'Oriental enregistrent, quant à elles, des taux légèrement en dessous de 4%. Par ailleurs, dans ces deux régions ainsi que dans le Grand-Casablanca et les régions sahariennes, le chômage atteint des taux parmi les plus élevés.

Parallèlement, la vulnérabilité à la pauvreté atteint des taux record (19%) à Doukkala-Abda, dans les régions du Sahara et à Taza-Al Houceima-Taounate.

Toutefois, on peut observer dans ces trois régions une nette amélioration des indicateurs de pauvreté et de la vulnérabilité (sévérité, indice volumétrique et taux de pauvreté).

Graphique 6: Une distribution par région de la pauvreté et de l'inégalité en 2007



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

Avancer une explication des asymétries territoriales et des écarts de taux de pauvreté entre régions présente des difficultés en raison, d'une part, de la diversité économique, démographique et écologique, des spécificités socioculturelles, de la trajectoire territoriale de chaque région et, d'autre part, de la carence des données statistiques portant sur les structures économiques propres à la région ainsi que sur ses potentialités ou déficits, notamment en termes de croissance économique, de création d'emploi, d'accès aux services, de précarité et d'exclusion sociale...

Il est, toutefois, possible, moyennant les données individuelles sur les conditions de vie des ménages, de tenter, à la suite de M. Ravallion et S. Chen (2004), une explication de la variabilité du phénomène pris sous forme de ratio de bien-être des ménages en contrôlant un certain nombre de facteurs explicatifs tels que la région, le milieu de résidence, le niveau d'instruction des ménages, le type d'activité, l'âge du chef du ménage, la taille, le pourcentage des actifs occupés...

Comme pour la pauvreté, les inégalités devant la dépense diffèrent d'une région à l'autre. En 2007, ce sont les régions de Tanger-Tétouan et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer qui enregistrent les niveaux les plus forts en matière d'inégalités avec des coefficients de Gini relatifs s'élevant, respectivement, à 47% et 46%. Par ailleurs, ces deux régions connaissent, à l'instar du Grand Casablanca qui, en 2001 comme en 1985, était classé parmi les régions les plus inégalitaires, des flux migratoires sans cesse croissants susceptibles de renforcer les écarts de richesse et de revenus.

Il convient de souligner que l'ordre des régions sur une échelle des inégalités n'a jamais été stable d'une période à l'autre depuis 1985. A titre d'exemple, la région de Fès-Boulmane, dont le coefficient de Gini s'est établi autour de 36% en 1985 et 2001, figure parmi les régions à fortes inégalités de dépenses en 2007 avec près de 40%, soit un écart de quatre points de pourcentage.

Le tableau 3 récapitule les deux principales mesures de l'inégalité ventilées selon les régions : l'indice de Gini standard et le rapport entre le décile des plus pauvres et celui des plus aisés.

Tableau 3: Répartition des inégalités par région en 2007

Région	Gini (%)	en D10/D1
Région du Sahara	34,1	8,3
Souss-Massa-Darâa	39,8	12,1
Gharb-Chrarda	37,5	8,7
Chaouia-Ouardigha	30,4	6,6
Marrakech-Tensift	42,0	11,1
Oriental	37,9	12,2
Grand Casablanca	36,8	8,3
Rabat-Salé-Zemmour-Zaer	46,1	13,7
Doukala-Abda	40,1	10,9
Tadla-Azilal	33,3	8,6
Meknès-Tafilalet	38,3	11,3
Fès-Boulmane	39,6	8,6
Taza-Al Hoceima	32,9	7,1
Tanger-Tétouane	47,1	13,8

Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

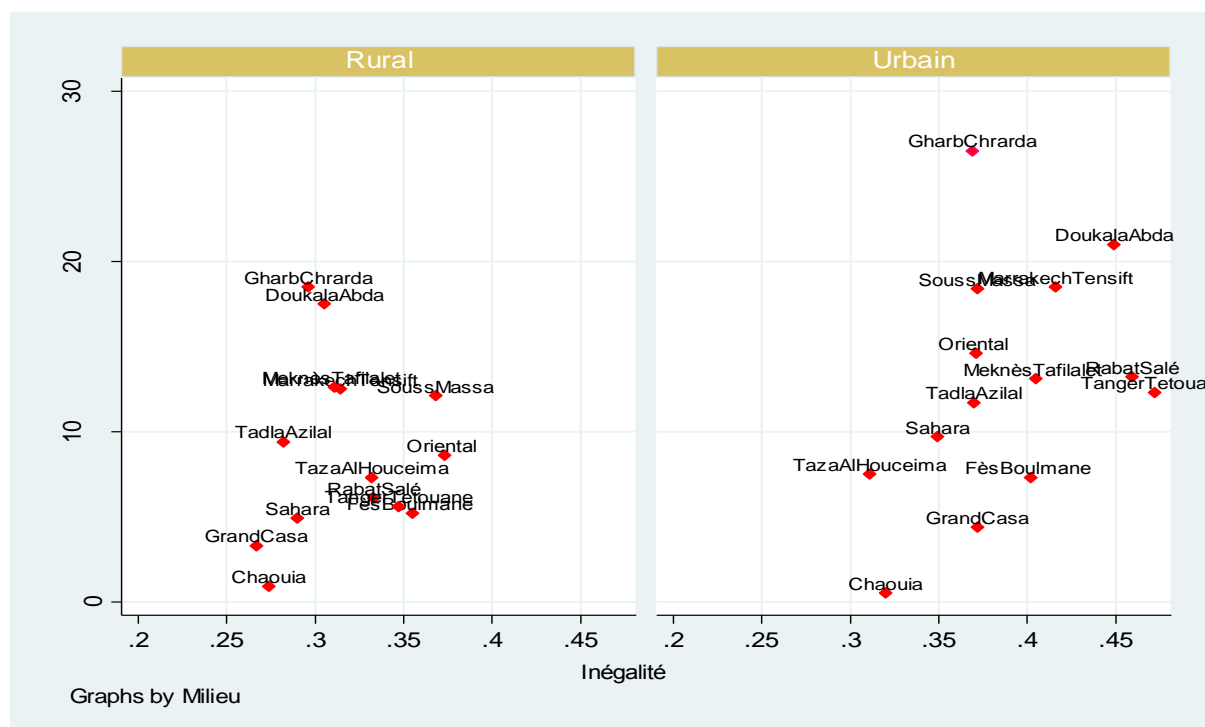
Arrêtons-nous un instant sur ces résultats d'étape. Comme il a été déjà souligné, mesurer les inégalités à travers ces deux indices ne peut fournir qu'un éclairage grossier et pour le moins partiel sur la répartition des dépenses. Une telle approche comporte, en effet, un biais de classement des régions. De par sa construction synthétique, le coefficient de Gini n'est pas de nature à donner l'allure de la distribution à tous les points de l'intervalle quantile. Dans ces conditions, il s'avère important de procéder à un classement basé sur des mises en contraste des différentes courbes de Lorenz pour avoir des comparaisons plus ou moins justes et robustes.

Toutefois, en l'absence de données sur les dépenses par tête nécessaires pour tracer les courbes de différences de Lorenz correspondant aux quantiles retenus, toute conclusion sur la dynamique des inégalités selon les régions ne peut être que schématique dès lors qu'elle est basée sur l'hypothèse selon laquelle les courbes de différences ne se recoupent pas.

L'analyse des résultats de la pauvreté et des inégalités par région et par milieu de résidence fait ressortir des différences significatives entre les régions aussi bien dans le monde rural qu'en milieu urbain. En effet, comme l'indique le graphique 6, on observe une relative dispersion du nuage de points formé par les régions en milieu urbain contre une concentration relative du même nuage en milieu rural. Les zones urbaines et rurales du Gharb-Chrarda et de Doukala-Abda se caractérisent, en 2007, par un taux de pauvreté élevé et une distribution plus inégalitaire en comparaison avec les autres régions, soit, respectivement, 26,7% et 37% pour la première, 21% et 45% pour la seconde, suivies de l'urbain des régions Souss-Massa-Darâa et Marrakech-Tensift-El Haouz.

En revanche, l'urbain de la région de Chaouia-Ouardigha figure parmi les localités les moins pauvres (1%) et les moins inégalitaires (coefficient de Gini de 27%). Les 10% de la population urbaine pauvre de cette région dépense, en moyenne, près de 4% de la masse totale des dépenses contre 22% attribués au dernier décile des 10% les plus aisés de la population dépensant ainsi 6 fois plus que la population pauvre. Le même constat peut être établi pour le milieu rural, où l'on enregistre également le taux de pauvreté le plus faible ainsi que la répartition la moins inégalitaire de l'ensemble des régions.

Graphique 7: Pauvreté versus inégalité, selon les régions et le milieu en 2007



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

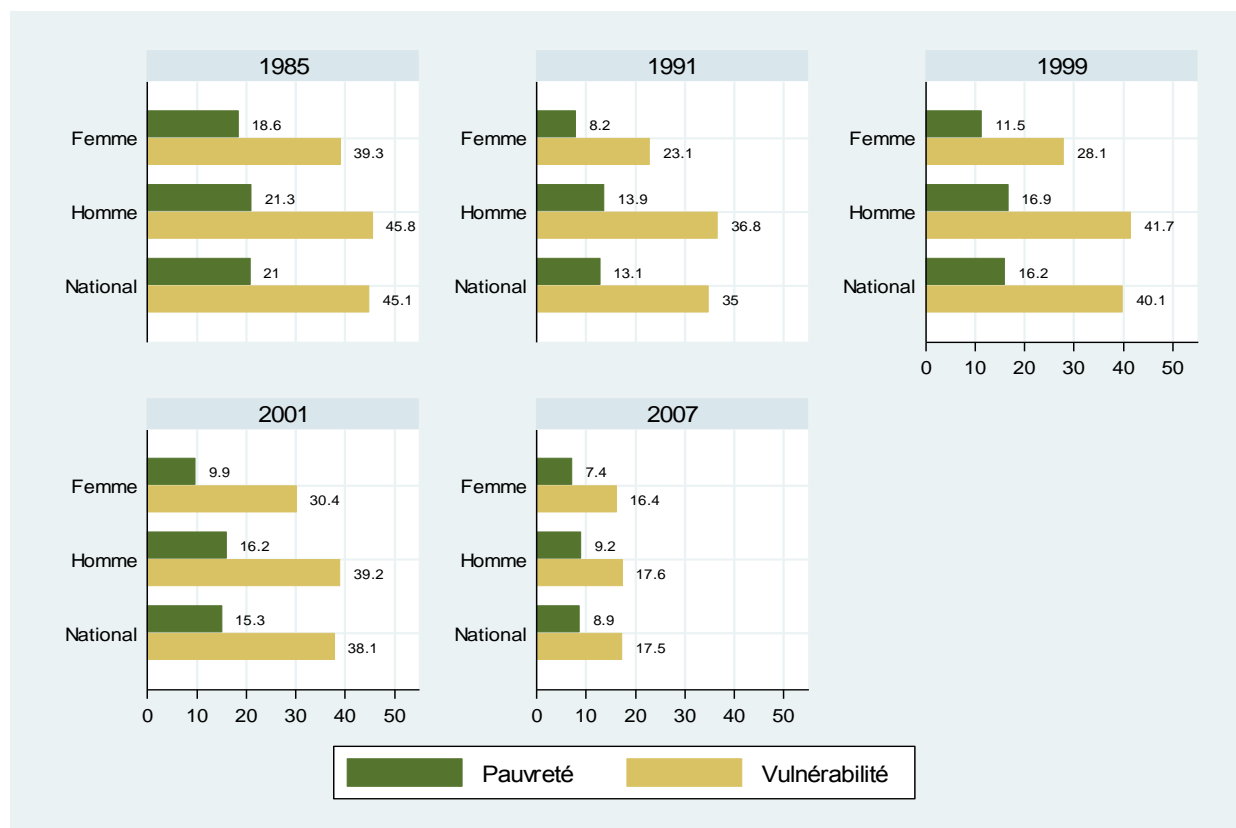
2.3. Inégalités et genre : les femmes moins pauvres ?

Les données disponibles portant à la fois sur la pauvreté et les inégalités en termes de genre sont insuffisantes et reflètent assez mal la réalité. Les résultats publiés concernent en général les chefs de ménage et non l'ensemble des individus composant le ménage. Afin de mieux appréhender les inégalités liées au genre, il faut disposer d'observations plus fines réparties en fonction des différents groupes d'âge de la population, du milieu de résidence, des catégories socioprofessionnelles, de la taille du ménage...

Les données disponibles mettent en évidence, pour l'année 2007, un taux de pauvreté plus réduit pour les femmes chefs de ménage (7,4%) par rapport aux chefs masculins (9,2%).

En termes de vulnérabilité, les résultats sont à peu près similaires : 17,6% pour les hommes contre 16,4% pour les femmes.

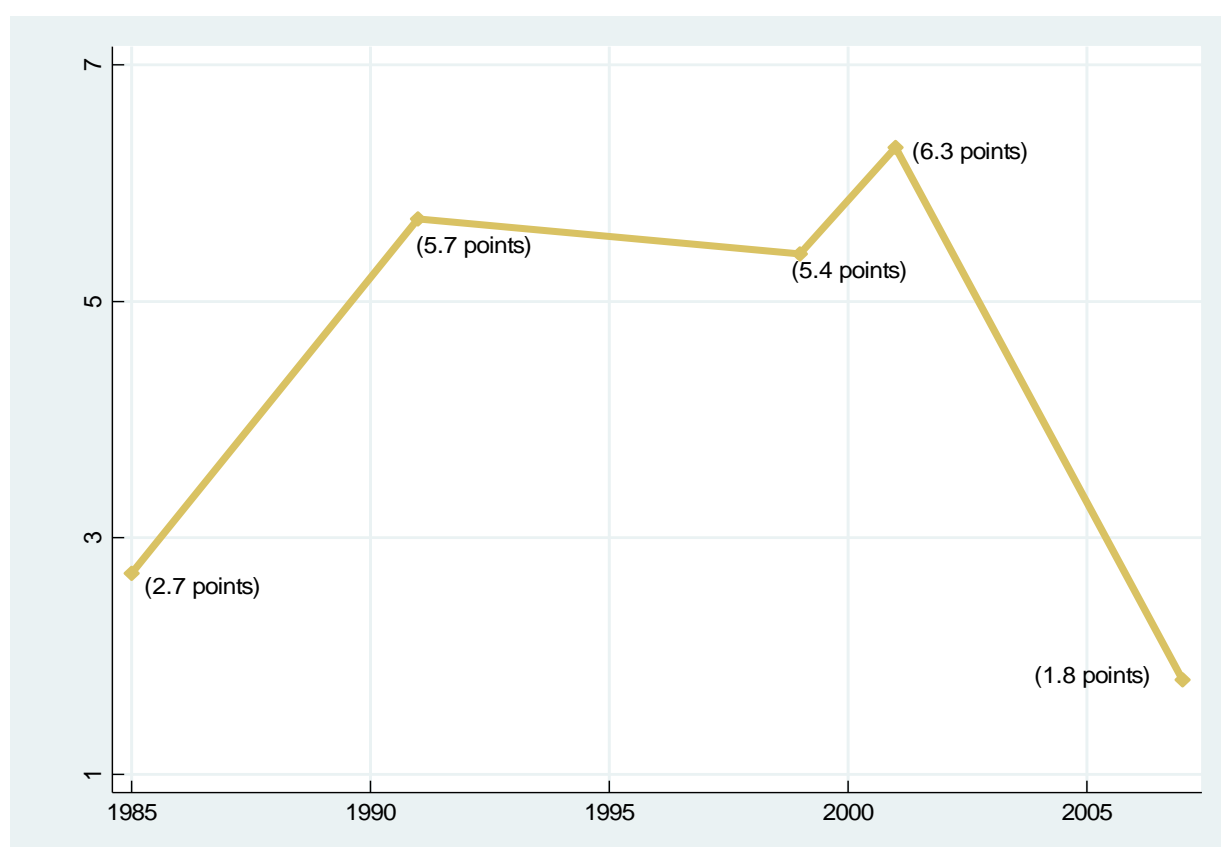
Graphique 8: Pauvreté et vulnérabilité par genre (1985-2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages et Enquête nationale sur la consommation des ménages.

En termes d'évolution dans le temps, notamment sur la période 1985-2001, les hommes chefs de ménage sont plus frappés par la pauvreté ou la vulnérabilité. Depuis, les indicateurs de la pauvreté ont marqué une tendance uniforme à la baisse avec une différence des taux plus ou moins faibles en 2007. Ce constat peut s'expliquer, en partie, par le fait que les chefs de ménage de sexe féminin sont en majorité plus jeunes. De même, on assiste depuis quelques années à une tendance relative à la parité en termes de conditions d'insertion sur le marché de travail comme en témoigne le taux de chômage chez les deux sexes, resté pratiquement stable en 2006 (9,7%) et en 2007 (9,8%).

Graphique 9: Ecart de pauvreté entre les deux sexes entre 1985 et 2007



Source : Haut Commissariat au Plan, *Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages* et *Enquête nationale sur la consommation des ménages*.

Le comportement des inégalités devant la dépense selon le sexe ne signale pas de différences significatives. En 2007, 10% des chefs de ménage masculins les plus pauvres dépensent environ 2,8% de la dépense totale contre environ 2,5% pour les femmes.

Depuis 1985, ces proportions sont restées plus ou moins inchangées, soit 2,6% pour les hommes et 2,5 pour les femmes. Le décile des 10% des plus aisés représente 29,9% de la masse totale des dépenses pour les hommes et 29,2% pour les femmes.

Cependant, il y a lieu de relever l'existence de disparités importantes quelque soit le sexe considéré : en 2007, le rapport D10/D1 est de 10,7 fois pour les hommes et 11,7 fois pour les femmes.

La répartition des dépenses totales est légèrement moins inégalitaire chez les femmes par rapport aux hommes, les coefficients de Gini s'établissant autour de 31% et de 41%, respectivement.

Par ailleurs, comme cela a été déjà mentionné, faute de données plus fines, il n'est guère possible de procéder à des comparaisons en termes de conditions de vie des ménages et d'estimer la dépense moyenne par sexe ainsi que les dépenses correspondant à chaque quantile afin de mesurer l'ampleur des inégalités devant la dépense.

Tableau 4 : Répartition des inégalités par genre en 2007

Genre	Année	Gini	10%(+) Pauvres	10%(+) Aisés
Masculin	1985	39,7	2,6	32
	1991	40,3	2,7	31,7
	1999	39	2,7	31,1
	2001	41	2,6	32,5
	2007	40,9	2,8	29,9
Féminin	1985	38,5	2,5	29,5
	1991	33,2	2,9	25,5
	1999	38	2,6	29,3
	2001	38	2,6	32,1
	2007	38,9	2,5	29,2
National	1985	39,7	2,6	31,7
	1991	39,4	2,7	30,8
	1999	39	2,6	31
	2001	41	2,6	32,1
	2007	40,7	2,6	33,1

Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

2.4. Inégalités socioprofessionnelles : le recul des cadres moyens

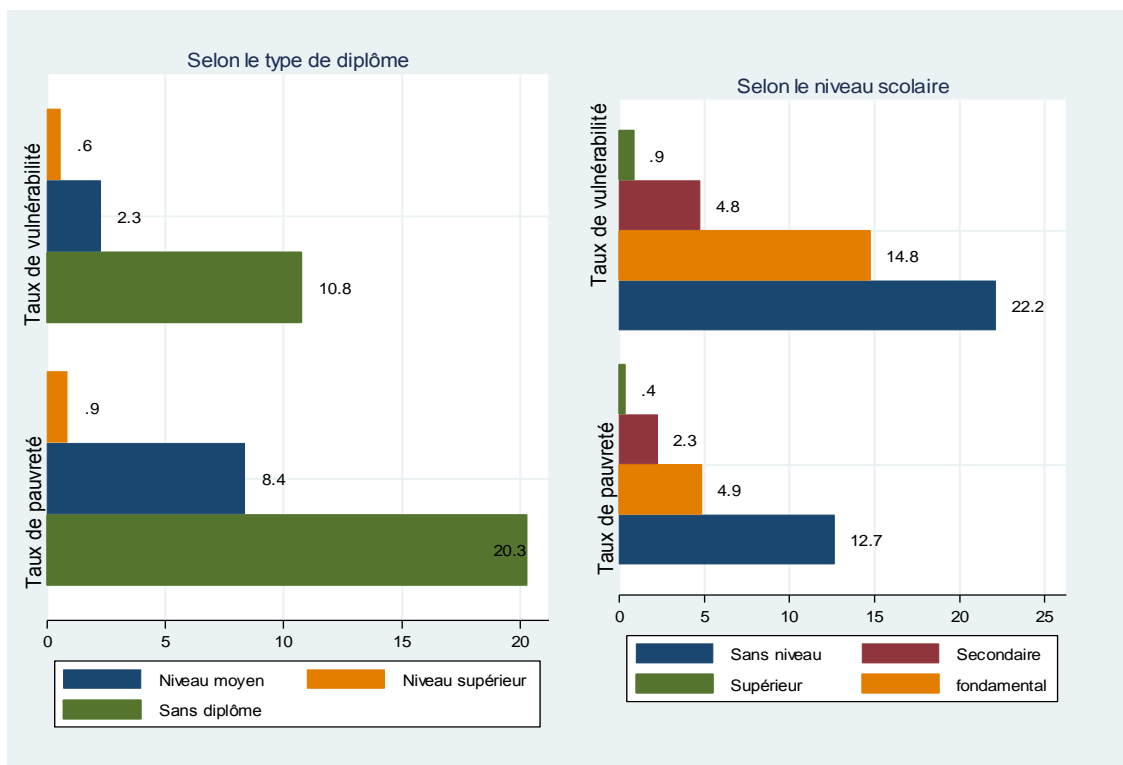
Dans la théorie du capital humain (Becker, 1964) comme pour le paradigme du développement fondé sur les capacités (Sen, 1982), l'éducation joue un rôle fondamental dans la création des richesses et la détermination de la trajectoire socioprofessionnelle des individus. Sans entrer dans les controverses opposant sociologues et économistes sur la nature des liens entre la scolarité et les inégalités, on considère l'éducation comme une ressource inégalement répartie et inégalement accessible, une telle situation initiale induisant un différentiel structurel en termes de capacités qui contribue à renforcer les inégalités socioéconomiques et intergénérationnelles.

2.4.1. La scolarité réduit la pauvreté mais renforce les inégalités

La distribution de la pauvreté selon le niveau d'instruction des chefs de ménage laisse apparaître une relation négative entre les deux variables. En effet, plus le niveau de scolarité des individus augmente, moins ils sont soumis à la pauvreté ou à la vulnérabilité. En effet, en 2007, le taux de pauvreté selon le niveau scolaire des chefs de ménage se situe à 0,4% pour le niveau supérieur, à 2,3% pour le secondaire, à 4,9% pour le fondamental et à 12,7% pour les personnes n'ayant aucun niveau scolaire. Le même constat s'applique lorsqu'on s'intéresse à la variable vulnérabilité. Théoriquement, les individus les moins éduqués sont moins armés face aux facteurs de risque associés à la précarité et à l'exclusion sociale. En revanche, les plus instruits sont théoriquement mieux dotés en capacités leur permettant d'accéder à des emplois correspondant à leur choix. Inutile de préciser que cette hypothèse ne prend pas en compte les différentes externalités, positives ou négatives, pouvant intervenir dans la détermination des perspectives d'emploi, quel que soit le « récit » scolaire de l'individu : origine sociale, capital culturel, réseau et relations...

Parmi les personnes scolarisées, ce sont les hauts diplômés qui sont les moins exposés aux privations. En effet, les personnes pauvres parmi les chefs de ménages diplômés de l'enseignement supérieur représentent 0,6% contre 2% pour les diplômés moyens et près de 11% pour les non diplômés.

Graphique 10 : Pauvreté, vulnérabilité et capital humain (2007)



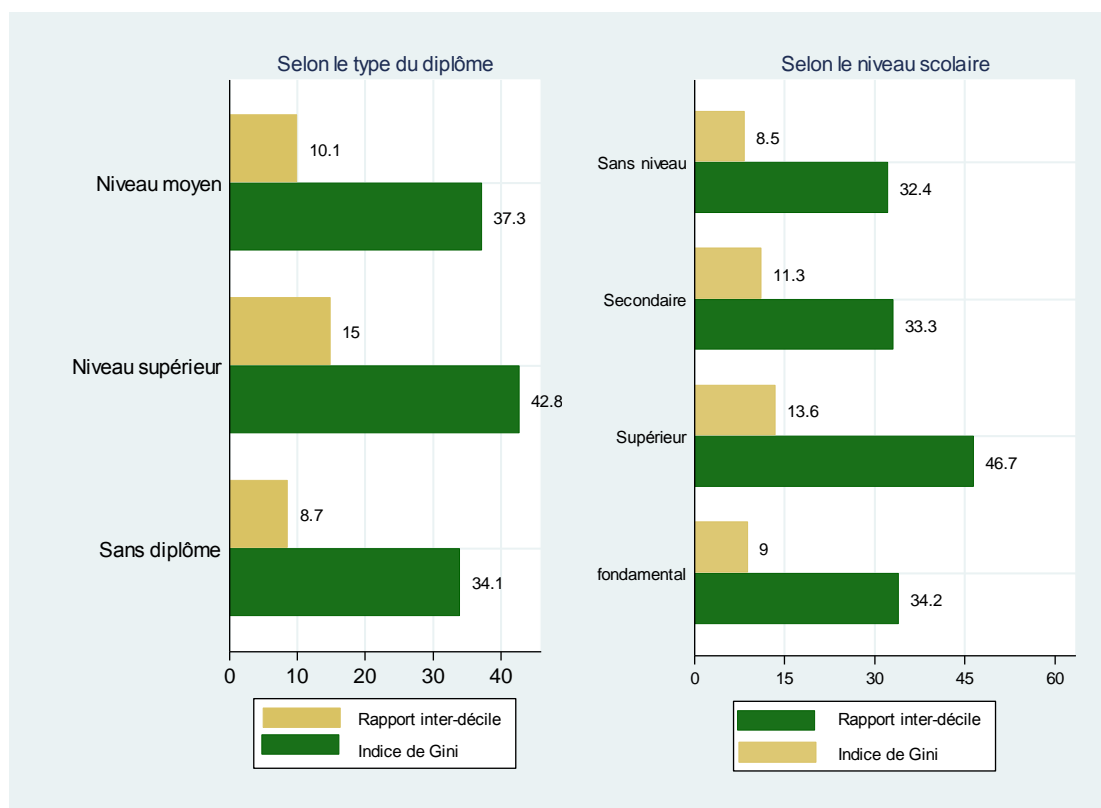
Source : HCP, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

Parallèlement, le niveau de formation et la nature du diplôme constituent des facteurs d'explication de l'amplitude des inégalités interpersonnelles. Plusieurs études empiriques, se référant à la théorie du capital humain, ont établi un lien étroit entre la formation scolaire ou professionnelle et le renforcement des disparités individuelles des salaires et des postes occupés.

Les données sur les déciles de dépenses en valeurs réparties selon le niveau d'instruction n'étant pas disponibles, il s'avère difficile d'estimer la dépense moyenne des différentes catégories de personnes en fonction de leur niveau d'instruction ou de diplôme.

En revanche, il est possible de comparer le comportement de la dépense au sein de chaque groupe, c'est-à-dire selon le niveau scolaire et la nature du diplôme obtenu. On observe ainsi qu'à l'inverse de la pauvreté, plus les niveaux d'instruction et de diplôme sont élevés, plus la distribution intra-groupe est inégalitaire, toute chose étant égale par ailleurs.

Graphique 11 : Inégalités de dépense et capital humain (2007).



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

2.4.2. Des catégories moins pauvres mais une structure plus inégalitaire

L'analyse des inégalités tend à s'affiner lorsqu'on prend en compte l'origine sociale et les caractéristiques socioprofessionnelles du ménage. Au-delà de l'usage fonctionnel, la notion de catégories socioprofessionnelles est, en général, mobilisée par les sociologues et les économistes pour rendre compte des degrés de hiérarchie et de stratification sociale, et des déterminants des inégalités (Chauvel, 2002).

Au Maroc, les statistiques sur les conditions de vie relative à la dimension socioprofessionnelle du chef de ménage n'ont commencé à être publiées qu'à partir des années 1990. En raison du changement de nomenclature des catégories socioprofessionnelles, on se limitera à l'étude de l'évolution des indicateurs de pauvreté et des inégalités entre 1999 et 2007.

Notons, par ailleurs, que les statistiques sur les conditions de vie des catégories socioprofessionnelles (soit qu'elles ne sont pas disponibles soit qu'elles n'ont tout simplement pas fait objet de publication) peuvent être d'une grande portée lorsqu'elles sont ventilées en fonction de la structure des dépenses.

Compte tenu de ces limites, les données dont on dispose sur le niveau de vie des ménages indiquent que les taux de pauvreté les plus élevés sont enregistrés chez les exploitants agricoles (exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés) et les ouvriers agricoles, soit, respectivement, plus de 13% et 12% en 2007. On observe, toutefois, pour ces catégories une nette amélioration par rapport à 1999 : 24% de taux de pauvreté pour la première et plus de 30% pour la seconde.

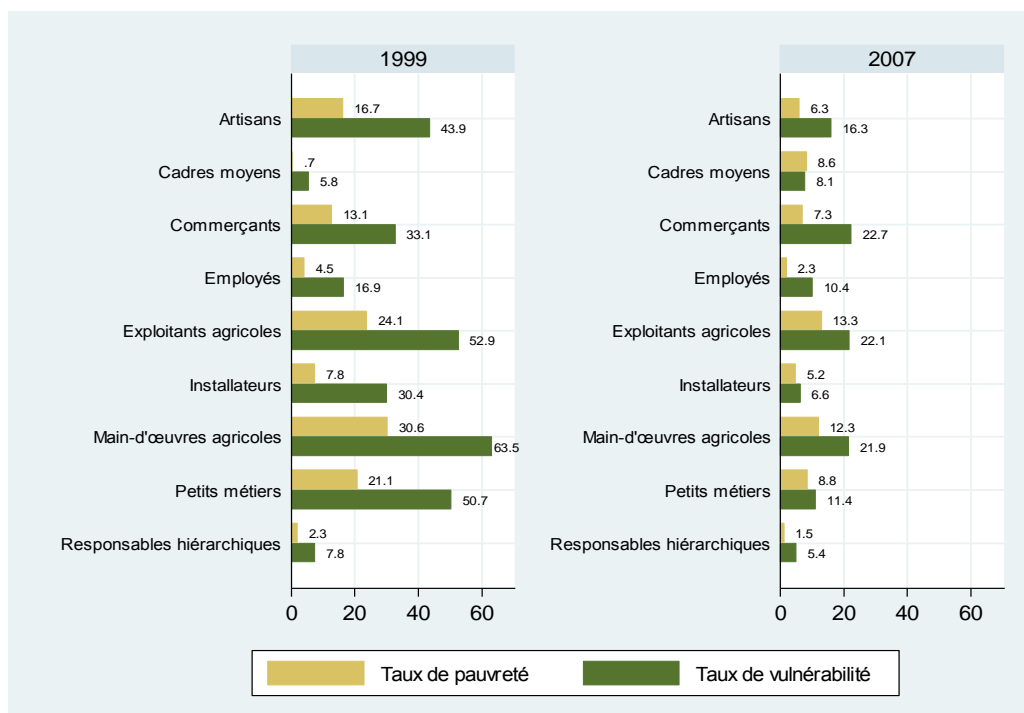
Exerçant des activités volatiles et précaires, notamment traditionnelles et artisanales, propres au monde rural, ces catégories ont connu des taux de vulnérabilité très élevés depuis 1999 pour se situer à près de 22% en 2007.

Le taux de pauvreté le moins significatif (1%) concerne la catégorie formée de cadres supérieurs de la fonction publique, de directeurs et cadres de direction d'entreprises, de cadres supérieurs et membres des professions libérales.

La situation des chefs de ménage ayant le statut de cadres moyens a, en revanche, connu une nette dégradation au cours de la dernière décennie, le taux de pauvreté passant, en effet, de 1% en 1999 à 9% en 2007. Une évolution assez identique peut être observée pour les artisans, les petits métiers, les employés...

Accréditant l'hypothèse de la « démoyennisation » des classes moyennes, hypothèse sur la quelle on reviendra plus loin (chapitre 4), il faut, néanmoins, afin de mieux analyser ces évolutions, pouvoir examiner d'autres paramètres comme la composition et la taille des ménages, les revenus supplémentaires, le patrimoine... En effet, pour plus de pertinence, les indicateurs associés à la pauvreté et aux inégalités doivent être ajustés à la taille du ménage (Atkinson et al., 1995).

Graphique 12 : Pauvreté et vulnérabilité selon les catégories socioprofessionnelles (2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

2.4.3. Des écarts intra-catégories plus ou moins amples

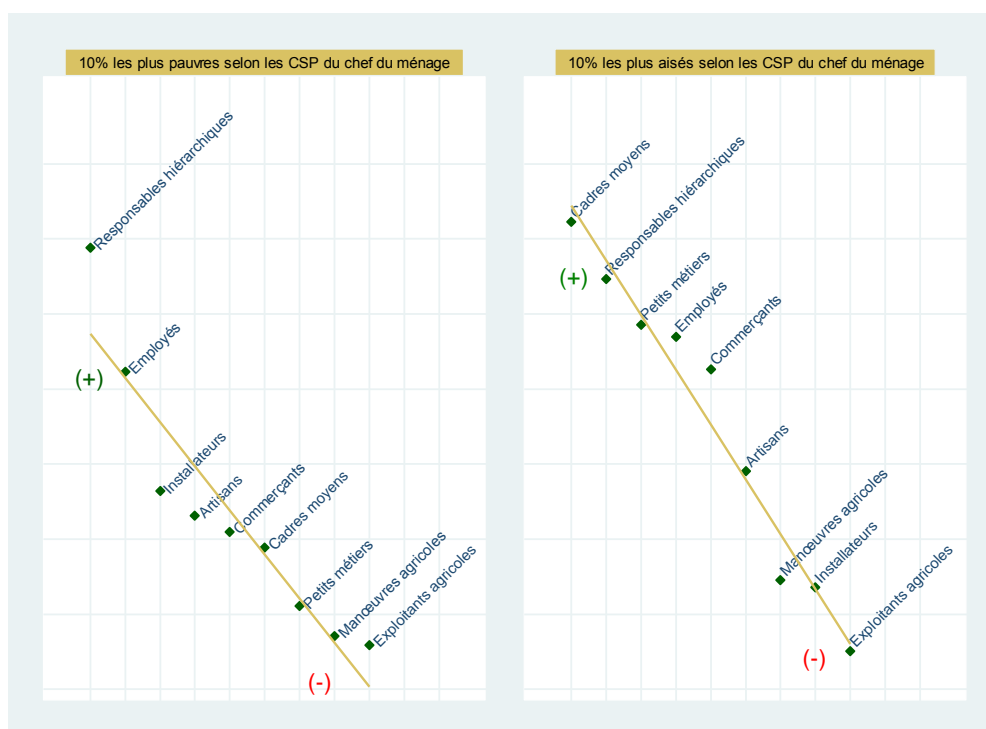
La nomenclature des catégories socioprofessionnelles se caractérise par une forte hétérogénéité en termes de dépense inter et intra-groupe. Exprimées en termes d'indice synthétique de Gini ou de rapport inter-déciles, les inégalités face à la dépense ont connu une augmentation substantielle pour l'ensemble des catégories.

En effet, en 2007, les 10% des ménages les plus aisés appartiennent à la catégorie des responsables hiérarchiques et des cadres supérieurs. Ces catégories dépensent plus de 50 000 dirhams par personne annuellement tandis que les 10% les plus pauvres - dont la dépense moyenne est la plus faible - sont notamment des exploitants agricoles, des manœuvres et artisans agricoles qui consomment un montant annuel moyen de (plus de) 2 500 dirhams par personne.

En termes d'écart intra-groupe, le rapport inter-déciles varie de 1 à 20 et il n'a guère cessé de se creuser tout au long de la dernière décennie. L'écart demeure assez significatif lorsqu'on observe de façon particulière les 10% les plus pauvres de la catégorie des responsables hiérarchiques et cadres supérieurs qui dépensent environ deux fois plus que les 10% les plus pauvres composés essentiellement d'artisans et de petits métiers.

En considérant la dépense comme indicateur permettant de situer les catégories socioprofessionnelles (CSP) sur une échelle ascendante, on peut obtenir le classement que récapitule le graphique 13.

Graphique 13 : Classement des CSP en fonction de la dépense annuelle moyenne par personne pour le premier et le dernier décile (2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

Sur la période 1999-2007, les inégalités ont enregistré un accroissement moyen de 7 points pour l'ensemble des catégories socioprofessionnelles. Ce sont les cadres moyens qui ont connu l'augmentation la plus spectaculaire des inégalités avec 16 points d'écart et les installateurs, c'est-à-dire les conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage, avec un écart de 12 points entre 1999 et 2007.

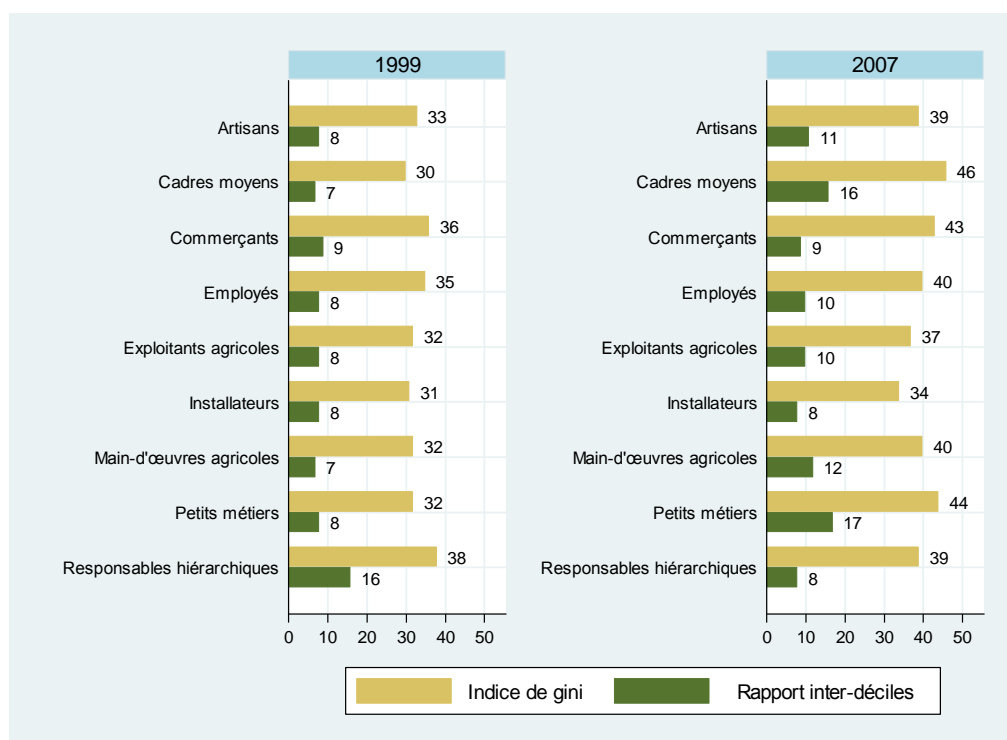
Parallèlement, le creusement des inégalités entre les catégories socioprofessionnelles s'est accompagné par des disparités intra-groupe non moins importantes au cours de la même période. De fait, en 2007, l'étendue est de 12 points entre la valeur maximale et la valeur minimale de l'indice de Gini contre 8 points en 1999.

Il y a lieu de s'interroger plus avant sur les déterminants de cette dynamique des inégalités inter et intra-classe. Une confrontation avec l'évolution de la situation économique, la pauvreté et le sous-emploi est de nature à apporter quelques éléments d'analyse.

On observe ainsi que les catégories ayant enregistré, en 2007, les plus fortes disparités en matière de dépense (de revenu) sont les cadres moyens avec un indice de Gini de 46% et un rapport P90/P10 de 16 fois, suivis des petits métiers et commerçants avec, respectivement, 44% et 43% en termes d'indice de Gini, 17 et 9 points en termes de rapport inter-déciles.

On pourrait rendre compte de l'état des disparités des conditions de vie pour chacune des catégories socioprofessionnelles. Toutefois, un tel exercice implique des descriptions trop longues compte tenu des limites assignées à ce rapport. Le graphique 14 dresse un tableau synthétique de ces inégalités en termes d'indice de Gini et de rapports inter-déciles entre 1999 et 2007.

Graphique 14 : Inégalités de dépenses selon les catégories socioprofessionnelles (2007)



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages, 2006-2007

Les développements précédents n'ont d'autre prétention que d'établir un état des lieux sommaire des inégalités en termes de dépenses des ménages. Les limites de l'analyse incombent, pour une large part, à la carence des données individuelles notamment. On suggère (voir infra le point complément d'enquête), dans la perspective de l'étude de l'IRES sur le lien social, d'enrichir la base de données et d'étendre le champ statistique aux indicateurs relatifs au revenu et au patrimoine.

L'appréhension des inégalités en référence à la dépense, sans être dénuée de pertinence, peut s'avérer insuffisante pour rendre compte de l'étendue des inégalités au Maroc et incapable, dès lors, de dissiper les perceptions parallaxiques des inégalités et les ressentis subjectifs de l'ensemble des asymétries liées au système de répartition dans sa composante monétaire.

Pour dépasser cette limite méthodologique, il y a lieu d'élargir l'espace d'évaluation des inégalités à d'autres « variables focales », plus substantielles, définissant ce que l'on peut désigner comme « l'ensemble des inégalités de capacités » qui renvoie tout à la fois à l'éducation, à la santé et au logement.

3. Inégalités de capacités : structurelles et cumulatives

Dans le présent chapitre, nous nous efforcerons de fonder, au-delà des inégalités des dépenses pointées précédemment, l'hypothèse des inégalités de capacités en élargissant le champ des variables focales à l'éducation, à la santé et au logement. Nous suggérons que les inégalités originelles, qui sont des inégalités de manque, prennent racine dans l'espace de répartition ou d'accessibilité aux biens premiers que constitue l'éducation fondamentale, la santé de base, le logement décent... Les pénuries initiales en matière d'éducation et les privations dans le domaine des soins de base, déterminent de façon cumulative, un processus irréversible de reproduction élargie des inégalités. Le cercle vicieux ainsi auto-entretenu ne peut être, dès lors, brisé qu'en vertu d'une action vigoureuse sur les conditions mêmes de production de ce que Jean-Jacques Rousseau (1754) appelle « l'inégalité naturelle ou physique » (qualités de l'esprit, santé et force du corps).

Trois champs clés où prennent racine les inégalités de capacité seront respectivement examinés : l'éducation, la santé et le logement.

3.1. Accès à l'éducation : la reproduction des inégalités

Le système d'enseignement scolaire national compte aujourd'hui plus de 6 millions d'élèves dont 62% en milieu urbain et 38% en milieu rural. L'effectif des élèves en 2007-2008 était réparti entre 64% dans le primaire, 24% au secondaire collégial et 12% au secondaire qualifiant.

Le secteur de l'enseignement privé a contribué à la scolarisation de 7,4% des élèves en 2007-2008 (ce taux comprend les élèves marocains inscrits dans les missions française et espagnole). Sa distribution sur le territoire national est très inégale, le Grand-Casablanca concentrant à lui seul plus de 24% d'élèves scolarisés du secteur contre moins de 1% d'élèves scolarisés dans les établissements privés dans la région de Taza-Al-Hoceima-Taounate.

Les objectifs fixés par la Charte nationale d'Éducation et de Formation en 1999, concernant notamment l'alphabétisation et la généralisation des enseignements aux niveaux préscolaire, primaire, collégial et secondaire, ont été plus ou moins atteints, en particulier dans le cycle de l'enseignement primaire.

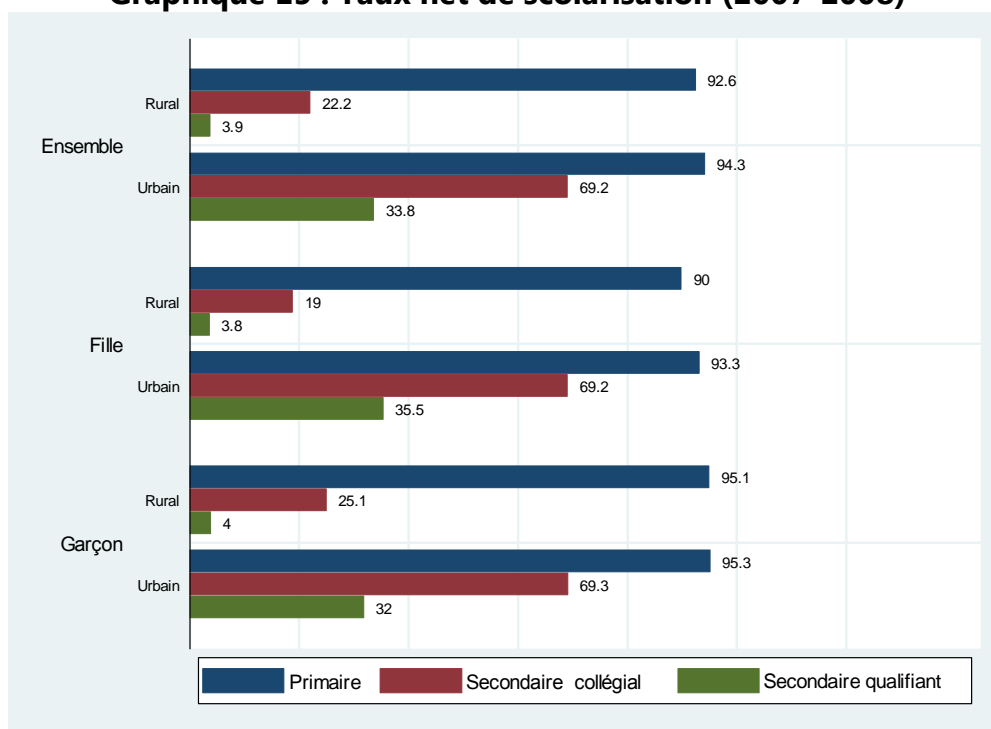
3.1.1. Scolarisation : un cheminement lent, notamment en milieu rural

Le taux net de scolarisation au niveau de l'enseignement primaire a pu atteindre, en 2007-2008, près de 93,5%, contre 47,4% au secondaire collégial et 20% au secondaire qualifiant (Conseil Supérieur de l'Enseignement, 2010). Il convient de noter que les données disponibles ne permettent guère d'estimer avec précision le taux net de scolarisation des enfants avant l'âge de 6 ans. Associées aux taux spécifiques de scolarisation, ces données traduisent, néanmoins, l'effort déployé en matière d'extension de l'offre éducative et de l'accroissement des effectifs des élèves scolarisés, notamment au cycle de l'enseignement primaire.

De fait, le taux de scolarisation spécifique pour la tranche d'âge 6-11 ans est passé de 79,1% en 2000, date du démarrage de la réforme, à près de 95% en 2008, soit près de 16 points d'amélioration.

Les pouvoirs publics ont engagé d'importants investissements en matière d'infrastructures de base, de recrutement et de logistique, dans le cadre de la réforme du système éducatif initiée par la charte (principe d'« école pour tous ») et du plan d'urgence 2009-2012, et ce, dans l'objectif de combler les insuffisances enregistrées en matière d'accès à la scolarisation, en particulier dans le milieu rural. Par ailleurs, si le taux net de scolarisation dans le cycle primaire est presque identique en milieux urbain et rural, des différences importantes subsistent pour les deux cycles du secondaire : 69% en milieu urbain contre 22% dans le rural pour le collégial, 34% et 4%, respectivement, pour le secondaire qualifiant.

Graphique 15 : Taux net de scolarisation (2007-2008)



Source : Ministère de l'Éducation Nationale
Département de l'Enseignement Scolaire (2007-2008)

Les phénomènes de non scolarisation ou de déscolarisation sont étroitement liés aux déficiences constatées en matière d'infrastructures et d'équipements de base, tout particulièrement dans le milieu rural.

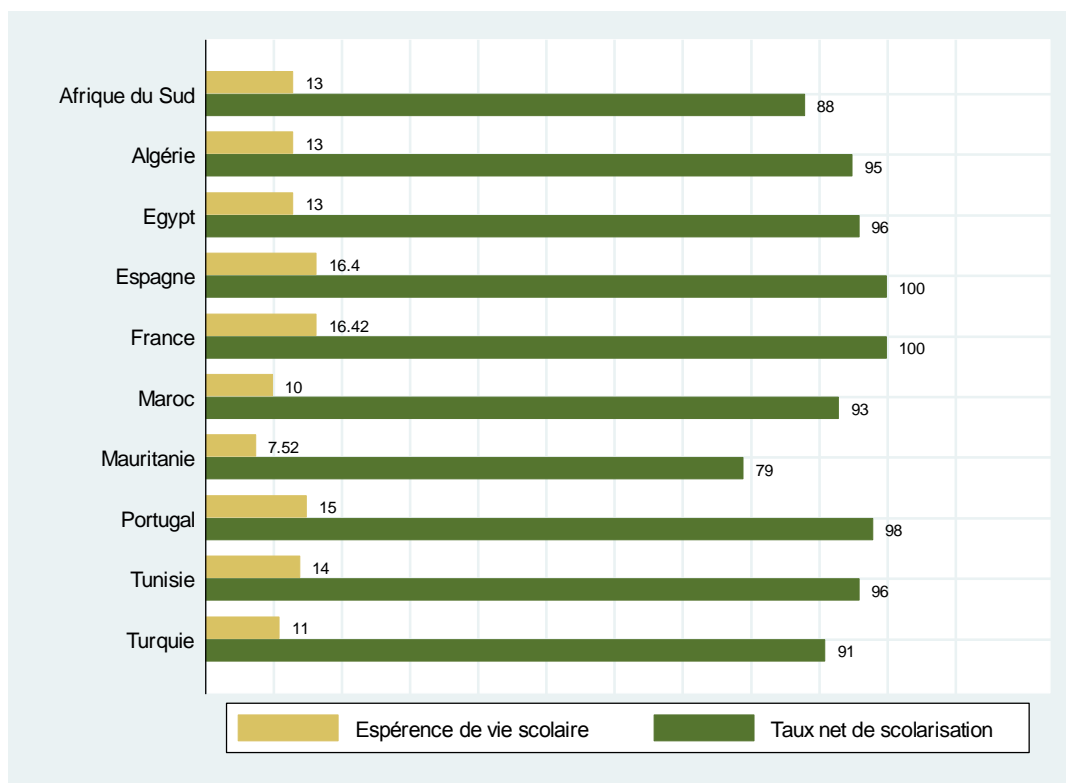
Les conditions pédagogiques sont également un facteur contribuant à creuser davantage les inégalités entre les deux milieux géographiques. « Les élèves ruraux sont pénalisés par les conditions de leur propre milieu. Les politiques éducatives renforcent cette iniquité à en juger par les caractéristiques du corps enseignant exerçant en milieu rural. De ce fait, ces conditions ainsi que celles associées aux caractéristiques des enseignants, à savoir l'expérience professionnelle et le niveau d'éducation influencent nettement la scolarité des élèves et leurs résultats scolaires. Les enseignants, recrutés récemment et les moins qualifiés, se trouvent face à des élèves ruraux dont les chances de réussite sont maigres par rapport à leurs pairs de l'école publique ou privée urbaine. Autrement dit, la discrimination négative se révèle fortement par ce biais» (Conseil supérieur de l'Enseignement, 2009).

En termes de genre, la généralisation de la scolarité a permis une réduction significative des écarts entre les deux sexes. Ainsi, dans l'enseignement primaire la proportion des filles scolarisées s'est nettement améliorée, enregistrant un indice de parité de 0,88 en 2007- 2008 contre 0,81 en 1999-2000. En milieu rural, cet indice atteint 0,83 contre 0,71 au cours de la même période.

En 2008, il est de 0,81 et 0,94 dans l'enseignement secondaire collégial et qualifiant, respectivement. Ce cheminement vers l'égalité des chances entre les deux sexes, observé depuis le début du siècle en milieu urbain, est cependant beaucoup plus lent au niveau rural où l'indice de parité est de 0,55 au secondaire collégial et de 0,64 au secondaire qualifiant.

A l'échelle internationale, le Maroc occupe une place pas très favorable en termes de niveau de scolarisation, notamment pour ce qui est de l'espérance de vie scolaire. Le taux net de scolarisation (90,5% en 2008-2009 si l'on retient les projections du recensement 2004) demeure ainsi loin des taux observés dans des pays comme l'Algérie, l'Egypte, la Tunisie ou la Turquie. En termes d'espérance de vie scolaire, mesure plus large de la couverture et du degré de rétention scolaire, l'écart de scolarisation avec les autres pays est important et le Maroc est placé à un niveau inférieur à la moyenne. Le nombre moyen d'années d'un élève marocain tout au long de sa vie scolaire s'élève à 10 ans, contre 13 ans en Algérie, 14 ans en Tunisie et 15 ans au Portugal.

Graphique 16 : Taux net de scolarisation au primaire et espérance de vie scolaire par pays en 2005-2006



Source : UNESCO, EPT et Département de l'Enseignement Scolaire

L'examen des aspects quantitatifs de la scolarisation est de nature à renseigner sur l'accès à l'éducation et sur les inégalités devant la scolarité. Toutefois, les données disponibles restent limitées sur les retards scolaires, l'efficacité interne du système, l'abandon scolaire, ainsi que sur le processus de scolarité, la progression et la réussite des élèves compte tenu de leur origine sociale, le niveau économique et socioculturel des parents...

On tentera dans le point suivant d'appréhender les inégalités scolaires à partir de la variable acquisitions scolaires et des caractéristiques socio-éducatives de la famille de l'élève.

Encadré 2 : Indicateurs de scolarisation

- Taux net de scolarisation : rapport entre le nombre d'élèves scolarisés ayant l'âge légal de scolarisation dans un niveau d'étude donné (préscolaire, primaire, secondaire collégial, secondaire qualifiant) et le nombre d'enfants des tranches d'âge correspondantes pour une année scolaire donnée. L'objet de ce rapport est, d'une part, de fournir une mesure précise de l'importance de la scolarisation à un niveau d'étude donné, par rapport à la population à scolariser correspondante et, d'autre part, de mesurer l'effort restant à accomplir pour atteindre la scolarisation universelle.
- Taux spécifique de scolarisation : rapport entre le nombre d'élèves scolarisés d'un groupe d'âge donné et la population correspondant au même groupe d'âge. L'objet de ce rapport est de mesurer le niveau de participation scolaire des enfants d'un âge donné, quel que soit le cycle, le niveau et l'année d'étude et sert à établir un diagnostic précis de la scolarisation. Ce taux met l'accent sur le pourcentage d'élèves d'un âge donné qui sont inscrits dans le système éducatif sans considération du cycle éducatif.
- Espérance de vie scolaire : nombre d'années d'instruction qu'un enfant d'un certain âge peut attendre à recevoir à l'avenir, en supposant que la probabilité de son admission à l'école à un âge donné est égale au présent taux d'admission de cet âge-là. Cet indicateur montre le niveau général de développement d'un système scolaire en termes de nombre d'années d'instruction qu'un enfant peut accomplir. Il évalue la durée moyenne des études et non pas le nombre d'années scolaires achevées en faisant référence aux taux de scolarisation actuels. Pratiquement, il est approché par la somme des taux spécifiques de scolarisation aux différents âges pour des niveaux précis. Il est à noter que le nombre prévu d'années de survie ne coïncide pas nécessairement avec le nombre prévu d'années d'études complètes à cause du redoublement.
- Indice de parité : rapport entre les taux relatifs aux filles et garçons d'un indicateur donné (TBA, TNA, TBS, TNS, TSS, taux d'analphabétisme...). L'objet de ce rapport est de mesurer le degré d'iniquité dans l'admission ou la scolarisation des filles et des garçons à l'école ou encore celui des femmes et des hommes en matière d'alphabétisation. L'analyse de cet indice permet d'appréhender l'importance des disparités en défaveur des filles par exemple dans les différents cycles du système éducatif.

3.1.2. Acquisitions scolaires : l'impact des inégalités de base

Les recherches portant sur l'explication des inégalités scolaires s'inscrivent dans le cadre du courant de « l'inégalité des chances » qui s'est développé aux États-Unis, en Angleterre et en France (Bressoux, 1994), à partir des années soixante. L'enjeu majeur étant l'accomplissement du principe de « démocratisation de l'enseignement » selon lequel tout enfant en âge de scolarisation doit accéder à l'école, quelle que soit l'origine et la classe sociale à laquelle il appartient.

Les premières études des inégalités sociales dans le domaine de l'éducation ont mis l'accent sur les principaux déterminants de la réussite scolaire eu égard à la classe sociale de l'élève. D'autres travaux (Cousin, 1999) considèrent que l'égalité des chances ne peut être saisie du seul point de vue de la réussite scolaire. Les acquisitions scolaires et les chances de réussite sont-elles les mêmes en dehors du niveau de l'établissement scolaire fréquenté ?

C'est précisément dans cette perspective qu'on propose d'engager l'examen des inégalités devant la scolarité. Pour ce faire, on recourt à la modélisation hiérarchique qui permet de saisir à la fois les disparités entre les élèves, les établissements et les régions. On s'interroge également sur l'existence de différences significatives entre les établissements publics et privés, ainsi que sur l'impact de l'origine sociale de l'élève sur les acquisitions scolaires.

On fait usage des résultats récents du Programme National de l'Évaluation des Acquis des Elèves (PNEA 2008) en se limitant aux scores moyens des tests d'évaluation (en arabe, français, sciences et mathématiques) relatifs aux niveaux-charnières de l'enseignement primaire et secondaire collégial (6ème année du primaire et 3ème du collégial).

(i) Spécification du modèle hiérarchique : il s'agit d'un modèle linéaire à plusieurs niveaux nichés les uns dans les autres : les régions, les établissements scolaires et les élèves. L'idée sous-jacente : savoir comment se répartit l'hétérogénéité des acquisitions des élèves inter et intra-niveaux hiérarchiques.

$$y_{ijk} = \beta_{0jk} + \beta_{1jk}x_{ijk}^{(1)} + \dots + \beta_{pjk}x_{ijk}^{(p-1)} + \epsilon_{ijk}$$

$$\beta_{0jk} = \beta_{00k} + u_{0jk} \text{ et } \beta_{00k} = \beta_{000} + u_{00k}$$

$$\beta_{1jk} = \beta_1$$

$$\vdots$$

$$\beta_{pjk} = \beta_p$$

$$\text{Avec } \epsilon_{ijk} \stackrel{iid}{\rightarrow} N(0, \sigma^2_\epsilon) \text{ et } u_{0jk} \sim N(0, \Omega)$$

y_{ijk} correspond au score moyen standardisé des quatre matières considérées dans le programme d'évaluation.

$x_{ijk}^{(p)}$ sont des variables explicatives correspondant au type d'établissement, au milieu géographique, à la catégorie socioprofessionnelle du père et son niveau d'éducation.

u_{00k} sont les effets inter-régions, les u_{0jk} les effets inter-établissements et ϵ_{ijk} les effets individuels.

Ce sont ces effets dits aléatoires qui permettent de quantifier les disparités entre les niveaux hiérarchiques par le biais du coefficient intra-classe et des rapports d'ajustement « pseudo- R^2 ».

A noter que d'autres variables non moins importantes peuvent être prises en compte et expliquer les acquisitions des élèves telles que les caractéristiques individuelles de l'élève, celles des enseignants et les conditions contextuelles de l'établissement.

Pour ne pas alourdir la démonstration, nous nous limitons aux variables explicatives déjà signalées, afin de quantifier les impacts et les écarts existant en matière d'apprentissage scolaire.

(ii) Résultats des modèles : les premiers résultats des estimations sont obtenus à partir du modèle dit inconditionnel ou vide, c'est-à-dire ne contenant aucune variable explicative. Son importance tient au fait qu'il permet de juger la pertinence d'une modélisation hiérarchique.

Le tableau 5 présente une série de modèles permettant d'expliquer partiellement les acquis de fin d'année des élèves de 6ème année du primaire et 3ème année du secondaire collégial.

Une première interprétation du modèle vide indique une faible hétérogénéité entre les régions : le coefficient intra-classe associé à ce niveau hiérarchique est de l'ordre de 4,4% pour la 6ème année du primaire et de près de 6% pour la 3ème année du collégial.

Bien que la variance inter-régions ne soit pas significative pour les acquis de la 6ème année du primaire, il est toutefois pertinent de retenir cette spécification en raison, d'une part, du faible nombre des unités macro et, d'autre part, en raison de la décroissance continue de la déviance exprimée en termes de $-2*\log V$.

Tableau 5 : Modèles multi-niveaux expliquant les acquis des élèves

Paramètres	6 ^{ème} année du primaire			3 ^{ème} année du collégial		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Effets fixes						
Constante	-0,029* (0,08)	-1,90* (0,24)	-1,84* (0,24)	-0,04* (0,096)	-2,24* (0,22)	-2,11* (0,21)
Privé		1,26* (0,21)	1,08* (0,21)		1,74* (0,18)	1,60* (0,18)
Fille		0,191* (0,03)	0,187* (0,03)		0,15* (0,03)	0,14* (0,03)
Urbain		0,37 * (0,11)	0,29* (0,11)		0,23* (0,09)	0,16* (0,09)
Profession du père						
(réf.=Salarié)						
Fonctionnaire			0,30* (0,05)			0,05** (0,05)
Commerçant			0,07 (0,05)			-0,08 (0,06)
Agriculteur			-0,002 (0,06)			-0,15* (0,06)
Artisan			0,006 (0,05)			-0,09 (0,07)
Retraité			-			-0,09 (0,07)
Sans profession			-			-0,03 (0,08)
Autres			0,129* (0,05)			-0,06 (0,06)
Niveau d'éducation du père			0,051* (0,01)			0,07* (0,02)
Effets aléatoires						
Niveau 3: région	0,044 (0,035)	0,032 (0,030)	0,037 (0,032)	0,101* (0,05)	0,055* (0,029)	0,052* (0,028)
Niveau 2: établissement	0,403* (0,051)	0,298* (0,039)	0,274* (0,037)	0,339* (0,04)	0,198* (0,027)	0,184* (0,026)
Niveau 1: élève	0,575* (0,014)	0,569* (0,014)	0,561* (0,016)	0,538* (0,015)	0,533* (0,015)	0,529* (0,016)
-2*log V	8058,24	7975,54	6151,556	6251,04	6156,71	5680,92
AIC	8066,25	7989,54	6177,55	6259,05	6170,71	5696,92
BIC	8090,7	8032,32	6253,54	6282,58	6211,85	5743,30

Source : Nos estimations sont faites à partir des données des résultats du Programme national d'évaluation des acquis 2008, Conseil supérieur de l'enseignement (2009)

Par ailleurs, il y a lieu de constater qu'il existe des différences hautement significatives entre les établissements scolaires d'une même région, différences se traduisant par des inégalités majeures d'apprentissages scolaires. Ces inégalités peuvent atteindre jusqu'à 40% de la variabilité totale entre les établissements primaires et près de 34% pour les collégiaux. Les disparités les plus frappantes existent entre les établissements publics et elles atteignent jusqu'à 59% de différence entre les établissements d'enseignement primaire.

Bien que moins accentuées par rapport au secteur public, les inégalités entre les établissements privés sont significatives aussi avec un différentiel de près de 14%.

- Les résultats des modèles complets, introduisant des variables explicatives, indiquent que les élèves du secteur privé réalisent des performances beaucoup plus importantes que ceux du secteur public, que ce soit au collégial ou au primaire. Ce qui semble s'expliquer par une série de raisons dont les faibles performances des élèves du milieu rural, le manque d'infrastructures physiques et pédagogiques dans les établissements publics, une meilleure gouvernance dans le secteur privé...

D'autres facteurs liés au contexte socioéconomique et, notamment, à la pauvreté permettent d'interpréter les inégalités constatées entre l'école publique et privée. Ainsi, le milieu rural constitue-t-il un facteur défavorable par rapport à l'urbain avec un différentiel d'acquisitions scolaires, selon le modèle 2, de 37% (6^{ème} année) et de 23% (3^{ème} année du collégial).

- Le modèle 3 introduit, pour chaque niveau scolaire, les caractéristiques du père en termes d'activité professionnelle et de niveau d'éducation. Les résultats du modèle mettent en évidence un impact globalement peu significatif de l'origine sociale, exprimée en termes de catégories socioprofessionnelles. Ce résultat qui peut surprendre est sans doute biaisé par les trop faibles résultats des élèves qui ne permettent pas de les dissocier en fonction des catégories socioprofessionnelles. De façon générale, les élèves dont le père est « fonctionnaire » ont de meilleures dispositions relatives que les enfants de salariés. Ces derniers réalisent, en revanche, des performances nettement supérieures par rapport aux élèves issus d'une famille d'agriculteurs ou appartenant à la catégorie « autres » (chômeurs, professions indéfinissables, travail saisonnier...).
- Selon le même modèle, l'indice synthétique relatif au niveau éducatif du père s'avère statistiquement significatif : toute chose étant égale par ailleurs, plus le niveau de scolarité du père est élevé, plus l'enfant a des chances de réaliser des performances supérieures.

Au total, l'origine sociale explique environ 10% des différences entre les établissements scolaires (primaires et collégiaux). L'origine sociale, le niveau éducatif des parents ainsi que les caractéristiques du milieu ont tendance à renforcer les inégalités scolaires entre élèves, entre établissements scolaires et entre régions.

Les caractéristiques individuelles et familiales de l'élève jouent aussi un rôle important dans l'explication des différences en matière d'acquisitions scolaires.

Encadré 3 : Analyse hiérarchique

Modèle multi-niveaux : très utilisée dans les sciences sociales, l'analyse multi-niveaux, permet de saisir la dynamique des comportements lorsque les unités d'observation sont emboîtées les unes dans les autres. La réunion de plusieurs niveaux hiérarchiques rend l'estimation du modèle linéaire par les méthodes classiques (MCO) inappropriée, voire biaisée. Cela est dû, principalement, au fait que le modèle, dit à un seul niveau, ne tient pas compte de l'hétérogénéité qui existe entre les niveaux hiérarchiques. Dans le domaine de l'éducation, les modèles multi-niveaux revêtent une importance capitale. C'est un moyen efficace permettant de saisir ce que les sociologues de l'éducation appellent « effet établissement ».

Effets aléatoires : on parle d'effets aléatoires lorsque l'ensemble des observations d'une variable d'intérêt sont considérés non pas comme un jeu complet mais plutôt comme un échantillon aléatoire de toutes les observations. Au moyen de modèles à effets aléatoires, le modélisateur peut faire des inférences sur une population aussi large que possible. Les effets aléatoires, dans l'analyse multi-niveaux, sont les variables aléatoires associées aux résidus des niveaux hiérarchiques.

Coefficient intra-classe : moyen permettant de juger la pertinence de la modélisation multi-niveaux. Après avoir testé la significativité des effets aléatoires, il permet de mesurer l'ampleur de ces effets et, partant, d'apprécier la variabilité des performances des élèves d'un établissement à l'autre. Ce coefficient est calculé comme suit :

$$\frac{\text{Variance interniveaux}}{\text{Variance totale}}$$

Une autre manière d'interpréter ce coefficient est de le considérer comme étant le degré de dépendance entre deux unités d'observation (élèves) aléatoirement choisies au sein d'un même groupe (établissement). C'est aussi le pourcentage de la variabilité des acquis qui peut être attribuée à l'établissement. Notons que *rho* est par construction positif et varie de 0% à 100%.

3.2. Accès aux soins de santé : une forte polarisation territoriale

L'analyse des inégalités en matière d'accès à la santé prend appui en général, sur trois sources complémentaires :

- Les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie...);
- Les indicateurs relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des inégalités devant la santé ;
- Les travaux de modélisation portant sur l'explication des disparités d'accès aux soins sanitaires.

Au Maroc, les données produites à l'échelle nationale relatives à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques... (Ministère de la Santé et Haut Commissariat au Plan) ne permettent guère de construire des appariements selon les dimensions sociales des ménages : appartenance sociale, catégorie socioprofessionnelle, scolarité, type d'établissement hospitalier... De sorte qu'il s'avère aujourd'hui difficile d'approfondir l'analyse des inégalités de santé en référence aux résultats les plus avancés de la littérature dans ce domaine particulier.

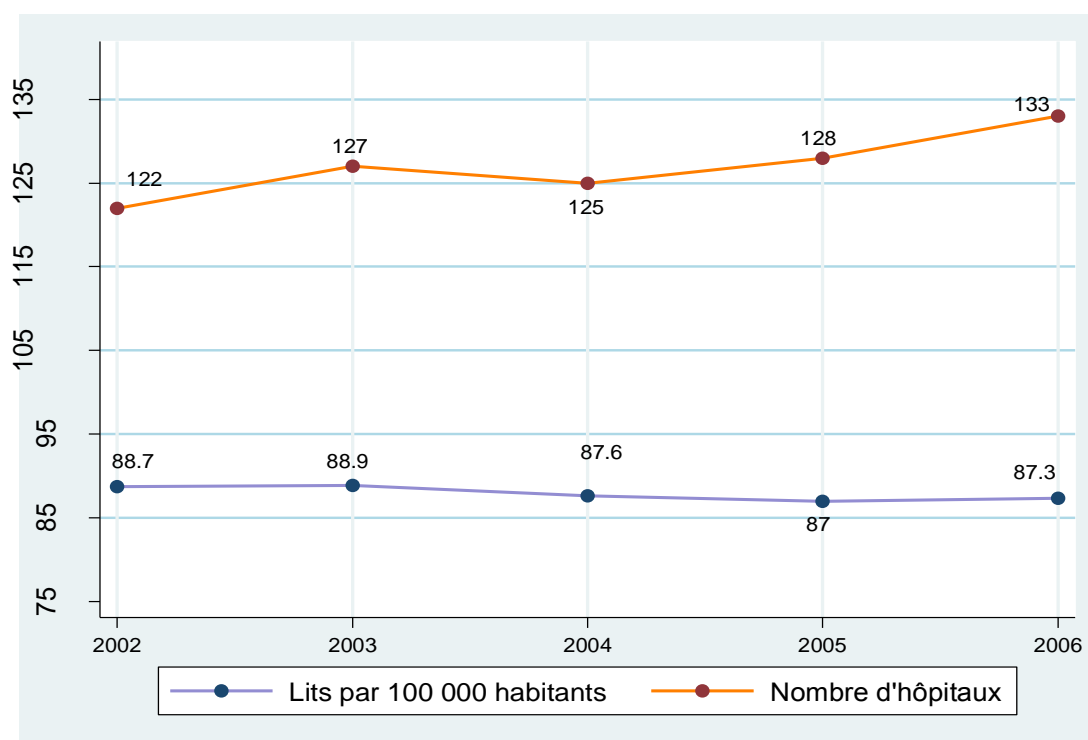
Dans cette section, nous essaierons d'identifier quelques traits saillants des disparités de santé en tenant compte des limites qui viennent d'être soulignées, notamment en matière de données individuelles et d'indicateurs de santé selon les caractéristiques sociodémographiques des individus. L'analyse portera essentiellement sur les inégalités contextuelles ou géographiques (par région et par lieu de résidence).

3.2.1. Offre de soins : l'ampleur des écarts régionaux

L'examen des indicateurs de l'offre de soins sanitaires permet de rendre compte de la situation des ressources et des infrastructures sanitaires mises à la disposition des habitants. Selon les données du Ministère de la Santé, le nombre d'hôpitaux publics a connu une évolution assez significative entre 1997 (107 hôpitaux) et 2007 (133 hôpitaux).

En revanche, la capacité d'accueil que traduit le nombre de lits disponibles pour 100 000 habitants a connu un net recul, au cours de la même période, passant de 95 lits en 1997 à 87 en 2006. Entre 2002 et 2006, le nombre d'hôpitaux créés s'élève, en moyenne, à environ 3 hôpitaux par an. A l'inverse, le nombre moyen de lits pour 100 000 habitants n'a pas connu de variation significative. Compte tenu de la tendance à l'accroissement de la demande portant sur les soins sanitaires publics, on assiste à une détérioration de la qualité des services dont peuvent bénéficier en particulier les catégories à faible revenu, les moins défavorisés cherchant à satisfaire leur demande auprès du secteur privé où les conditions sanitaires sont jugées de qualité meilleure en comparaison avec les hôpitaux publics.

Graphique 17 : Evolution du nombre d'hôpitaux et de lits pour 100 000 habitants (2001- 2006)



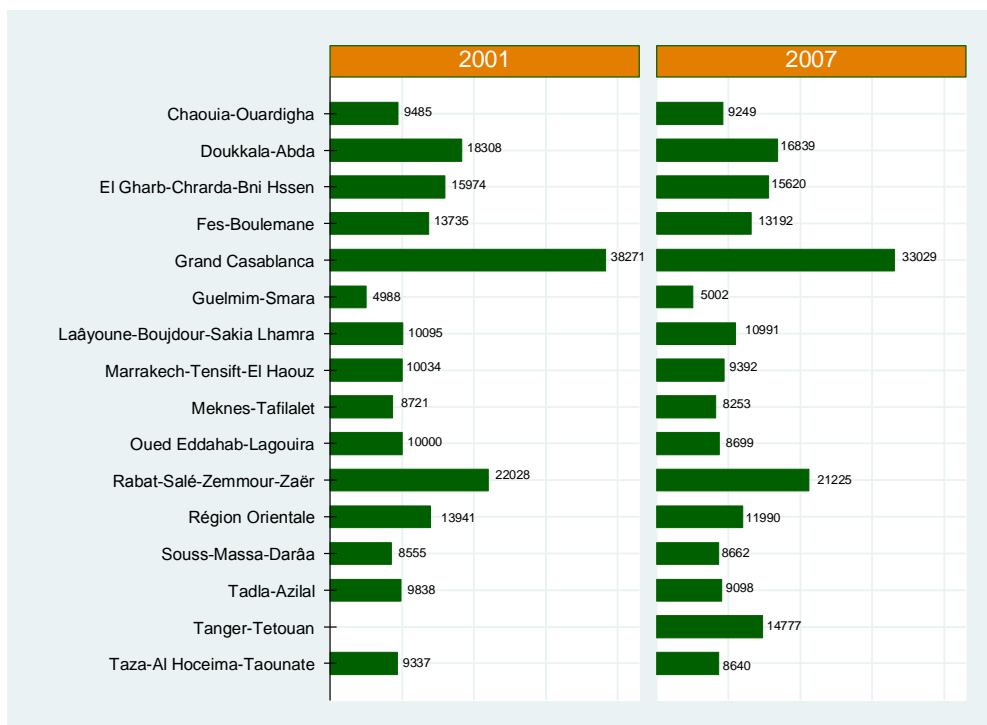
Source : Ministère de la Santé (2008)

L'observation de la distribution de l'offre de soins de santé de base met en évidence un différentiel net entre le milieu urbain et le monde rural. Ce dernier enregistre, en effet, une profonde carence en matière d'infrastructures sanitaires, de ressources et de personnel médical dont les statistiques disponibles ne permettent, toutefois, d'appréhender ni l'ampleur ni l'évolution durant ces dernières années.

Plusieurs indicateurs peuvent confirmer ce constat. On propose d'examiner de près la distribution du nombre d'habitants par établissement sanitaire, par lit hospitalier, par médecin, par chirurgien dentiste et par pharmacie. Faute de données détaillées sur le milieu de résidence et la région, cette distribution sera analysée uniquement sous l'angle des disparités territoriales.

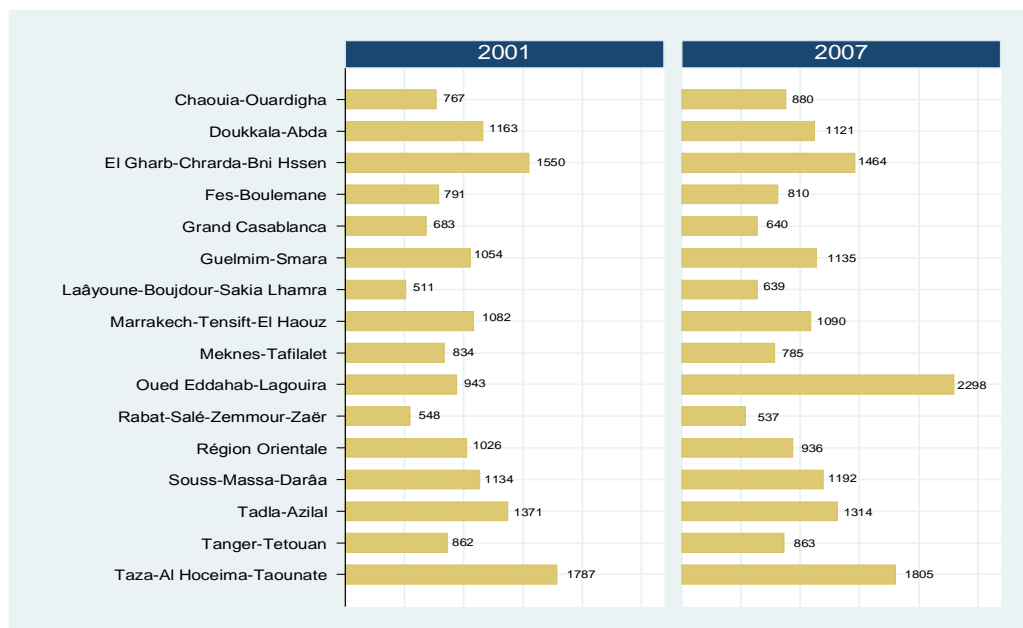
Le graphique 18 fait ressortir l'ampleur des écarts régionaux en termes d'infrastructures sanitaires allouées aux habitants. La région du Grand Casablanca se trouve en tête des régions qui connaissent une surcharge importante devant les établissements hospitaliers suivie de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, soit, respectivement, 33.029 et 21.225. Apparemment moins pléthoriques, le Sud et les régions sahariennes ne sont pas moins déficitaires en termes de capacités d'accueil (surface interne), de nombre de lits, d'effectif des médecins, de spécialités disponibles... La polarisation se fait autour du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer qui drainent quotidiennement des centaines de patients venant d'autres régions du pays entraînant, par ailleurs, une surcharge additionnelle pour les deux régions et des coûts supplémentaires pour les populations vulnérables, pauvres ou à faible revenu.

Graphique 18 : Répartition régionale du nombre d'habitants par établissement sanitaire (2001-2007)



Source : Ministère de la Santé (2008)

Graphique 19 : Répartition régionale du nombre d'habitants par lit hospitalier (2001-2007)



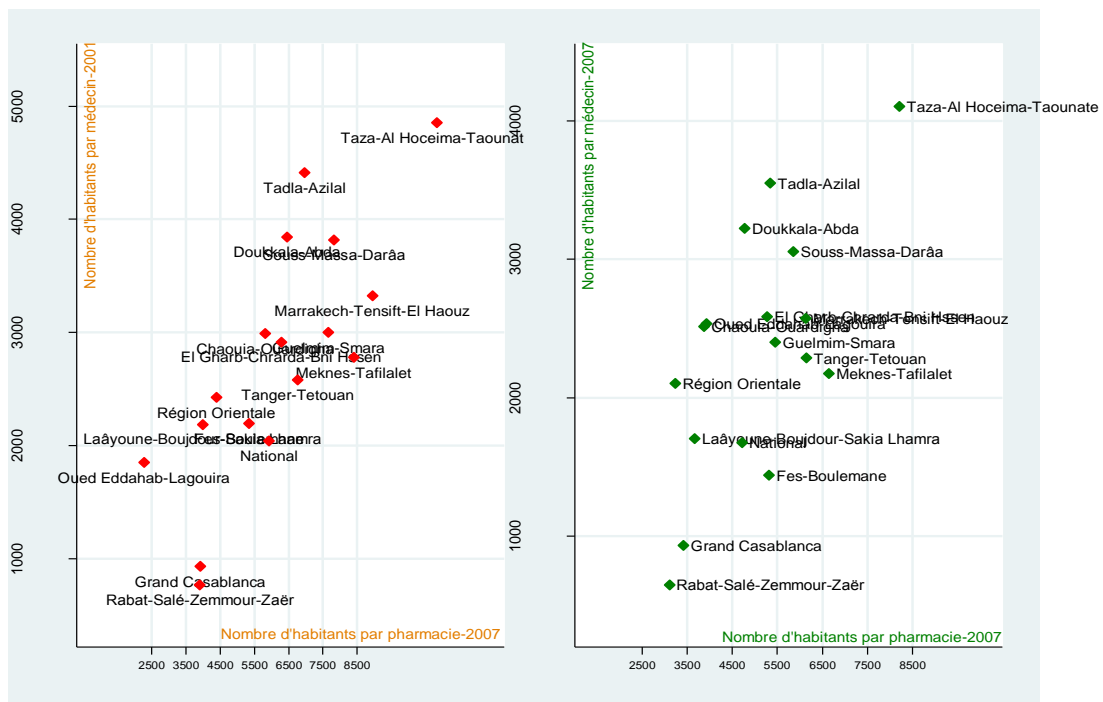
Source : Ministère de la Santé (2008).

Le nombre d'habitants par lit hospitalier connaît une variabilité interrégionale et des dissemblances d'une région à l'autre. L'évolution de cet indicateur a enregistré, entre 2001 et 2007, des résultats contrastés selon les régions : certaines ont vu le nombre d'habitants par lit hospitalier diminuer (cas du Grand Casablanca). D'autres ont enregistré des augmentations notables en raison des facteurs sociodémographiques liés aux migrations inter-régions, et/ou matériels se rapportant aux ressources financières grâce à la politique sanitaire.

Le nombre de médecins et de pharmacies par habitant a connu une nette amélioration entre 2001 et 2007, atteignant 18% pour les médecins et 20% pour les pharmacies. Une telle progression s'explique principalement par l'évolution importante des effectifs de médecins et de pharmaciens, due à la politique de formation de 20000 médecins à l'horizon 2020. Mais, durant cette même période, des disparités importantes selon ces mêmes indicateurs, persistent entre les régions au Maroc (graphique 20).

Le Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer enregistrent les taux les plus élevés sur cette période. Par contre, les régions de Taza-Al Hoceima-Taounate, Tadla-Azilal, Doukkala-Abda et Souss-Massa-Darâa, éprouvent un manque et se situent nettement loin de la moyenne nationale. Ces disparités seraient sans doute beaucoup plus accentuées en cas de disponibilité de données permettant de ventiler la distribution en fonction des différentes spécialités en médecine.

Graphique 20 : Répartition régionale du nombre d'habitants par médecin et par pharmacie (2001-2007)



Source : Ministère de la Santé (2008)

3.2.2. Des disparités en termes de mortalité et de morbidité

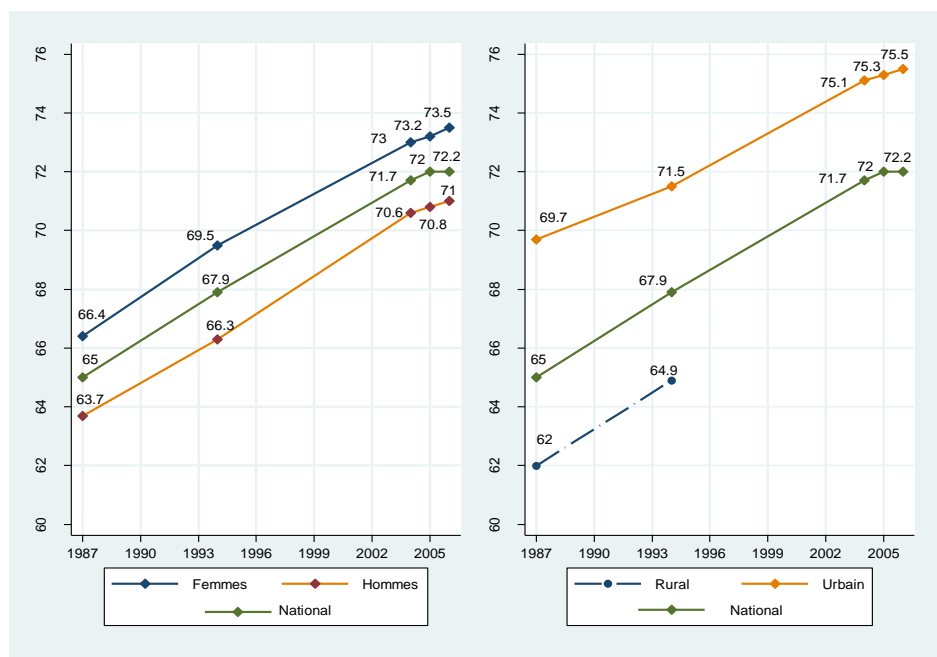
Le taux brut de mortalité a connu une amélioration depuis les années 1980 passant de 7,4‰ en 1987 à 5,8 ‰ en 2006. En milieu urbain, l'évolution est restée stable tout au long de la période, soit 4,7‰, contrairement au milieu rural où le taux brut est nettement plus accentué (7,3 ‰ en 2007). Les facteurs liés à la qualité de vie et au contexte socioéconomique expliquent, dans une large mesure, cette disparité entre les deux milieux.

La mortalité féminine se caractérise par un taux élevé de mortalité maternelle : en 2004, 227 mères décédées pour 100 000 naissances vivantes, taux beaucoup plus accentué en milieu rural : 267 femmes contre 186 en milieu urbain durant cette même année. Rappelons que le taux de mortalité maternelle est un indicateur clé du développement humain et figure comme objectif majeur parmi les Objectifs du Millénaire pour le développement, afin de réduire de trois-quarts le nombre de femmes qui décèdent au moment de l'accouchement ou pendant la période de grossesse.

L'espérance de vie à la naissance a connu une amélioration relative entre 1994 et 2006 (69,7 ans et 72,4 ans). En milieu urbain, l'indicateur atteint 75,6 ans en 2006 contre 72 ans il y a une dizaine d'années. Les statistiques disponibles ne permettent pas d'appréhender l'espérance de vie et son évolution dans le milieu rural. Cependant, l'écart élevé entre le milieu rural et urbain, ainsi que les disparités en termes de mortalité et de morbidité entre les deux milieux, indique une situation nettement défavorable en termes d'espérance de vie à la naissance. L'espérance de vie à la naissance des femmes est plus élevée que celle des hommes tant au niveau national qu'en milieu urbain : 73,5 ans en 2006 (77,5 en milieu urbain) contre 71 ans, en moyenne, à l'échelle nationale (73,5 ans au niveau urbain).

Pour saisir en profondeur la dynamique sociodémographique qui sous-tend la variabilité dans la durée de vie et la mortalité des personnes, il faudrait procéder par un examen de la répartition de l'indicateur de mortalité en fonction de l'âge et des catégories socioprofessionnelles. Or, ces données fondamentales sont indisponibles.

Graphique 21: Evolution de l'espérance de vie à la naissance selon le sexe et le milieu de résidence (1987-2006)



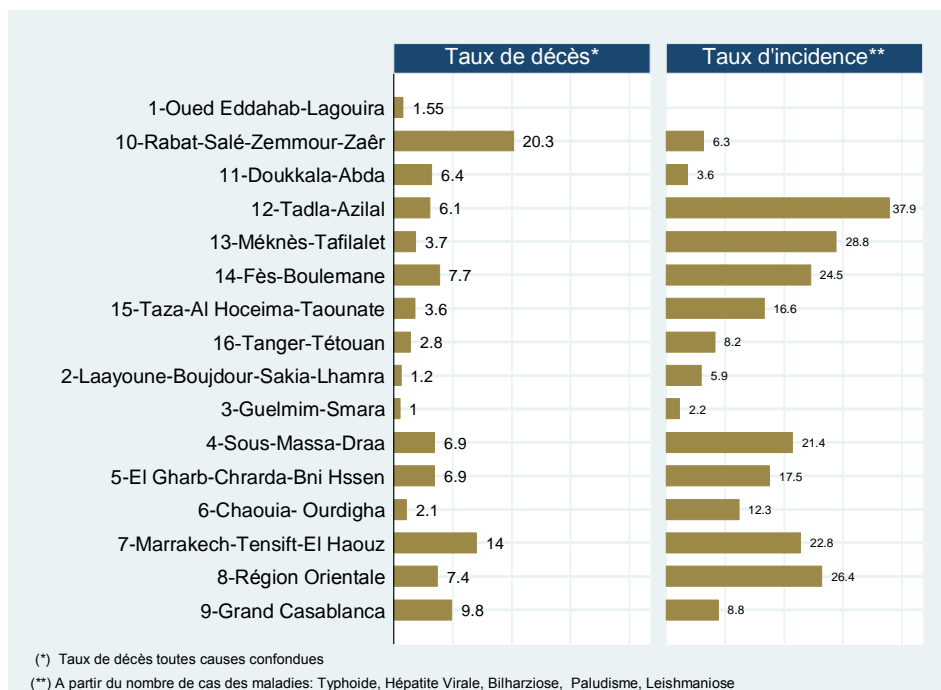
Source : Haut Commissariat au Plan, Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (2006)

En effet, les études portant sur la question de la morbidité en fonction des critères sociaux d'origine, d'âge et de type de maladies rencontrées sont peu fréquentes. De telles études nécessitent du point de vue du Ministère de la Santé, plusieurs investigations spécifiques, quantitatives et qualitatives.

Il est néanmoins possible de calculer deux indicateurs renseignés par le Ministère de la Santé à l'échelle des provinces : **le taux des décès** défini par le pourcentage de tous les décès enregistrés et **le taux d'incidence** traduisant le nombre de cas de maladies de la population d'une région pour 100 000 habitants.

Le graphique 22 montre la ventilation de ces deux indicateurs selon les régions. Deux remarques sont à souligner : **d'une part**, le comportement des deux indicateurs est fortement hétérogène d'une région à l'autre. Les données (non disponibles) relatives à la répartition selon le milieu de résidence, le statut socioprofessionnel et le type de maladie (pour le premier indicateur) auraient pu permettre de saisir les facteurs explicatifs d'une telle hétérogénéité. En effet, les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Marrakech-Tensift-El Haouz et celle du Grand Casablanca, représentent les zones enregistrant les pourcentages de décès les plus élevés, toutes causes confondues, soit, respectivement, 20,3%, 14% et 9,8% en 2004. **D'autre part**, plus la région est pauvre, plus élevé est le taux d'incidence des maladies comme la typhoïde, l'hépatite virale, la bilharziose, le paludisme et la leishmaniose. La région de Tadla-Azilal, caractérisée par un taux de pauvreté élevé, a enregistré un taux record de près de 38% en 2006. Les taux faibles sont observés à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, au Grand Casablanca, à Doukkala-Abda et dans les régions sahariennes.

Graphique 22 : Répartition, par région, du taux de décès en 2004 et du taux d'incidence en 2006



Source : Nos calculs se basent sur les résultats de la Direction de l'épidémiologie et de la lutte contre les maladies. La santé en chiffres, 2008

Il importe de souligner encore une fois l'importance capitale que revêtent les données individuelles détaillées relatives à la relation morbidité-décès dans l'approfondissement de l'analyse de ce que nous avons appelé les inégalités de manques en matière d'accès aux soins de santé de base. Prenant en compte la variable « statut social » des patients, ces données peuvent permettre d'appréhender les pénuries de base, socioéconomiques et démographiques, qui sont à l'origine des inégalités, face aux risques majeurs que constituent la morbidité et la mortalité.

3.3. Accès au logement : des inégalités de manque

La problématique du logement au Maroc est caractérisée par une offre insuffisante traduisant un « manque structurel » et impliquant, en longue période, le développement anarchique et informel de formes d'habitat précaire et insalubre pour les populations pauvres et à bas revenu.

Les indicateurs d'inégalité ayant trait au logement concernent généralement les deux domaines suivants :

- Les configurations d'habitat : types de logement, surface d'habitation, taille du logement...
- La qualité du logement : état du logement, nature des manques, qualité de l'équipement.

D'autres indicateurs, plus composites, permettent de procéder à des mesures synthétiques comparables selon différents critères.

Au Maroc, la source statistique la plus exhaustive et la plus détaillée à l'échelle nationale sur la question du logement est l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (Haut Commissariat au Plan). L'Enquête 2007, qui comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, n'a pas fait cependant l'objet d'une exploitation approfondie. Les seules données qui ont été rendues publiques demeurent à la fois trop agrégées et partielles pour prétendre autoriser d'aller plus loin dans l'analyse.

Rappelons que le module contient plus d'une quarantaine de questions touchant de manière exhaustive à divers aspects du logement des ménages. Une mise en perspective inter-temporelle des inégalités requiert, outre l'exploitation systématique des résultats, la duplication périodique et régulière de l'enquête.

Pour l'essentiel, et mis à part quelques indicateurs renseignés pour l'année 2006, les descriptions qui suivent se fondent sur des données remontant aux années 2000-2001 et, par conséquent, ne sont pas pris en compte, les changements structurels ayant affecté ces dernières années, peu ou prou, la structure démographique ainsi que les conditions d'habitat.

3.3.1. Types d'habitat : la discrimination par l'accès à la propriété et par la densité d'occupation

Il ressort de l'Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2006 que 74% des ménages sont propriétaires de leur propre logement contre 15,5% qui sont des locataires. L'examen des données en référence au milieu de résidence fait apparaître une distribution de la propriété favorable au monde rural (89%) par rapport au milieu urbain (65%). Cette dernière observation mérite d'être davantage approfondie selon le type de propriété, le statut social du propriétaire et le niveau de vie des ménages afin de mieux saisir le modèle de propriété qui sous-tend les conditions d'habitation au Maroc.

Les résultats de l'Enquête sur la consommation et les dépenses des ménages 2000-2001 indiquent une structure de l'habitat caractérisée par la prédominance des maisons dites marocaines abritant un peu plus de 75% des citoyens. Parallèlement, une faible proportion de ménages habitant dans des villas ont, en moyenne, un niveau de vie aisé et/ou un niveau d'éducation élevé.

L'indicateur type de logement est fortement corrélé au niveau de vie des ménages. En effet, environ 12 % d'habitations modernes sont occupées par les 20 % les plus défavorisés contre plus de 61 % appartenant aux 20 % les plus aisés. Quant aux logements précaires ou insalubres, dont le nombre a connu une évolution significative ces dernières années, ils sont le lot des ménages les plus démunis de la population.

En milieu rural, près de 71 % des ménages vivent dans des maisons en pisé ou en pierre et 17% dans des maisons en dur. La part des ménages ruraux occupant des maisons modernes de type urbain se monte à 5,3 % en 2001 contre 0,2 % en 1998.

En termes d'occupation, le nombre moyen de pièces occupées par ménage s'établit autour de 3,1 au niveau national, en 2001 (3 en milieu urbain et 3,2 en milieu rural). En milieu urbain, ce chiffre est de 2,3 pour les catégories très pauvres contre près de 4 pièces par logement pour le décile des plus aisés. Dans le monde rural, l'écart est un peu plus accentué, l'indicateur s'établit autour de 3 pièces pour les pauvres et 3,6 pièces pour les aisés. Quant au nombre moyen de personnes logées dans une pièce, il s'élève à environ 2,5 à l'échelle nationale et par milieu.

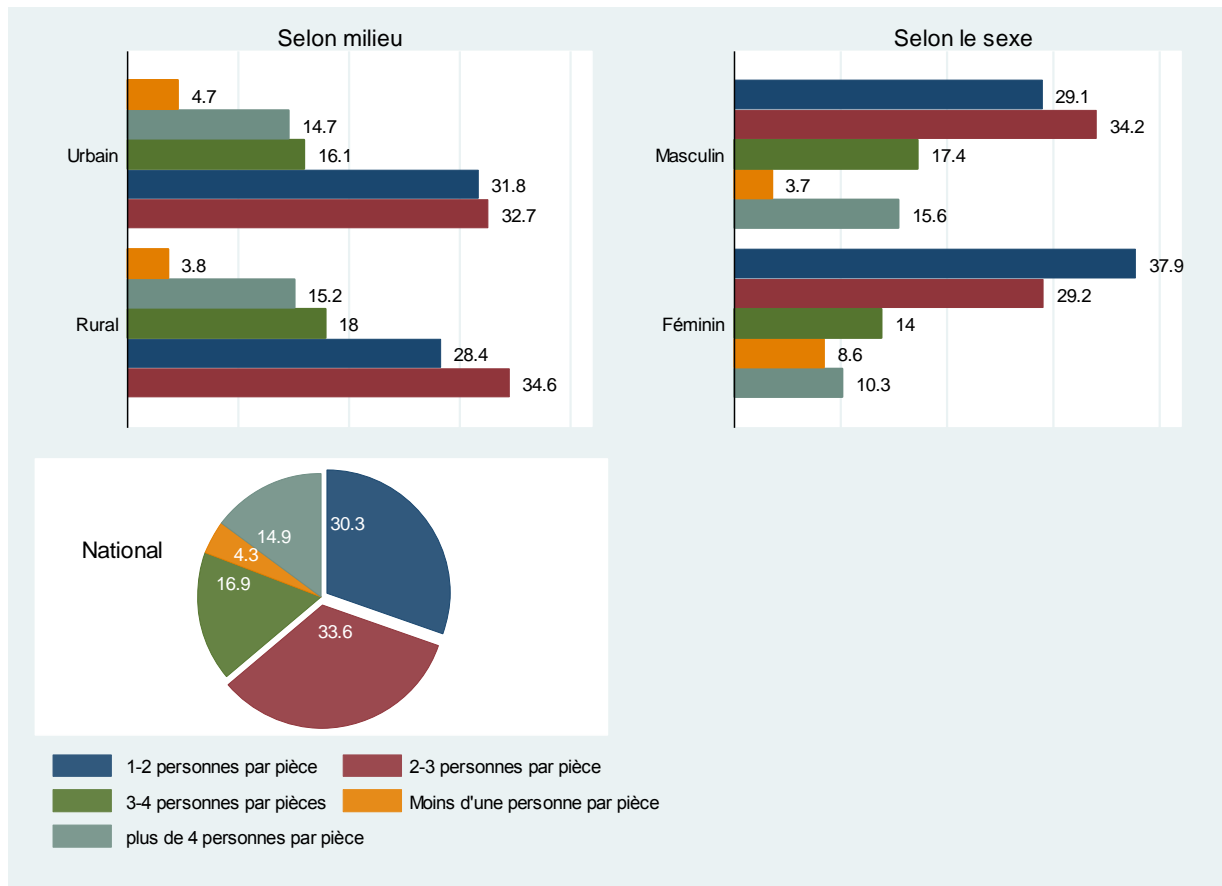
Ces données doivent être combinées avec un indicateur permettant de mesurer le sur ou sous-peuplement du logement. Pour cela, il convient de définir une norme sur la base de critères tenant compte des spécificités sociales, économiques et culturelles des ménages. À titre d'exemple, l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE, France) définit l'indicateur de surpeuplement du logement en fonction du nombre de pièces nécessaires pour chaque type de ménage. Une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes « hors famille » non célibataires et célibataires de 19 ans et plus, une pièce pour deux enfants de moins de 7 ans ou de même sexe et, sinon, une pièce par enfant.

L'examen de la concentration dans les logements en 2000-2001 montre que près de 44 % des ménages cohabitent en groupes avec plus de trois personnes par pièce. Cette densité est relativement plus élevée en milieu rural (46%) comparativement au milieu urbain (42 %).

La structure de la densité des ménages dans les logements est quasi similaire dans les deux milieux de résidence : en milieu urbain 4,7% des ménages, en moyenne, disposent de plus d'une pièce par personne (3,8% en milieu rural). En revanche, pour près de 15% des ménages dans les deux milieux, plus de 4 personnes partagent la même pièce.

Selon le sexe, on observe une différence significative au profit des femmes : environ 9% des ménages, dont le chef est une femme disposent d'au moins une pièce par personne contre 4% pour les foyers à chef masculin. Les ménages dont le chef de foyer est un homme et abritant plus de 4 personnes par pièce représentent 16% contre plus de 10% pour les ménages dont le chef est une femme.

Graphique 23 : Densité dans les logements par milieu de résidence et selon le sexe du chef de ménage (2001)



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2000-2001)

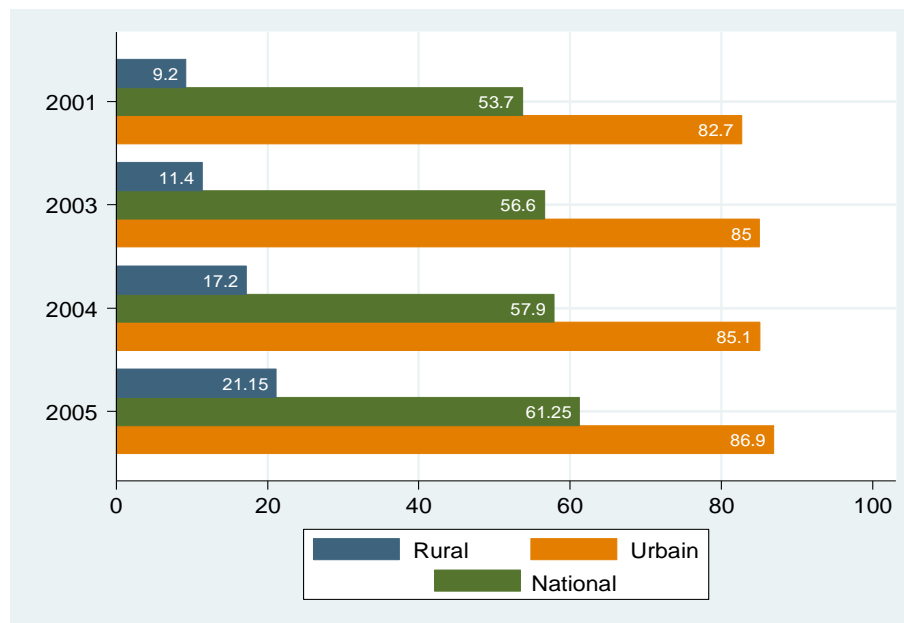
3.3.2. Qualité de logement : la discrimination par l'accès aux services de base

La qualité de logement des ménages fait partie de leur qualité de vie. Elle se traduit par la disponibilité d'éléments offrant un niveau de confort plus ou moins satisfaisant : eau potable, conditions d'assainissement, des équipements...

(i) En 2006, l'effectif des ménages branchés à l'eau potable s'élevait à près de 72% à l'échelle nationale : 93% pour les citadins et 36% pour les ménages ruraux. En dépit des actions menées, à partir des années 1990, par les pouvoirs publics dans le milieu rural (Programme d'électrification rurale globale, Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des Populations Rurales, PAGER, Initiative Nationale de Développement Humain), une proportion prépondérante de la population, soit plus de 70% des ménages, n'avait pas encore, en 2001, accès au réseau d'eau potable et continuait de satisfaire ses besoins en puisant de l'eau dans des sources naturelles ou moyennant d'autres canaux traditionnels.

L'accès à l'eau potable et à l'électricité occupe une place centrale au sein de la norme définissant les conditions de « vie décente » des ménages et peut même accentuer les « pénuries humaines » et les « manques » dans d'autres domaines comme la scolarité et la santé.

Graphique 24 : Pourcentage des ménages branchés à l'eau potable par milieu de résidence en 2006.



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages 2006.

(ii) Les inégalités entre les ménages en matière d'équipement en sanitaires et en réseaux d'assainissement solide et liquide, se font en fonction du milieu de résidence et de la nature du logement occupé.

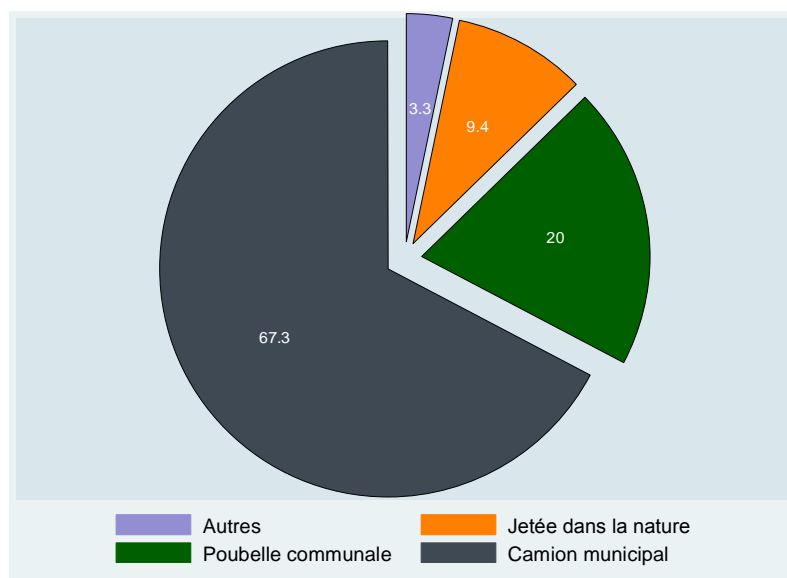
Le monde rural est le plus touché par les manques d'installations d'assainissement solide : en 2000-2001, près de 96% des ménages ruraux n'ont d'autre moyen que la nature nue pour se débarrasser de leurs déchets et ordures, l'intervention des communes demeurant contenue dans des limites extrêmes.

Au niveau urbain, plus de 87% des ménages bénéficient des services communaux en matière d'évacuation des ordures dont 67% par le moyen de camions municipaux et 20% en ayant recours à des poubelles implantées par les services communaux. Ces chiffres varient selon le niveau de peuplement et le statut du quartier. Ainsi, les zones villas et les quartiers modernes bénéficient de moyens d'évacuation ponctuels, à la différence des quartiers surpeuplés ou précaires.

(iii) Les mêmes asymétries en termes de manques sont observées quant à l'assainissement liquide : installation d'égouts. La majorité des logements en milieu urbain est reliée au système d'égouts, soit plus de 80% des ménages contre 20% qui utilisent encore les moyens traditionnels (fosses septiques ou autres). Dans le monde rural, seul 2% des ménages bénéficient d'un mode d'évacuation des eaux usées au moyen des égouts.

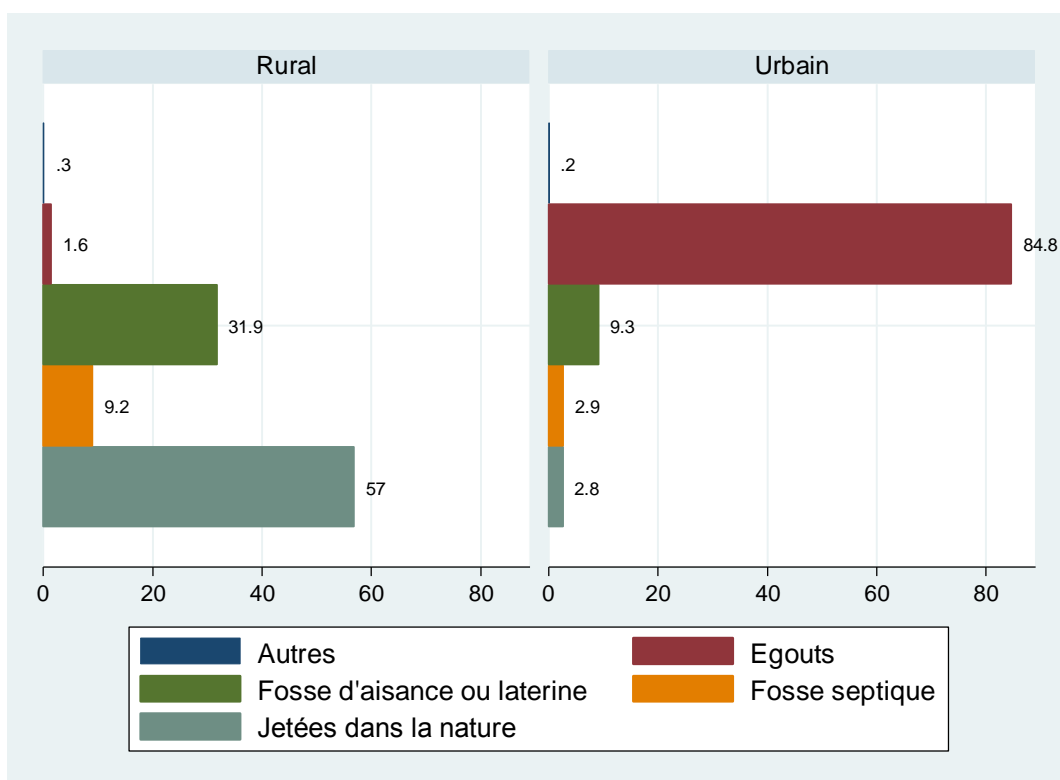
Cette réalité, inhérente en partie à l'absence des réseaux d'eau potable dans le milieu rural, n'a pas connu de changement notable depuis les années 1990, corroborant ainsi la tendance à la reproduction d'inégalités structurelles et territoriales.

Graphique 25 : Moyens d'élimination des ordures dans le milieu urbain (en % des ménages) en 2001.



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2000/2001).

Graphique 26 : Mode d'évacuation des eaux usées (en % des ménages) par milieu de résidence, en 2001.

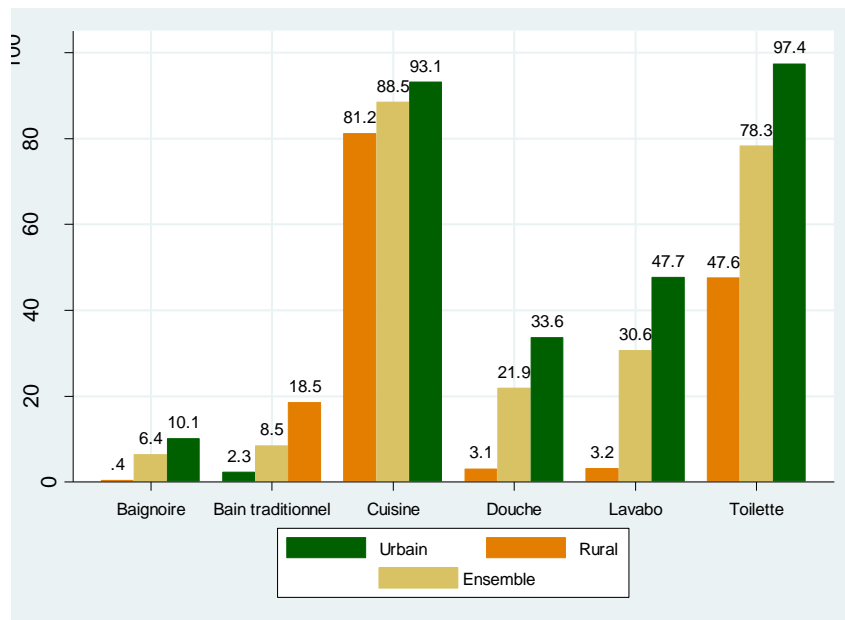


Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2000/2001).

(iv) Traduisant la dimension qualitative des privations des ménages et des disparités existant entre les différentes catégories de la population, le niveau de confort (aménagement d'une cuisine, installations sanitaires, équipements en biens durables) varie en relation avec le niveau de vie et le niveau de scolarité du chef de ménage. Les ménages citadins sont beaucoup plus avantagés en équipements sanitaires de type douches, toilettes, baignoires et lavabos, comme nous pouvons l'observer sur le graphique 26.

(v) Enfin, il importe de noter que les différentes formes d'inégalités face au logement et qui viennent d'être décrites à grands traits à partir de statistiques univariées, doivent être complétées par des analyses plus différenciées au niveau territorial, en procédant notamment à un croisement des différents indicateurs des inégalités en fonction des caractéristiques des ménages.

Graphique 27 : Disposition des éléments de confort en % des ménages



Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (2000/2001).

Au terme de cette analyse, et en dépit de leur caractère pour le moins sommaire, les données disponibles relatives à l'accès à l'éducation, à la santé et au logement, ne font pas moins ressortir une situation structurelle de manques et de privations qui, tout en obérant à la base, les capacités des catégories défavorisées, tend à se reproduire et à entretenir, à une échelle élargie, le cercle vicieux des inégalités.

Les inégalités de manques traduisent en dernier ressort, une « dette primordiale » de l'Etat envers sa population démunie. Leur résorption impose aux pouvoirs publics, en plus d'une redistribution par la fiscalité, une politique soutenue en matière d'accroissement des capacités et des accomplissements des populations les moins dotées, notamment dans le monde rural.

4. Cohésion sociale et développement : l'exigence de redistribution

Tout au long des chapitres précédents, nous nous sommes efforcés de filer l'hypothèse générale selon laquelle les inégalités au Maroc sont à la fois des inégalités de niveaux et des inégalités de manques. Bien que profondes et ne faisant que s'aggraver, les inégalités sont, cependant, irréductibles aux disparités de dépense. En dernière instance, elles sont déterminées par les pénuries et les privations ayant trait aux ressources de base que structurent l'éducation, la santé et le logement.

Sous cet angle, les liens entre inégalités et développement (problématique présentée au chapitre 1) doivent être appréhendés eu égard à la position défendue dans la présente étude, résumée ainsi : si les inégalités franchissent un seuil de tolérance, elles deviennent non seulement contreproductives, mais elles tendent de surcroît à compromettre la cohésion sociale et à nourrir la défiance systémique.

C'est à l'enquête sur le lien social de définir le seuil d'acceptabilité au-delà duquel l'aversion pour les inégalités doit imposer une politique de redistribution à double détente fiscale et sociale (section 1).

Sur la base d'une description critique du système fiscal en vigueur eu égard à sa portée en termes de justice fiscale, on suggère une perspective de recadrage du dispositif fiscal et d'activation du principe redistributif (section 2). Mais si l'exigence de redistribution pure doit faire usage d'abord, de l'outil fiscal dont le caractère universel et progressif permet de corriger les inégalités sans pour autant porter préjudice au rôle du système des prix, il n'en demeure pas moins que l'action en profondeur sur les inégalités de capacités implique un engagement de l'Etat en termes d'investissement social dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement et de l'emploi.

L'examen de la trajectoire particulière des classes moyennes faisant apparaître un « déclassement social » relatif à ces dernières au sein du système de répartition des richesses et des capacités (section 3), l'action de redistribution peut avoir, *mutatis mutandis*, pour effet, à moyen et long terme, une résorption des séparations extrêmes entre les classes sociales et un rééquipement durable de confiance interpersonnelle et de la cohésion sociale (section 4).

4.1. Le principe redistributif : action sociale et équité fiscale

La pauvreté absolue renvoie à la composante alimentaire du budget des ménages (un panier de biens alimentaires permettant le minimum requis en calories). L'indicateur de la pauvreté relative désigne un seuil intégrant le coût des biens non alimentaires, acquis au-delà du seuil alimentaire. La vulnérabilité à la fois sociale et économique renvoie, quant à elle, au cumul des risques de basculement dans la pauvreté relative : aptitudes humaines insuffisantes, chômage chronique, sous-emploi de longue durée, chocs exogènes et familiaux, habitat sommaire, inégalité des chances.

Selon des estimations récentes du Haut Commissariat au Plan (HCP, 2008), le coût de l'objectif « pauvreté zéro » représente 5,5% du PIB par an. Si l'on ajoute les subventions aux produits alimentaires, le coût peut atteindre 6,4% du PIB, soit l'équivalent du budget annuel consacré à l'enseignement, à la formation et à la recherche scientifique. En termes de coût d'opportunité ou de manque à gagner, la demande des ménages, en cas d'éradication de la pauvreté monétaire, pourrait s'accroître de 8,5%.

La première cartographie de la pauvreté et de ses déterminants, relative à la période 1994-1999 (HCP, 2004), fait apparaître les limites des programmes de développement social (BAJ1), cantonnés à l'offre publique des équipements sociaux sans prise en compte de l'accessibilité des catégories pauvres aux services sociaux. En effet, entre 1994 et 1999, l'incidence de l'action sociale sur la réduction de la pauvreté est restée faible, passant de 16,5% à 16,3%. A partir de 1999, un nouveau train d'actions sociales pro-pauvres a eu lieu : reconduction de BAJ1 dans le cadre du Plan (2000-2004), Fonds pour la lutte contre la sécheresse et la désertification, lutte contre l'analphabétisme, création de la Fondation Mohammed V pour la solidarité et de l'Agence de développement social, restructuration de l'Entraide nationale. Il a contribué à ramener le niveau de la pauvreté à 15,3% en 2001 avec un taux moyen de diminution par an de 3,1% puis de 2,5% entre 2001 et 2004. Cet infléchissement du rythme témoigne de l'essoufflement des mesures sociales non centrées sur le développement humain, l'investissement dans l'amélioration des capacités humaines et la préparation, ainsi que le montre la seconde cartographie de la pauvreté, établie en 2004, et justifie l'approche, initiée en 2005, adoptée dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain.

Un tel infléchissement doit être approfondi dans l'avenir, car la croissance économique, y compris dans sa composante pro-pauvre, peut s'accompagner d'une aggravation des inégalités sociales. En effet, comme on l'a souligné plus haut (graphique 1), la redistribution des fruits de la croissance, sur la période 1985-2001, en direction des catégories pauvres s'est faite au détriment des classes moyennes.

Par ailleurs, des études empiriques (HCP, 2008) ont mis en évidence le fait que les dépenses alimentaires des ménages ont un impact relatif important sur le niveau des inégalités. Leur accroissement tend à diminuer l'inégalité alors que leur réduction contribue à l'aggraver. Parallèlement, en termes d'impact des politiques, toute hausse marginale des taxes ou des prix, appliquée aux produits alimentaires se traduit par un accroissement de l'inégalité en milieu urbain. De même, une baisse marginale de la subvention aux prix des biens de consommation alimentaire en général et des produits de première nécessité en particulier, ne fera qu'augmenter le degré d'inégalité. Si en 2001, l'indice de Gini s'est situé pour les biens alimentaires à 39,1%, une augmentation de 1% de la dépense alimentaire, suite à une variation de la taxe ou du prix appliqués à ces produits, a eu pour conséquence de réduire l'indice de Gini de 3,8%. A titre d'exemple, une baisse marginale de la subvention au prix des biens alimentaires se traduisant par une augmentation de 5% de ces prix peut déboucher sur une variation de l'inégalité de l'ordre de 18,4%.

Il convient dès lors de redéfinir le principe d'efficacité fiscale compte tenu de son rendement social et de son impact sur les inégalités. L'ampleur des inégalités et l'évolution « en sablier » de notre société, mises en évidence notamment par le Rapport du Cinquantenaire sur le Développement humain (2005), justifient en effet, la nécessité d'infléchir l'instrument fiscal vers une meilleure résorption des écarts et une redistribution qui soit à la fois socialement plus solidaire, politiquement plus consensuelle et économiquement plus efficace.

Le pragmatisme qui oriente une telle action de mise à niveau fiscale doit se baser sur le principe déjà évoqué du *Maximin* selon lequel toute redistribution supplémentaire doit avoir pour résultat une amélioration de la situation des plus défavorisés et une atténuation des inégalités par un jeu à somme positive. Une ambition de justice sociale comme équité que reflète la métaphore « enrichir les pauvres sans appauvrir les riches ».

La réforme du système de compensation constitue, sans doute, une opportunité pour asseoir un nouveau système de redistribution (El Aoufi dir., 2009), pouvant englober l'ensemble des populations pauvres et vulnérables dont seule une partie, jusque là, bénéficie des filets de sécurité existants (Entraide nationale, Promotion nationale, actions caritatives).

La perspective de réserver 3% du PIB au système de compensation peut offrir, au-delà de l'objectif de stabilisation de la dépense publique, les conditions de base pour un traitement dynamique de la question sociale. La concrétisation de cette mesure doit se traduire par la mise en place d'un dispositif institutionnel d'investissement social qui serait le pendant « redistributif » ou le « complément social » des programmes de développement économique.

Les pouvoirs publics peuvent traduire la volonté politique d'asseoir un système de redistribution par la sécurisation ou l'institutionnalisation des ressources réservées à la compensation.

Il est important d'établir une correspondance étroite entre la réforme du système de compensation et le principe de redistribution pour maintenir ou améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés.

Parallèlement à l'option de redistribution par une « contribution générale de solidarité », il convient d'amorcer une refonte du dispositif fiscal de façon à assurer une taxation équitable des revenus de la propriété, de l'entreprise et des revenus salariaux et à concrétiser de ce fait, le principe d'égalité devant l'impôt.

Dans le dispositif actuel, une grande partie des revenus de la propriété et de l'entreprise sont soustraits à l'impôt. Les déclarations des contribuables ne permettent guère à l'administration fiscale d'établir un taux d'imposition des revenus tenant compte de l'ensemble des revenus des ménages. Il en résulte un déséquilibre du système de taxation en vigueur qui pénalise les salariés des secteurs se soumettant à la discipline de transparence fiscale et qui, en revanche, favorise les activités informelles et les comportements de « dissidence fiscale » ou de « passager clandestin ».

La redistribution fiscale prend appui sur une série complexe de prélèvements (impôt sur le revenu, TVA, impôt sur les sociétés, cotisations sociales...), de transferts (allocations familiales, retraites, allocations chômage...) et de services sociaux pris en charge par l'Etat (éducation, santé...). Pour mesurer la redistribution fiscale effectivement opérée, le ratio des prélèvements et transferts par rapport au PIB s'avère insuffisant. Il faut, par conséquent, recourir au taux moyen effectif (somme des prélèvements et des transferts rapportée au revenu brut) et au taux marginal effectif (somme des prélèvements et transferts supplémentaires qu'un individu doit payer ou recevoir lorsqu'il passe d'un niveau de revenu à un autre, en pourcentage de la différence de revenu brut).

Cette approche mérite d'être appliquée pour les deux raisons suivantes :

- D'une part, elle peut constituer le moyen le plus correct pour effectuer une évaluation de l'efficacité des « dépenses fiscales » ou des « subventions fiscales », c'est-à-dire de l'ensemble des dérogations accordées par le budget de l'Etat sous forme d'exonérations, réductions, abattements et taux préférentiels. Rappelons qu'en 2008, ces dernières ont représenté 15,8% des recettes fiscales et 4% du PIB.
- D'autre part, elle semble la plus à même de permettre de connaître l'incidence des redistributions fiscales sur les différents niveaux de revenus et d'orienter, par conséquent, une politique de revenus en faveur des classes moyennes, ainsi qu'on le verra plus loin.

4.2. Le système fiscal : opérateur de la redistribution

A s'interroger sur les dispositifs d'imposition et la structure des prélèvements au regard de la redistribution, nous nous apercevons que le système fiscal en vigueur au Maroc tend à renforcer les mécanismes socio-économiques des inégalités produites par la répartition primaire des revenus. Qu'elle soit indirecte ou directe, la fiscalité accentue les écarts d'accès aux ressources de base en renforçant les pouvoirs d'appropriation des richesses de certaines fractions sociales. Ces inégalités s'accompagnent de la privation de capacités des couches désavantagées.

4.2.1. D'une fiscalité quasi proportionnelle et régressive...

La structure fiscale s'est caractérisée, en 2008, par des recettes équivalentes provenant des impositions directes et indirectes. Ces dernières assurent 43% des recettes fiscales, grâce notamment à la TVA, dont la contribution atteint 33%.

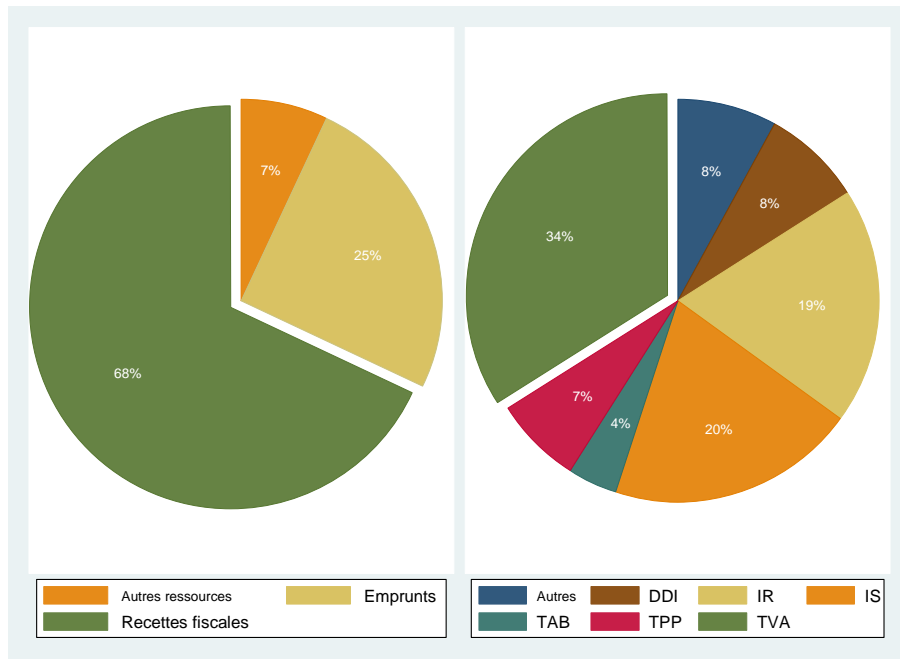
Représentant 25% des recettes fiscales, l'impôt sur les sociétés reste marqué par sa forte concentration : 70% des déclarations présentent des résultats déficitaires tandis qu'à peine 2% des entreprises assurent plus de 60% des recettes totales dont 18% proviennent des entreprises publiques. S'agissant des entreprises privées, 63 sociétés cotées en Bourse versent 30,4% des recettes d'impôts sur les sociétés.

La troisième composante essentielle des prélèvements est l'impôt sur le revenu. Il est régi par un principe de base qui soumet indifféremment l'ensemble des revenus à un même barème et aux mêmes règles de déduction. Cette disposition, en apparence générale, est assortie de mesures dérogatoires en faveur, notamment, des professions libérales, auxquelles sont appliqués des impôts cédulaires recouvrant un traitement différencié. Les revenus agricoles jouissent, eux, d'une exonération totale.

Ce sont les ponctions sur les revenus salariaux qui constituent la quasi-totalité des recettes de l'impôt sur le revenu. Ces recettes qui constituent près de 18% du prélèvement total placent les entreprises au cœur du dispositif d'imposition salariale en tant que déclarants d'impôts prélevés à la source.

La politique fiscale se caractérise par plusieurs dérogations aux dispositifs de taxation à travers des dépenses fiscales correspondant à des incitations fiscales associées à des objectifs à caractère économique ou social. Les entorses concernent aussi bien la TVA, l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés que d'autres taxations. En 2008, de forts allègements sur la TVA ont concerné principalement les activités immobilières, des exonérations d'impôts sur les sociétés des entreprises exportatrices et des abattements sur les revenus imposables des ménages.

Graphique 28 : Structure des recettes fiscales (2008).

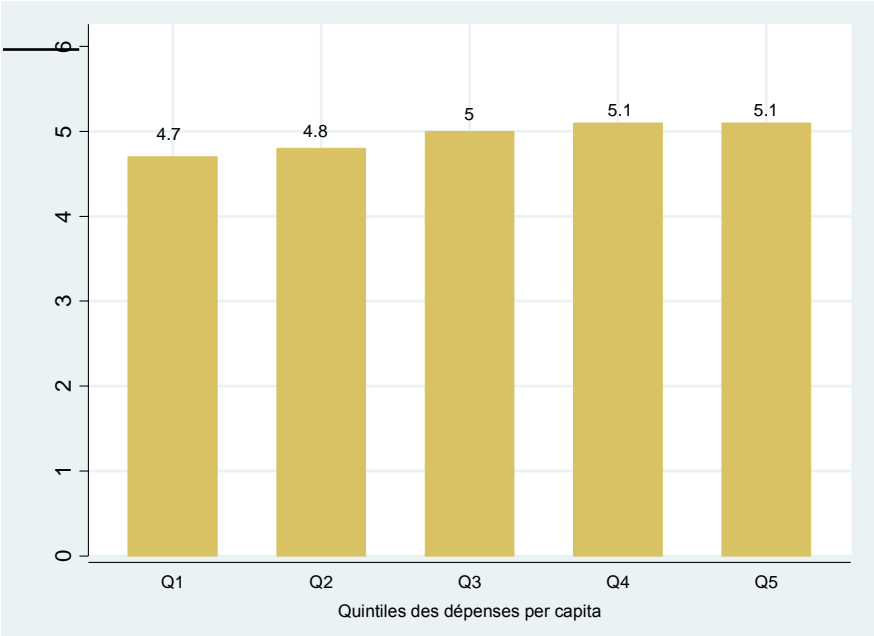


Source : Ministère de l'Economie et des Finances (2009)

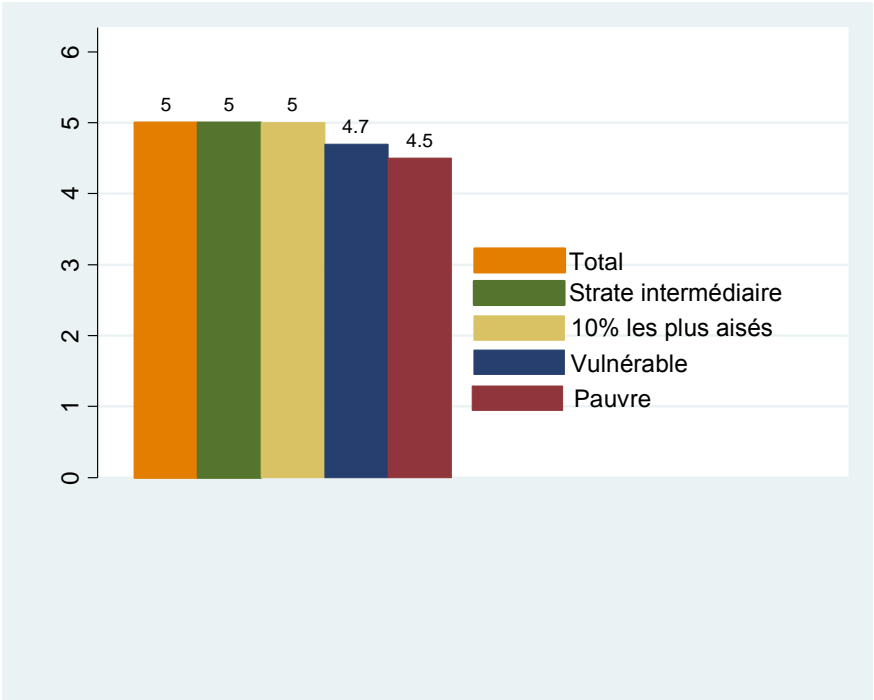
L'appréciation du caractère redistributif de la politique fiscale requiert l'examen de deux questions majeures. D'une part, il convient de voir si l'agencement d'impôt atténue les inégalités de situation, de par les prélèvements sur les hauts revenus, et d'autre part, d'examiner l'étendue des opportunités offertes à travers la redistribution par le biais des dépenses publiques des services d'éducation et de santé.

A évaluer l'incidence de la TVA, force est de constater qu'il s'agit d'un impôt quasi-proportionnel. Selon des estimations empiriques (Soudi, 2009), les taux apparents de la TVA sont à peu près les mêmes. Ces taux sont respectivement, de 5,1% pour le quantile le plus aisé et de 5,7% pour celui qui correspond au bas de l'échelle. Le niveau de vie associé à ce quantile est 7 fois supérieur à celui du premier. Le régime de la TVA ne contribue que marginalement à la redistribution verticale : l'indice de Gini en 2007 est de 40,6% au lieu de 40,8%, sans l'effet global de cette imposition. Cette iniquité interagit avec la redistribution horizontale, estompant ainsi les capacités redistributives de cette imposition indirecte.

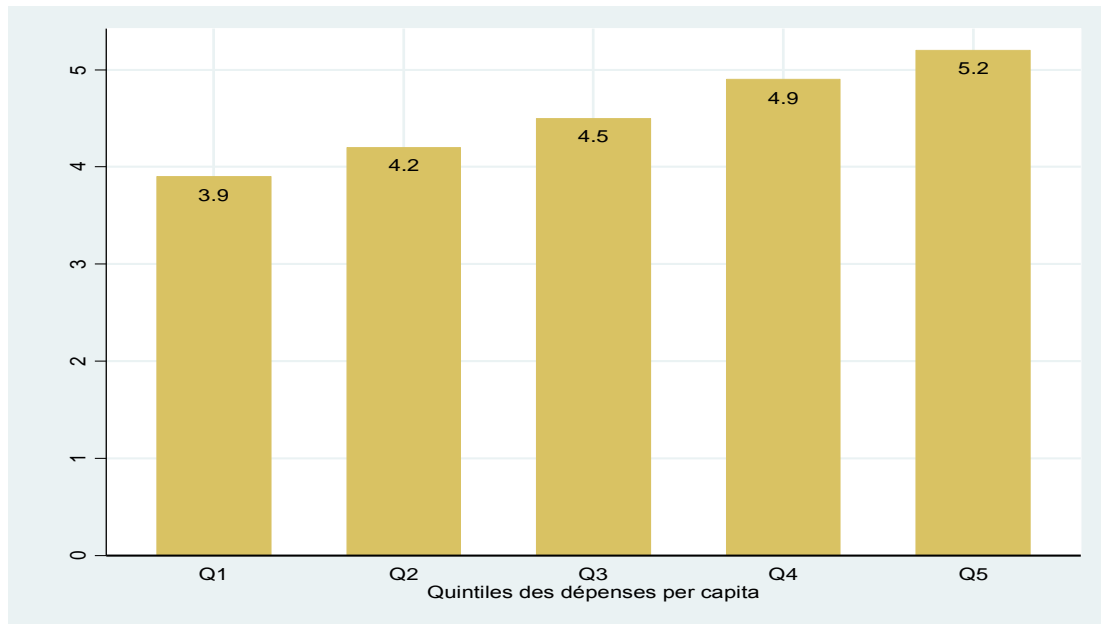
Graphique 29 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2007.



Graphique 30 : Taux apparent de la TVA selon les catégories sociales en 2007.



Graphique 31 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2001



Source : Soudi K. (2009), « *Équité et réformes fiscales au Maroc : cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée* », Document de travail, Haut Commissariat au Plan

Tel qu'il est agencé, l'impôt sur le revenu apparaît faiblement progressif. Le barème d'imposition comprend un nombre réduit de tranches, soit cinq (compte non tenu de la tranche exonérée) et des taux de 12 à 40%.

Tableau 6 : Barème d'imposition de 2009

Revenu	Taux
0 - 27.000	0
27.001 - 40.000	12
40.001 - 50.000	24
50.001 - 60.000	34
60.001 - 150.000	38
150.001 et plus	40

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, Loi de finances 2009

Le poids des prélèvements est clairement inégal en ce qu'il affecte fortement les revenus moyens. Les titulaires de hauts revenus ne participent que faiblement au financement des dépenses publiques selon leurs facultés contributives. De leur côté, de larges couches de salariés sont privées d'accès à des ressources qu'ils peuvent convertir en accomplissements personnels. Ce défaut de capacité redistributive aggrave le déni des libertés réelles qu'impliquent les inégalités issues de la répartition primaire des revenus.

De leur côté, les allègements fiscaux ciblés, sous forme de dépenses fiscales s'avèrent, dans une large mesure, des vecteurs d'inefficience et d'iniquité.

D'abord, ils constituent un coût budgétaire élevé. Les incitations fiscales destinées à orienter les comportements des agents ne produisent guère d'effets en termes de création d'emplois, d'activités ou d'externalités positives. Ensuite, en bénéficiant à des titulaires de très hauts revenus, ils induisent de fait une régressivité de l'imposition directe. Enfin, des dérogations et exceptions reconnues à caractère social, participent à la constitution d'intérêts catégoriels qui remettent en cause la légitimité du consentement à l'impôt. Les investisseurs dans les activités immobilières ou dans l'enseignement privé sont des exemples significatifs à cet égard.

Le caractère régressif du système fiscal entretient des inégalités qui nuisent à la fois à l'efficacité économique et à la cohésion sociale.

4.2.2... A une fiscalité progressive conjuguant efficacité et équité

Le référentiel qui inspire la politique fiscale à l'œuvre considère que la stabilité macroéconomique permet à travers l'expansion de l'investissement privé et des revenus, une utilisation des ressources efficientes en mesure d'exercer des effets de cascade. Ces effets se manifestent dans l'accroissement des revenus et de l'emploi et l'amélioration du niveau de vie des plus démunis.

La justification invoquée à l'appui de cette idée est que seul le marché est à même de créer ce mécanisme vertueux de croissance et d'atténuation de la pauvreté que le décideur public doit se garder de biaiser par des actions de redistribution. De telles actions découragent les incitations à travailler et à épargner. Outre un équilibre de plein emploi des ressources, le marché garantit l'équité en ce qu'il rétribue les talents et les mérites de chacun. Dans ce contexte, la cohésion sociale est la résultante naturelle des performances du marché.

Cette représentation de l'efficacité tient lieu, en effet, de prisme exclusif d'analyse des configurations économiques et sociales.

L'équité, qui est placée aujourd'hui au centre du développement, n'est pas saisie autrement qu'au sein du référentiel du marché : « avec des marchés imparfaits, les inégalités de pouvoir et de richesse se traduisent en inégalités de chances, source de gaspillage et d'inefficacité dans l'allocation des ressources » (Banque Mondiale, 2006). Considérée sous cet angle, elle se résume dans l'égalisation des chances individuelles, indépendamment du milieu d'origine, et dans la garantie d'un niveau de vie au dessus du seuil de pauvreté absolue.

La politique fiscale, selon cette optique, ne doit pas être utilisée à des fins sociales ou de redistribution. Cette séparation entre les décisions budgétaires et leurs effets sociaux tend à réduire la politique sociale au ciblage des catégories exclues du marché. Le principe de ciblage reposant sur l'idée que le défaut d'équité résulte du fait que certaines institutions comme la protection sociale et le système de compensation, jugées trop coûteuses, bénéficient aux catégories riches.

C'est dans cette même optique que s'inscrit la préconisation du démantèlement des subventions à la consommation de certains biens au profit d'une politique d'assistance ciblée se traduisant par des aides monétaires et des versements en espèces aux ménages les plus pauvres en contrepartie d'engagements en termes de scolarisation des enfants et de recours aux soins de santé de base.

Toutefois, une telle mesure n'est pas susceptible de lutter contre la pauvreté et de créer les conditions d'équité si elle n'est pas inscrite dans le cadre d'une politique plus étendue de protection sociale et de redistribution.

D'abord, le ciblage de la subvention risque d'avoir pour effet immédiat de dégrader le pouvoir d'achat des populations qui n'auraient pas droit à l'assistance en les faisant basculer au dessous du seuil de pauvreté.

Ensuite, la détermination des cibles aussi bien que l'organisation de l'assistance sous forme de transferts monétaires ou en nature, favoriserait l'extension des pratiques de corruption.

Enfin, le principe restrictif de la subvention ne pourrait corriger en rien l'iniquité du système de subvention si la politique budgétaire n'est pas révisée en vue de réduire les avantages disproportionnés que tirent les couches riches des modalités de ponction fiscale.

La lutte contre les inégalités ne saurait se limiter au ciblage de la pauvreté. Elle requiert, en outre, une action de redistribution collective à même de corriger les inégalités de dotations et d'offrir aux populations démunies les possibilités de faire des choix et les opportunités de les accomplir au cours de leur vie.

A cet égard, la politique fiscale peut être mobilisée dans le cadre d'une redistribution efficace en mesure de créer des enchaînements vertueux entre les conditions d'une croissance régulière et le développement humain. Aussi, la redistribution doit-elle occuper une place importante dans les politiques conjoncturelles et les réformes de structures. Elle doit reposer à la fois sur la progressivité de l'impôt et la promotion des dépenses publiques des services d'éducation et de santé. L'équité consiste à accorder aux personnes les mêmes droits et une égale liberté d'accès aux moyens permettant à un individu de mettre en œuvre ses libertés.

La redistribution fiscale crée les conditions d'une croissance régulière, atténue les conflits de répartition des richesses et soutient la mise en place d'institutions publiques favorables au développement (Bourguignon, 2000).

Les perspectives suivantes tentent de tracer les contours d'une redistribution fiscale conjuguant efficacité et équité.

(i) L'impôt sur le revenu est appelé à être revu dans l'optique d'une progressivité plus favorable à l'équité. Les différentiels entre tranches de revenus doivent être calculés compte tenu de deux principes :

- Un principe de « progressivité progressive ».
- Un principe de redistribution en faveur notamment des fractions inférieures et intermédiaires des classes moyennes (tranches de 27.001 DH à 60 000 DH).

En créant ainsi les conditions d'égalisation du sacrifice fiscal, l'objectif ultime est d'élargir l'assiette et d'accroître l'efficacité financière de l'impôt sur le revenu.

(ii) Dans la même optique, il convient de relever la tranche exonérée en vue de soustraire à l'imposition directe les catégories à faibles revenus (les salariés pauvres notamment). L'introduction d'un quotient familial qui tienne compte du nombre de chômeurs à charge du ménage pourrait participer à la redéfinition des déductions à opérer sur l'assiette. Le nombre de tranches du barème pourrait être augmenté et les taux révisés dans le but d'ajuster le poids de l'effort contributif à la capacité.

(iii) L'équité implique d'instituer une modalité d'impôt sur la fortune. Outre son rendement marginal non négligeable, l'avantage d'un tel impôt réside, essentiellement, dans son rendement social et dans le signal qu'il peut constituer en termes d'équité et de cohésion sociale.

(iv) Les dépenses fiscales doivent, à leur tour, être régies par des règles explicites eu égard à leur niveau et à leur qualité. Elles peuvent ainsi être soumises à un critère restrictif qui fixe un seuil à ne pas dépasser, similaire à celui qui gouverne le déficit public budgétaire. L'aménagement de niches fiscales doit être rigoureusement défini dans le cadre d'une stratégie de croissance riche en emplois et génératrice d'opportunités d'extension des capacités des personnes. Le développement, l'innovation, le soutien à la création d'emplois et à l'essor des qualifications, l'investissement dans l'équipement et les techniques protectrices de l'environnement sont quelques critères susceptibles de servir au ciblage des allègements fiscaux et à la définition de ses modalités en termes de contreparties au bénéfice de la société, de durée et de retombées.

(v) C'est dans ce cadre que pourrait s'inscrire l'amendement du régime de la TVA. L'assiette pourrait en être élargie, non seulement par la suppression de nombre de mesures dérogatoires, mais aussi par la réduction de la régressivité attachée à la taxation à taux proportionnel. Les biens de consommation de luxe dont le coefficient budgétaire va en augmentant peuvent être plus lourdement taxés.

Le débat sur la réforme de la TVA concerne en particulier le niveau du taux normal, les taux réduits et les exonérations. Pour les pouvoirs publics, « réduire de 20 % à 18 % le taux de la TVA pourrait coûter à l'Etat entre 6,5 et 7 milliards de dirhams ». De fait, pour l'année 2009, les recettes au titre des impôts indirects, de l'ordre de 62,662 milliards de dirhams, sont constituées à hauteur de 43,6 milliards de dirhams de la TVA. Le produit de la TVA à l'intérieur s'élève à quelque 17,915 milliards de dirhams (contre 15,28 milliards de dirhams en 2008) pour la partie prise en charge par la Direction générale des Impôts et à 739 millions de dirhams (contre 577 millions de dirhams en 2008) pour la part confiée à l'administration des Douanes et Impôts indirects.

Deux logiques sont en présence :

- Une logique de recettes fiscales impliquant de « repousser » la réforme de la TVA pour permettre aux finances publiques de s'adapter aux effets des baisses de deux points du taux de l'Impôt sur le Revenu décidées, dans le cadre de la Loi de finances 2009.

- Une logique de pouvoir d'achat, faisant de la réduction du taux de la TVA un levier à la fois de redistribution et de stimulation de la demande des biens de consommation et de son extension au-delà des biens alimentaires vers les biens durables (équipement électroménager, logement...), les biens culturels et les loisirs, lesquels structurent la norme de consommation définissant les classes moyennes. L'inflation fiscale liée à la TVA a été en effet, mise en évidence par Bank Al-Maghrib (2006) : « le réaménagement de la TVA au début de 2006 s'est traduit par une hausse des prix d'un certain nombre de produits alimentaires ». « Les produits alimentaires ont augmenté de 3,9% au lieu de 0,3% en 2005 ».

Le réaménagement de la TVA en faveur des classes moyennes, doit contribuer, à terme, à l'élargissement de l'assiette fiscale rejoignant l'objectif de maximisation des recettes.

(vi) Enfin, l'assiette de l'impôt sur les sociétés pourrait être également accrue par la suppression des exonérations et des abattements qui atteignent jusqu'à 80% du chiffre d'affaires.

La réduction des inégalités et de ses corollaires, l'institution d'intérêts catégoriels et l'étirement de la cohésion sociale, passe par la redistribution fiscale. Le système de prélèvements et les dépenses d'action publique qu'il finance peuvent participer à des réalisations fondamentales par l'accès à des ressources et des dispositifs adaptés aux désavantages des personnes et des groupes (Gadrey, 2006).

4.3. Les classes moyennes : le maillon faible

L'investissement social dans les capacités comme la redistribution fiscale, ne peut prétendre structurer la cohésion sociale en l'absence des classes moyennes. Le rôle barycentrique de ces dernières se déploie en général à trois niveaux (El Aoufi dir., 2009) :

- Au niveau économique d'abord, elles composent le segment majoritaire de la consommation, notamment de la composante des biens durables, l'éducation, la culture et les loisirs. La dynamique du marché intérieur est en fonction du niveau de la demande émanant de ces catégories de revenu, avant de se diffuser et de s'étendre aux autres classes sociales. L'épargne qu'elles peuvent dégager leur permet d'impulser au sein de l'activité économique l'esprit d'entreprise en se lançant dans les projets d'auto-entreprise et dans la création de petites et moyennes entreprises.

- Ensuite, par l'investissement qu'elles consacrent, de façon prioritaire, à l'éducation, à la formation et à l'appropriation culturelle. Les classes moyennes sont le fer de lance de l'apprentissage scientifique et technique et de la reproduction culturelle. Elles contribuent, par l'hégémonie intellectuelle qu'elles exercent sur l'ensemble de la population, à l'animation de la société civile, à l'activation des droits et libertés, à la reproduction des valeurs positives de la citoyenneté et à la transformation de « l'individualisme solitaire » en « individualisme solidaire » (Chauvel, 2006).
- Enfin, de par leur position intermédiaire sur l'échelle des classes, elles contribuent à l'échange interclasses, à la cohésion sociale et à l'affiliation citoyenne. Classes éduquées et diplômées, elles incarnent la mobilité professionnelle et l'ascension sociale.

4.3.1. Un processus de « démoyennisation » et de déclassement social

La trajectoire des classes moyennes au Maroc a connu trois points d'inflexion : la marocanisation en 1973, la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1983, l'orientation sociale imprimée aux politiques macroéconomiques depuis le milieu des années 1990 et son affirmation dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH).

(i) En favorisant l'acquisition par les nationaux de 50% au moins des capitaux des entreprises étrangères installées au Maroc, la loi promulguée en mars 1973 relative à la marocanisation vise l'émergence d'une classe de propriétaires et d'entrepreneurs capables de prendre le relais et d'offrir au développement des classes moyennes une base d'accumulation nationale.

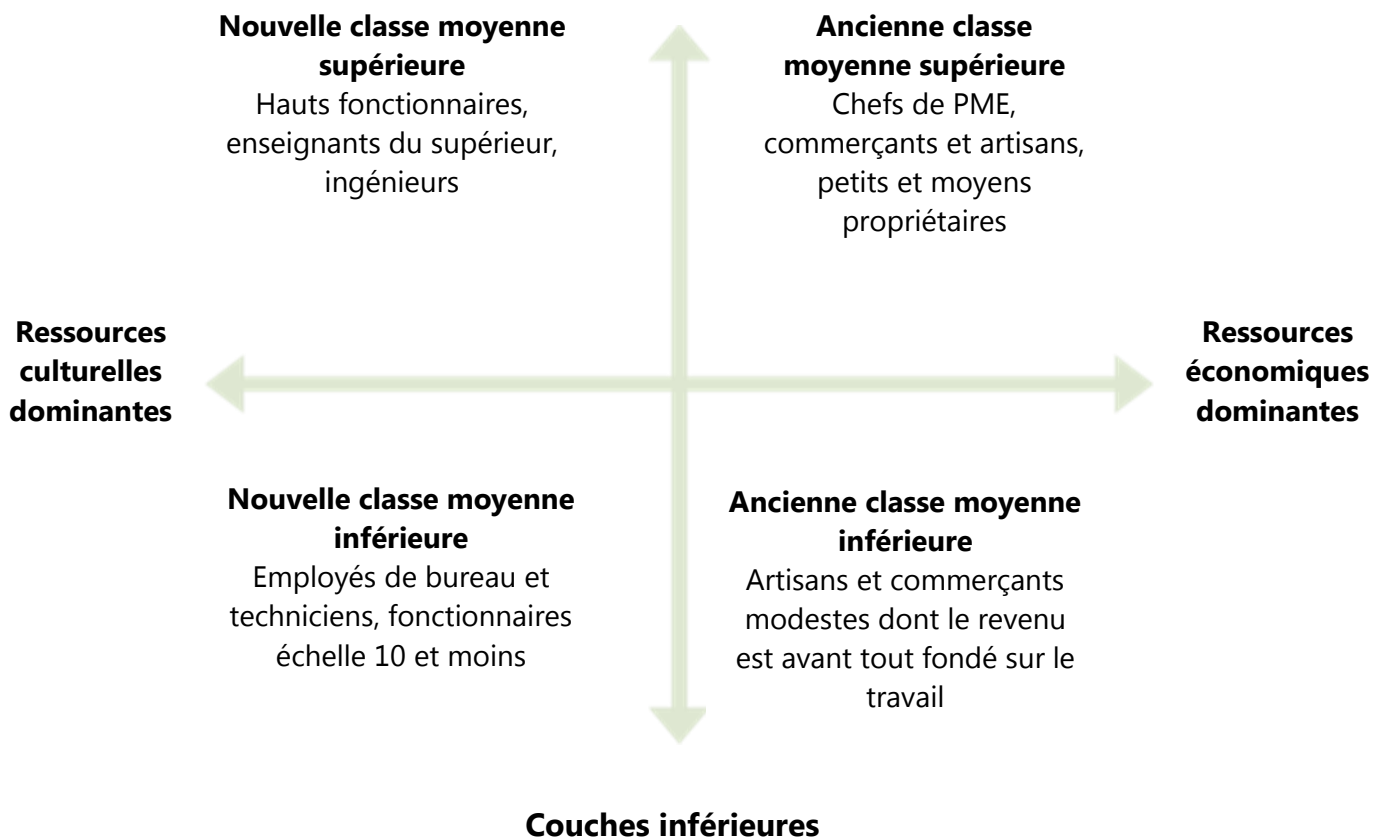
Force est de constater que l'objectif n'a pas été atteint. Deux raisons significatives peuvent être avancées : d'une part, en raison de mécanismes liés aux positions de rente, ce sont les catégories aisées qui ont, pour ainsi dire, « profité » de l'essentiel des opportunités offertes par la loi sur la marocanisation. D'autre part, la faiblesse structurelle du pouvoir d'achat des classes moyennes est un facteur excluant en dépit des crédits octroyés dans le cadre du « Fonds pour la marocanisation », institué en faveur de ces catégories.

(ii) Prenant en compte la contrainte budgétaire et poursuivant l'objectif d'équilibre externe (réduction des recrutements dans la fonction publique, gel des salaires...), le PAS n'a pas manqué de peser sur le pouvoir d'achat des classes moyennes et de rogner sur leur norme de consommation.

L'évolution induite par ces deux processus a été marquée, tout au long des années 90, par deux tendances conjointes :

- Une tendance au laminage des classes moyennes, à la « démoyennisation » et au déclassement (Maurin, 2009) en termes non seulement de revenu et de niveau de vie, mais aussi et surtout en référence à leur statut au sein la hiérarchie des classes et à l'image qui leur est renvoyée par les représentations sociales. Au déclassement matériel et réel de certaines fractions des classes moyennes s'ajoute, en effet, un sentiment de déclassement et d'insécurité sociale, non moins négligeable quant à sa portée, alimenté par la logique « up or out », ascension ou exclusion.
- Les conséquences que figurent les marqueurs en termes de comportements de défiance, de désocialisation ou de désaffiliation sociale (Castel, 2003), de désengagement, voire de nihilisme politique, doivent être décryptés et analysés de manière approfondie. Classes devenues « anxieuses », il faut éviter qu'elles dégénèrent en « classes dangereuses » pour la cohésion sociale (Chauvel, 2008).
- La seconde tendance observée a trait au processus de fragmentation des classes moyennes, induit par les transformations économiques à l'œuvre, depuis la fin des années 80. La configuration des classes moyennes (figure 1) est aujourd'hui plus hétérogène en termes de ressources économiques, professionnelles, sociales et culturelles, et comprend, outre les couches traditionnelles, l'émergence de nouvelles catégories associées aux métiers modernes dans les activités des services, de la finance et des technologies de l'information et de la communication.
- *Les anciennes couches sociales moyennes supérieures* : dirigeants des PME tournées vers le marché intérieur, commerçants et artisans employeurs, petits et moyens propriétaires.
- *Les nouvelles couches moyennes supérieures* : hauts fonctionnaires, enseignants du supérieur, ingénieurs, cadres du secteur privé moderne...
- *Les anciennes couches moyennes inférieures* : artisans, commerçants et agriculteurs à revenu modeste fondé avant tout sur le travail...
- *Les nouvelles couches moyennes inférieures* : employés de bureau et techniciens, fonctionnaires échelle 10 et moins...

**Figure 1: Typologie des classes moyennes
Couches supérieures**

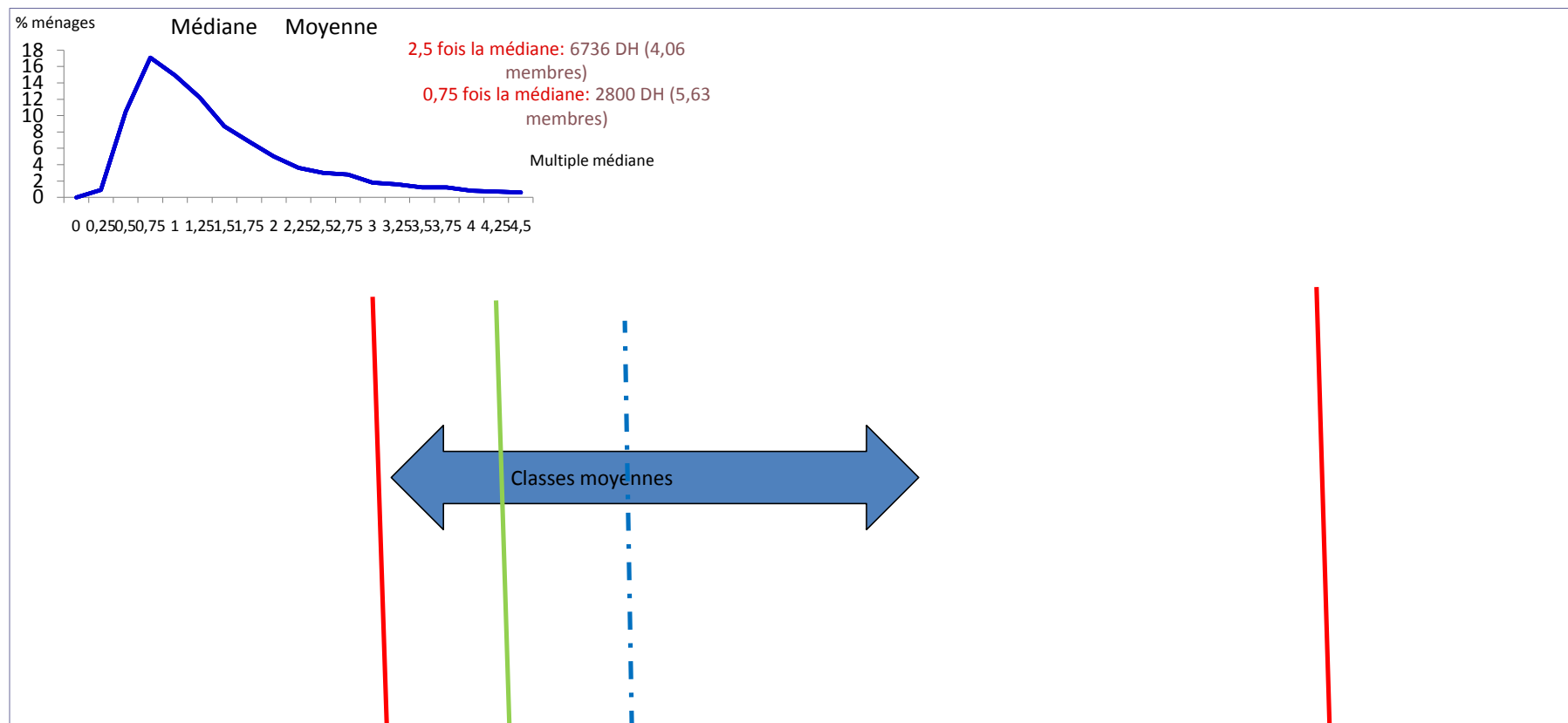


Source : Adaptée de Chauvel (2006).

(iii) Une nouvelle inflexion pourrait être attribuée à l'orientation sociale imprimée aux politiques macro-économiques depuis le milieu des années 1990 : l'accroissement soutenu de la part des dépenses sociales (éducation, emploi, logement) dans le budget général, notamment depuis 1998, la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion et la promotion des activités génératrices de revenus, notamment dans le milieu rural. Limités par l'ampleur des déficits sociaux pointés par le Rapport du Cinquantenaire, les résultats ne sont pas moins significatifs en termes de réduction des pénuries humaines notamment au niveau de l'éducation, de l'analphabétisme et du logement insalubre. Toutefois, ainsi qu'il a été souligné plus haut, la lutte contre la pauvreté n'est efficace que si, préemptant les externalités positives induites par l'INDH, d'autres actions d'envergure sont lancées en direction des classes moyennes en général et des fractions inférieures et intermédiaires en particulier.

Les classes moyennes représentent, selon l'enquête du Haut Commissariat au Plan (2009), 55,8% de la population (plus de 58% de la population urbaine et près de 53% de la population rurale) contre 39,4% pour les catégories pauvres et 3,2% pour les couches aisées. Elles contribuent pour 66,0% des revenus, 65,5% des dépenses de consommation et 72,0% de l'épargne.

**Graphique 32 : Les frontières des classes moyennes
(Critère du revenu par ménage et par mois)**



Borne supérieure : 2,5 x taille x revenu médian par personne et par mois (663,1 DH)
Borne inférieure : 0,75 x taille x revenu médian par personne et par mois (663,1 DH)

Source : Haut Commissariat au Plan (2009)

4.3.2. Les classes moyennes au bord des classes pauvres

L'approche par la médiane des dépenses (répartissant les ménages en deux groupes de même effectif) permet au Haut Commissariat au Plan d'établir, de façon extensive, les frontières des classes moyennes en fixant une "borne inférieure" (équivalente à 0,75 fois la médiane des revenus ou des dépenses) et une "borne supérieure (2,5 fois la médiane).

Les classes moyennes sont marquées par une forte hétérogénéité (en termes de revenu moyen par ménage et par mois): 28% appartiennent à la fraction supérieure (avec un revenu dépassant la moyenne nationale situé à 5.308 DH), 42% forment la couche intermédiaire (revenu situé entre la médiane et la moyenne nationale) et 30% constituent la catégorie inférieure (revenu inférieur à la médiane nationale qui est de l'ordre de 3.500 DH).

En termes de catégories socioprofessionnelles, les classes moyennes sont composées de 63% des « employés, artisans et ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat », 58,6% de « rentiers, retraités et inactifs », 56,3% de « cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers », 48,6% d' « ouvriers agricoles et non agricoles », 40,2% d' « exploitants agricoles » et 19,5% de « cadres supérieurs et professions libérales ».

Force est de constater que, globalement, ce sont les catégories socioprofessionnelles de niveau inférieur et intermédiaire qui sont prédominantes, les fractions supérieures représentant moins de 20% des classes moyennes.

Des données plus fines relatives à la structure socioprofessionnelle (HCP, 2009), en faisant apparaître le poids prépondérant des couches catégories inférieures en termes de revenu et de niveau de formation et de qualification, semblent accentuer la grandeur peu moyenne des classes moyennes, voire accréditer l'intuition théorique (qui mérite d'être explorée) relative au procès de "démoyennisation" à l'œuvre depuis la fin des années 1980:

- 29,4% d'employés, de conducteurs d'installation, d'artisans et d'ouvriers qualifiés des métiers de l'artisanat dont 42% dans la catégorie intermédiaire et 28% dans la catégorie supérieure ;
- 26% de rentiers, retraités et inactifs, dont 27% dans la catégorie inférieure et 32% dans la catégorie supérieure ;
- 16,2% d'exploitants agricoles, dont 35% sont dans la catégorie inférieure et 21% dans la catégorie supérieure ;

- 16,1% d'ouvriers, dont 38% dans la catégorie inférieure et 18% dans la catégorie supérieure ;
- 11,5% de cadres moyens, commerçants et intermédiaires financiers dont 23% appartiennent à la catégorie inférieure, le reste étant également partagé entre les deux autres catégories ;
- 0,8% de cadres supérieurs et professions libérales dont les trois-quarts appartiennent à la catégorie supérieure des classes moyennes.

Représentant 44% dans les revenus des ménages et 49% dans les dépenses de consommation de ces derniers, les classes moyennes disposent par ménage et par mois d'un revenu moyen de 4402 DH en milieu urbain (contre 4 219 DH en milieu rural).

Le salariat constitue une source de revenu pour 44,5% (52,7% urbain, 27,7% rural). 30,3% tirent leur revenu de l'entreprise individuelle agricole et non agricole (19,3%, urbain, 53,2% rural), 13,3% des transferts (13,8% urbain, 12,2% rural) et 9,4% des rentes (11,4% urbain, 5,2% rural).

La structure des dépenses (ces dernières dépassant de 12% le revenu des fractions inférieures) corrobore la déformation de la configuration des classes moyennes en faveur des couches inférieures évoluant à proximité des catégories vulnérables et pauvres : près des deux-tiers des dépenses sont, en effet, consacrées à l'alimentation et à l'habitat (trois-quarts pour la classe modeste et moins de la moitié pour les classes aisées) et 9% aux dépenses de « Transport et communication » (contre 19% pour la classe aisée et 5% pour la classe modeste).

Dépensant 12% de plus que leur revenu, les couches inférieures recourent à l'endettement pour couvrir les besoins en consommation courante (71,2% contre 55,8% pour la catégorie intermédiaire et 54,6% pour la fraction supérieure). Parallèlement, l'accès aux crédits immobiliers et aux crédits d'équipement ménager et d'acquisition des moyens de transport demeure trop limité pour l'ensemble des classes moyennes (25,1% et 15,9%, respectivement) traduisant une situation objective d'insécurité face aux aléas liés au coût de la vie pour 58% des classes moyennes (37% des "préoccupations" concernent la scolarité, le chômage des jeunes...).

Tableau 7 : Les classes moyennes: fractions, taille et niveaux de revenu

Classe	Taille (%)	Niveau de revenu par ménage (en DH/mois)
Modeste	34	Moins de 2 800
Moyenne	53	2 800-6 736
Dont:		
- Inférieure	- 30	- Moins de 3 500
- Intermédiaire	- 42	- 3 500-5 308
- Supérieure	- 28	- Plus de 5 308
Aisée	13	Plus de 6 736

Au total, les développements qui précèdent peuvent constituer une base factuelle et analytique dans trois perspectives :

- Pour mettre en évidence l'impact, au-delà des catégories pauvres, des subventions aux produits de consommation de base à la fois pour préserver le pouvoir d'achat notamment des couches moyennes inférieures et d'enrayer les processus de déclassement, de fragmentation et d'anomie sociale.
- Pour mieux définir le rendement social et l'effet de solidarité d'un redéploiement des « dépenses fiscales » en faveur des classes moyennes.
- Pour élaborer une stratégie de promotion des classes moyennes prenant appui sur *une offre publique d'infrastructures sociales, d'opportunités professionnelles et de ressources culturelles*.

Trois actions majeures semblent pouvoir rejoindre les réformes en cours : développer l'offre et la qualité des services sociaux de base, moderniser la gestion des ressources humaines et ajuster la grille des salaires au sein de la fonction publique.

(i) L'offre et surtout la qualité des services publics dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, de la sécurité sociale, du savoir et de la culture occupent une place importante parmi les préférences des classes moyennes comme en témoigne une forte propension à consommer de tels services. L'éducation en général et l'enseignement supérieur en particulier doivent par conséquent retrouver leur rôle de socialisation, de sécurisation par l'emploi et d'ascenseur social.

En dépit de certaines disparités qui persistent, l'accès à l'éducation s'est nettement amélioré à tous les niveaux. Toutefois, la qualité demeure le « talon d'Achille » que traduisent les taux encore élevés de redoublement et d'abandon scolaire ainsi que les trop faibles résultats en termes d'apprentissages.

Le Plan d'urgence (2009-2012) poursuit l'objectif de porter à un niveau optimal l'accessibilité et la qualité des prestations, notamment en milieu rural, en mettant en place, depuis la rentrée scolaire 2008, à titre expérimental dans 139 communes INDH, un dispositif de transferts monétaires conditionnés.

Parallèlement, un processus profond de réforme du système de santé a été initié pour accroître la qualité des prestations et en faciliter l'accès, améliorer la gouvernance publique et surmonter les barrières de coûts pesant sur l'application du principe de gratuité des services, les dépenses pour les médicaments représentant environ le tiers des dépenses. Dans cette perspective, il y a lieu de renforcer le Plan d'action (2008-2012) visant à étendre la couverture de l'assurance santé.

Enfin, l'accès au logement constitue, au-delà des catégories pauvres, un but majeur dont le coût demeure prohibitif. Le programme de logement social et de « villes sans bidonvilles », mis en œuvre depuis 2004, est appelé, dès lors, à élargir le spectre des produits offerts pour incorporer les demandes différenciées, en termes de standing, émanant des classes moyennes.

(ii) Dans l'optique d'une politique de recrutement fondée sur les compétences, d'une plus grande ouverture des filières promotionnelles aux potentiels et d'un système des rémunérations incitatif, l'ouverture des postes aux compétences constitue non seulement un principe essentiel d'équité, mais également un puissant levier d'incitation et de motivation auxquels les comportements productifs des classes moyennes sont particulièrement élastiques.

(iii) Dans la même optique, une refonte de la grille des rémunérations dans la fonction publique doit se faire par rapport à deux balises :

- Prendre en compte les évolutions observées dans le domaine des formations, des qualifications et des compétences correspondant aux nouveaux modes de management public que le processus de réforme de l'administration tente de mettre en place et de promouvoir à l'échelle centrale et locale.
- Instituer un mécanisme de recrutement fondé sur le principe du mérite, du diplôme et des compétences professionnelles.

- Relever le niveau des rémunérations des échelles intermédiaires (échelles 10 et 11), ces dernières abritant les composantes inférieures et intermédiaires des classes moyennes.

Au total, tout en visant à niveler vers le haut les classes moyennes et, en particulier, les couches inférieures et intermédiaires, ces actions combinées ne manqueront pas d'atténuer l'ampleur des écarts de revenus et de favoriser, en dernière instance, la cohésion sociale.

4.4. Inégalités et défiance : quelles conséquences sur la cohésion sociale ?

La question ne saurait trouver de réponse satisfaisante dans la présente étude pour les raisons essentielles évoquées plus haut et qui peuvent être rappelées brièvement :

- Tout d'abord, la revue de la littérature est loin d'offrir les outils nécessaires à l'approche empirique des corrélations existant entre confiance et croissance. De surcroît, la prise en compte de la dimension « cohésion sociale » tend à accroître davantage la complexité de l'exercice et la théorie ne peut, en l'occurrence, que se limiter à des conjectures et à des formulations hypothétiques.
- Transposé au cas du Maroc, l'exercice achoppe, outre les difficultés d'ordre théorique, sur l'absence de données individuelles relatives aux revenus et aux évaluations de la confiance interpersonnelle.

C'est pour combler les porosités statistiques et les carences en matière de données empiriques qu'il est suggéré d'incorporer dans le dispositif d'enquête sur le « lien social » de l'IRES trois perspectives principales :

- La constitution d'une base de données individuelles et plus fines sur les revenus.
- L'élaboration d'un protocole d'enquête portant sur la confiance, notamment interpersonnelle en mettant à profit la méthode de la World Value Survey mais en essayant, toutefois, de corriger certains de ses biais.
- Une spécification de l'enquête sur la confiance interpersonnelle pourrait consister, dès lors, à s'interroger sur les perceptions par les individus des inégalités. Un tel questionnement a une double portée : d'une part, appréhender l'écart pouvant exister entre inégalités vécues et inégalités perçues et, d'autre part, d'évaluer l'aversion pour les inégalités ou le seuil de tolérance au-delà duquel les inégalités deviennent inacceptables.

Dans cette section, on souligne d'abord de façon succincte les difficultés ayant trait à la mesure, dans le cadre de World Values Survey, du « sentiment de confiance » en général et aux limites méthodologiques des données relatives au Maroc en particulier. On s'interrogera ensuite sur les déterminants sociodémographiques de la confiance au Maroc et sur son évolution en comparaison avec d'autres pays. On s'intéressera également à l'hypothèse sous-jacente, que faute de données on ne saurait spécifier, d'un lien entre comportements de défiance interpersonnelle et intensité des inégalités.

La plupart des études économétriques portant sur la confiance (Dimiglio et Hanchane, 2009) font usage des données de l'enquête World Values Survey (WVS) déclinée autour de la question récurrente : « *Generally speaking, would you say that most people can be trusted, or that you can't be too careful in dealing with people ?* » (D'une manière générale diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens, ou bien que l'on n'est jamais trop prudent lorsque l'on traite avec autrui?).

On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle formulation et sa « capacité » à appréhender dans toutes ses dimensions la part de confiance qu'un individu est disposé à accorder à autrui (Dubois, 2006). En effet, plusieurs auteurs ont mis en évidence le caractère approximatif des approches en termes de mesure de la confiance et les imprécisions pouvant entacher les formules « faire confiance » et « la plupart des gens » qui, de par leur généralité, peuvent être interprétés différemment selon les individus (Putnam, 1995).

Par ailleurs, testant le lien entre les réponses données à la question de World Values Survey et les décisions réelles en situation de confiance, Glaeser et al. (2000) ont pu dégager plusieurs résultats significatifs : absence de corrélations entre les caractéristiques sociodémographiques des individus et la confiance qu'ils accordent à autrui, différence par rapport aux comportements observés en situation réelle, décisions de confiance fonction de l'expérience passée des individus et de leur implication dans des organisations d'aide à autrui. Sans entrer dans les détails (Cherkaoui, 2009), les limites des données recueillies dans le cadre de WVS sont plus frappantes dans le cas particulier du Maroc.

Au total, 2.264 individus ont été interrogés sur leurs « croyances et sentiments » dans le cadre de la « quatrième vague » de la WVS en 2001. L'échantillon est composé de 50,8% de femmes, 60% de moins de 35 ans, plus des 2/3 ayant un niveau bas d'éducation, 9,67% en situation de chômage...

L'enquête porte pour l'essentiel sur le « sentiment de confiance envers les institutions », la composante « confiance interpersonnelle » demeurant peu renseignée notamment pour le Maroc.

Si les personnes interrogées déclarent avoir plus confiance à l'égard de ce qu'on pourrait appeler les « institutions de souveraineté » (69,9% pour les Forces armées, 51,8% pour la Police), les « institutions civiles » sont, en revanche, l'objet d'une confiance plus ou moins limitée : partis politiques (18,56%), syndicats (20%), Parlement (21,68%), médias (33%).

Le même phénomène de défiance peut être observé lorsqu'il s'agit des comportements vis-à-vis d'autrui, même si sur ce terrain les variables renseignées pour le Maroc sont loin d'être suffisantes : en effet, les résultats de l'enquête font ressortir (sur la base des variables renseignées qui, on l'a souligné, sont loin d'être suffisantes) un degré de « confiance interpersonnelle » nettement médiocre : 22,82% des personnes interrogées font confiance à la « plupart des gens » contre 70,96% ayant déclaré « penser que les gens essaient de tirer avantage d'eux » (tableau 7).

Tableau 8 : Confiance interpersonnelle : moyenne Maroc

Libellés	Moyenne Maroc	Effectifs
<i>Most people can be trusted</i> (La plupart des gens sont dignes de confiance)	0,2282	2200
<i>Do you think most people try to take advantage of you ?</i> (Pensez-vous que la plupart des gens essaient de tirer avantage de vous?)	0,2904	1987

Source : World Values Survey, «Quatrième vague 1999-2004»

Les variables prennent la valeur 1 pour décrire un sentiment de confiance et la valeur 0 en cas de non confiance.

En termes de caractéristiques sociodémographiques de la confiance interindividuelle (sexe, âge, statut et diplôme) (Tableau 7), parmi les individus qui ont confiance, 57,37% sont des femmes (contre 49,44% n'ayant pas confiance).

**Tableau 9 : Caractéristiques individuelles et confiance interpersonnelle
(La plupart des gens sont dignes de confiance)**

Sexe

% en ligne	Homme	Femme	
Non	50, 56	49, 44	
Oui	42, 63	57, 37	
Total	1072	1127	2199
Fréquence manquante = 65			

Niveau d'éducation

% en ligne	Bas	moyen	haut	
0	75, 80	17, 14	7, 07	
1	79, 28	13, 75	6, 97	
Total	1685	360	155	2200
Fréquence manquante = 64				

Age

% en ligne	15-29	30-49	50+	
0	48, 55	40, 35	11, 09	
1	48, 01	38, 84	13, 15	
Total	1064	879	254	2197
Fréquence manquante = 67				

Statut

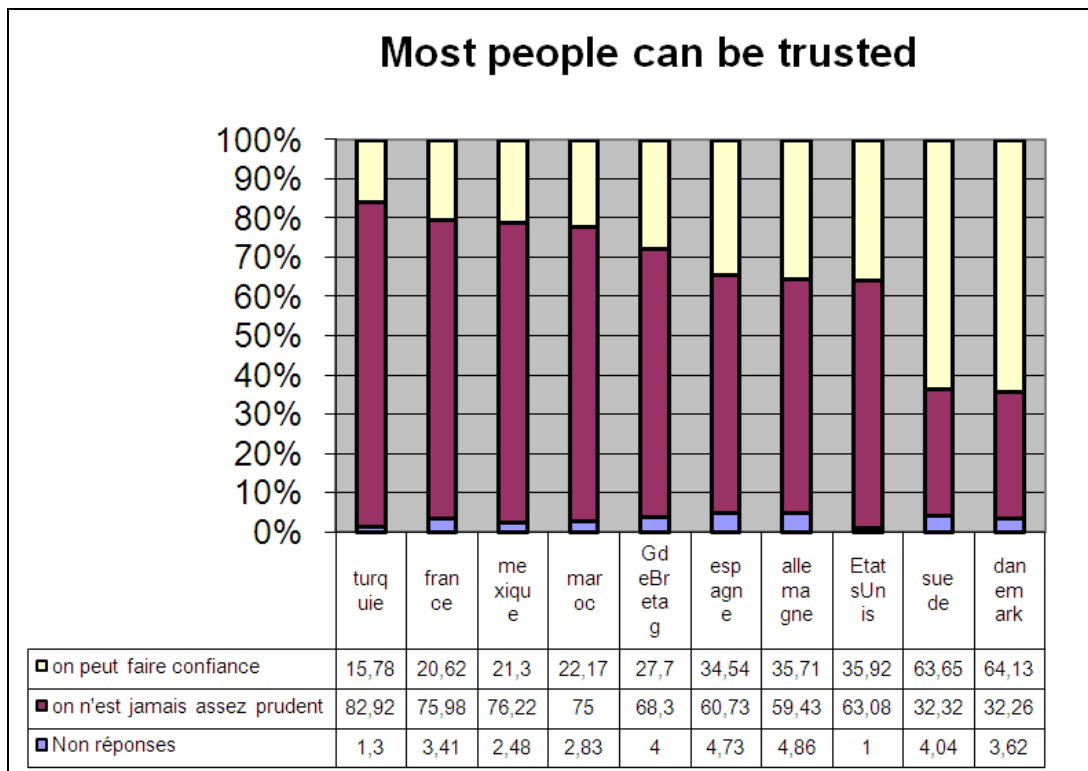
% en ligne	Plein temps	Temps Partiel	Indépendant	A la retraite	Femme au foyer	Etudiant	En chômage	Autre	
0	28, 97	5, 19	28, 61	2, 06	15, 46	8, 91	9, 97	0, 83	
1	25, 70	3, 39	30, 08	2, 99	20, 92	6, 57	8, 96	1, 39	
Total	620	105	636	50	367	184	214	21	2197
Fréquence manquante = 67									

Source : World Values Survey, « Quatrième vague 1999-2004 »

L'âge et le niveau de diplôme ne semblent pas être une caractéristique déterminante du niveau de confiance ; les distributions dans la population confiante et dans celle qui ne l'est pas sont pratiquement équivalentes.

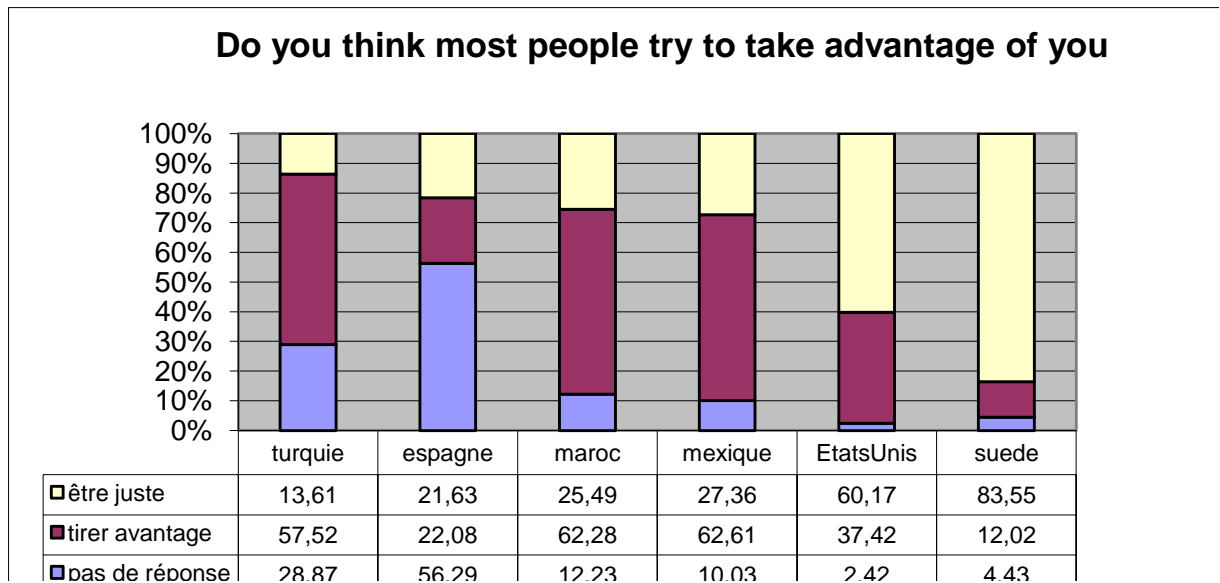
Les individus travaillant à plein temps et les étudiants font moins confiance à autrui. A l'inverse, les travailleurs indépendants et les femmes au foyer semblent relativement moins défiantes. Pour les autres catégories sociales, les différences de distribution ne sont pas prégnantes. Le sexe et le statut professionnel semblent ainsi déterminer la confiance interindividuelle, mais pas l'âge et le diplôme.

Graphique 33 : Confiance interpersonnelle



Source: World Values Survey, «Quatrième vague 1999-2004».

Graphique 34: Défiance interpersonnelle



Source: World Values Survey, «Quatrième vague 1999-2004».

En comparaison internationale, on prend en compte à la fois les variables de confiance interindividuelle et le « sentiment de confiance envers les institutions » (sur la confiance envers les institutions voir Cherkaoui, 2009, Bernoussi et El Maslouhi, 2009). Le Maroc est comparé à plusieurs pays présentant une « variété » de configurations de confiance : outre les pays émergents, à cultures et valeurs différentes comme le Mexique et la Turquie, les pays scandinaves où l'existence de règles avancées de coopération sont censées traduire des niveaux élevés de confiance (Danemark, Suède et dans une moindre mesure l'Allemagne), le cas américain et britannique représentant une « variété de capitalisme » (Hall et Soskice, 2001) où la confiance semble aller de pair avec une logique marchande poussée aux extrêmes, la France et l'Espagne, enfin, où les niveaux et les mécanismes de confiance sont nettement distincts par rapport aux autres pays (Algan et Cahuc, 2007, pour le cas de la France).

Le Maroc occupe la septième position en termes de confiance interpersonnelle avec 22,17% d'individus qui déclarent que l' « on peut faire confiance à la plupart des gens », juste derrière le Mexique (21,3%) et la France (20,62%). La Turquie occupe la dernière place avec 82,92% d'individus exprimant une forte défiance à l'égard d'autrui.

L'Espagne, l'Allemagne et les Etats Unis affichent des scores similaires : un peu plus d'un tiers des individus déclarent avoir confiance. Les pays scandinaves se distinguent nettement ; ils sont environ quatre fois plus à déclarer « avoir confiance » par rapport à la Turquie et près de trois fois plus que le Maroc : 63,65% en Suède et 64,13% au Danemark.

De par l'ambiguïté des termes contenus dans la question, cette variable, on l'a souligné, doit être manipulée avec beaucoup de précaution. On réitère cette répartition avec une seconde variable de confiance interpersonnelle que traduit la question : « Do you think most people try to take advantage of you ? » (Pensez-vous que la plupart des gens essaient de tirer avantage de vous ?)

Cette variable, qui n'est pas renseignée pour tous les pays, donne toutefois des résultats similaires pour le Maroc. La distinction entre les pays scandinaves, à variété de « capitalisme rhénan » (Albert, 1991) et les pays à tradition plus libérale (USA, Grande Bretagne, notamment) demeure significative. Aux USA, 60,17% de personnes déclarent que « la plupart des gens essaient d'être justes plutôt que de tirer avantage d'eux » contre 35,92% déclarant qu' « on ne peut pas faire confiance à la plupart des gens ». Cette distinction nous conforte dans l'idée de manier ces variables de confiance avec précaution surtout dans le cadre de comparaisons internationales où l'on peut supposer que les formules telles « Most people » (la plupart des gens) ou « Generally speaking » (en général) peuvent ne pas renvoyer aux mêmes contenus selon les pays et les cultures.

Les différenciations en termes de confiance interpersonnelle entre les pays doivent être rapprochées des manifestations de la confiance vis-à-vis des institutions (pour une analyse de la confiance à l'égard des institutions, voir Cherkaoui, 2009, Bernoussi et El Maslouhi, 2009).

Environ un Marocain sur deux accorde sa confiance au Gouvernement, positionnant le pays devant les Etats-Unis, le Mexique, la Turquie et l'Espagne.

Ce classement ne se maintient pas si on considère la confiance envers les partis politiques puisque seulement 14,1% des Marocains interrogés déclarent leur faire confiance derrière la Turquie (20%), les Etats-Unis (22,3%) et le Mexique (23,8%).

En ce qui concerne la « confiance envers le Parlement », question beaucoup mieux renseignée dans la World Values Survey, le Maroc arrive en dernière position, à quatre points d'écart de la Turquie et à forte distance par rapport à des pays comme le Danemark (46,8%) et la Suède (49,6%).

Pour ce qui est des « Forces armées », 64,3% de Marocains enquêtés déclarent « faire confiance » à l'institution, arrivant loin derrière la Grande Bretagne, les Etats Unis et la Turquie (plus de 81%), mais devançant la Suède qui affiche, par ailleurs, le degré de « confiance interindividuelle » le plus élevé.

Plus d'un Marocain sur deux déclarent ne pas avoir « confiance envers la Police » contre 28,3% pour le Mexique, la Suède et le Danemark occupant les meilleures positions.

En Grande Bretagne et aux Etats Unis, les personnes enquêtées déclarent avoir peu confiance à l'égard de la Presse : 14,2% et 26,3%, respectivement, contre plus de 40% pour l'Espagne, le Mexique et la Suède et 30,1% au Maroc.

La variable « confiance envers le système éducatif » n'est pas renseignée pour le Maroc : Grande Bretagne (63,8%), Suède (66,3%), France (68,5%), Allemagne (71,6%) et Danemark (72,8%).

Enfin le cas de la « Religion » est particulier : 96,1% de Marocains déclarent « avoir confiance envers la religion » contre 79,7% au Mexique, 75,3% aux USA et 68,5% en Turquie.

Au terme de cette présentation à grands traits, il y a lieu de faire les observations suivantes :

(i) La première concerne la problématique générale de la confiance eu égard à la variété des structures sociales et à l'évolution des configurations culturelles. Le cas du Maroc peut offrir un terrain pertinent à l'analyse d'un faisceau d'interactions entre : degré de confiance interpersonnelle et intensité du lien social ou communautaire, confiance dans les institutions et cohésion sociale, confiance et perception des politiques publiques, confiance et formes de solidarité...

(ii) La seconde observation a trait aux limites des données de l'enquête WVS : outre la porosité de la grille des variables renseignées notamment pour ce qui concerne la « confiance interpersonnelle », la formulation trop générale des questions et des variables implique, par conséquent, des biais interprétatifs et cognitifs relatifs d'une part aux liens entre confiance, gouvernance et efficacité économique et, d'autre part, au contenu implicite de la confiance interpersonnelle.

Au total, ces deux observations posent, au-delà de l'ordre normatif relatif à la cohésion sociale, le problème plus positif de la connaissance des déterminants à la fois structurels, institutionnels et comportementaux du lien social.

Dans cette perspective, on suggère les quelques « compléments » suivants à prendre en compte dans l'élaboration par l'IRES d'un dispositif d'enquête approprié à son programme sur le lien social au Maroc.

4.5. Compléments d'enquête

Complément 1 : Produire des statistiques relatives au revenu et au patrimoine

L'analyse des inégalités s'appuie en général sur les statistiques relatives au revenu, au patrimoine et aux actifs des ménages. Au Maroc, de telles données, bien que vraisemblablement disponibles pour certaines, ne sont guère accessibles.

Hormis quelques publications récentes du Haut Commissariat au Plan, portant notamment sur la pauvreté (Haut Commissariat au Plan, 2008), on constate une véritable carence en matière d'études empiriques ayant pour objet la problématique des inégalités et des diverses formes qu'elle prend.

Complément 2 : Elaborer un dispositif de mesures multicritères du lien social et identifier les seuils d'aversion pour les inégalités

Sur la relation inégalités/cohésion sociale, il s'agit de proposer, dans le cadre de l'enquête de l'IRES, un dispositif de mesure multicritères du lien social complétant, approfondissant et spécifiant les données de l'enquête WVS : autoévaluation du statut social, degré d'aversion pour l'inégalité, altruisme, confiance interpersonnelle...

Complément 3 : Identifier, sur une base économétrique, l'aversion pour les inégalités et les seuils d'acceptabilité des écarts de richesse

L'analyse économétrique est indispensable pour identifier les non linéarités entre inégalité et lien social et pour déterminer les seuils d'inégalités que la société juge comme intolérables. Une spécification du modèle peut permettre d'identifier les caractéristiques des groupes sociaux qui surévaluent ou sous-évaluent leur position sociale et d'explorer les facteurs déterminant le différentiel entre évaluation objective et évaluation subjective.

Ces travaux devront déboucher sur une proposition de modalité d'enquête permettant d'éviter les difficultés rencontrées, à l'échelle internationale, quant au rapprochement des données sur les profils sociétaux entre formes d'inégalité et régimes du lien social. Les résultats d'ensemble devront être traduits en préconisations de politiques publiques visant à refonder le lien social sur une base institutionnelle et à faire de la cohésion sociale un facteur à la fois d'équité et d'efficacité économique.

Complément 4 : Formaliser la relation inégalités/croissance au Maroc en comparaison internationale

Il s'agit d'élaborer un modèle approprié permettant d'estimer (i) l'effet des inégalités initiales sur la croissance à long terme et (ii) les mécanismes à travers lesquels les inégalités affectent la croissance (iii) compte tenu des spécificités du pays.

(i) Les travaux en termes de régressions transversales sur la base d'équations à forme réduite établissent tous des relations négatives et plus ou moins robustes entre différentes mesures des inégalités économiques, telles que le coefficient de Gini sur la répartition des revenus ou des terres, ou encore la part des revenus d'un quintile particulier de la population, et des taux moyens de croissance du PIB, mesurant son évolution à long terme.

Cependant, les relations obtenues entre les différentes variables dans le cadre de ce type de modélisation ne peuvent être considérées comme systématiques. Leur robustesse dépend de la disponibilité de données fiables et comparables pour l'ensemble des pays, et les corrélations observées entre inégalités et croissance peuvent être dues à l'omission de certaines variables clés (éducation...)

(ii) Les équations structurelles permettent de tester empiriquement la validité des différents mécanismes théoriques par lesquels les inégalités sont supposées impacter la croissance, généralement par l'estimation économétrique d'équations simultanées reliant les différentes variables.

Toutefois, globalement, les résultats des travaux relevant de cette approche sont plus contrastés, et les seuls qui s'accordent sur une relation négative significative sont ceux qui lient les inégalités de revenus à l'investissement en capital humain.

(iii) Les estimations en données de panel portant sur plusieurs pays et prenant en compte leurs spécificités permettent de s'affranchir de la contrainte liée au signe (négatif) et à la robustesse de la relation entre les inégalités et la croissance.

Complément 5 : Décliner les indicateurs à une échelle territoriale pertinente

Les indicateurs régionaux ayant trait aux diverses formes des inégalités sont tributaires des insuffisances méthodologiques liées au découpage administratif de 1997. En effet, ce dernier définit une cartographie de 16 régions dont la grande diversité culturelle, démographique et socioéconomique ainsi que les spécificités intra-territoriales ne peuvent être restituées sans une démarche reposant sur des statistiques plus fines, provinciales notamment (les indicateurs produits par le Haut Commissariat au Plan sur le niveau de vie des ménages sont limités à la région). De fait, une région peut afficher un niveau de vulnérabilité élevé en raison de la prépondérance en son sein de provinces et de zones rurales particulièrement pauvres (cas du Grand Casablanca ou des régions sahariennes).

Complément 6 : Améliorer les données statistiques relatives à l'accès aux services de base

Trois domaines essentiels : la santé de base, le logement et l'éducation.

(i) D'abord, en matière d'accès à la santé, en l'absence de données sur les dimensions sociales (catégorie socioprofessionnelle, niveau de scolarité...), les statistiques disponibles ayant trait à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques... ne rendent pas compte, de façon satisfaisante, ni de l'ampleur des manques ni de l'étendue des inégalités. En effet, les données produites à l'échelle nationale relatives à la mortalité, à la morbidité, aux incapacités physiques... (Ministère de la Santé et Haut Commissariat au Plan) ne permettent guère de construire des appariements selon les dimensions sociales des ménages : appartenance sociale, catégorie socioprofessionnelle, scolarité, type d'établissement hospitalier...

Il s'avère donc difficile d'approfondir l'analyse des inégalités de santé en référence aux résultats les plus avancés de la littérature dans ce domaine particulier.

L'analyse approfondie des inégalités en matière d'accès à la santé implique, dès lors, d'améliorer et d'enrichir les données statistiques dans trois perspectives complémentaires :

- Les statistiques générales de la santé (offre de soins, morbidité, mortalité, espérance de vie...);
- Les indicateurs relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des inégalités devant la santé ;
- Les travaux de modélisation portant sur l'explication des disparités d'accès aux soins sanitaires.

(ii) Pour ce qui est, ensuite, des inégalités en matière d'accès au logement, l'Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages (Haut Commissariat au Plan, 2007) comporte un module spécifique sur les caractéristiques de l'habitat des ménages, mais le caractère partiel et agrégé des données disponibles constitue une limite fondamentale qu'il importe, par conséquent, de réduire en affinant les variables.

(iii) Enfin, l'amélioration de la grille d'indicateurs relative à l'évaluation du système éducatif et de formation depuis la création en 2006 de l'Instance nationale d'évaluation du système d'éducation et de formation (Conseil Supérieur de l'Enseignement) ainsi que son élargissement aux variables qualitatives constitue un pas accompli en matière d'appréhension des déterminants et des évolutions des inégalités de chance devant l'école.

Complément 7 : Renseigner les variables relatives à la confiance interpersonnelle

Il s'agit d'intégrer dans le dispositif d'enquête national (Programme d'études « Lien social » de l'IRES, enquêtes sur la consommation et les niveaux de vie des ménages, enquêtes sur l'emploi du Haut Commissariat au Plan) un module de mesure multicritères englobant les variables suivantes:

- Autoévaluation du statut social ;
- Aversion pour l'inégalité ;
- Altruisme ;
- Formes de solidarité.

Annexes

1. Indices de la pauvreté et de l'inégalité 1990-1991 (Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale des niveaux de vie des ménages 1990-1991)

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence :							
- Urbain	7,6	19,3	1,5	0,4	0,3	2,6	29,2
- Rural	18,0	48,8	3,8	1,2	0,3	3,6	25,0
- National	13,1	35,0	2,7	0,8	0,3	2,7	30,8
Caractéristiques démographiques des ménages :							
Sexe du chef de ménage (CM) :							
- Masculin	13,9	36,8	2,9	0,9	0,4	2,7	31,7
- Féminin	8,2	23,1	1,7	0,5	0,3	2,9	25,5
- Ensemble	13,1	35,0	2,7	0,8	0,3	2,7	30,8
Etat matrimonial du CM							
- Célibataire	8,7	23,6	1,2	0,3	0,4	2,1	32,6
- Marié(e)	13,8	36,5	2,9	0,9	0,3	2,8	30,9
- Divorcé(e)	11,4	26,5	3,2	1,3	0,4	2,2	31,5
- Veuf (ve)	7,4	22,8	1,4	0,4	0,3	3,0	26,6

Groupes d'âge du CM							
- 15 à 35 ans	12,4	33,6	0,026	0,00	0,4	2,4	33,3
- 35 à 45 ans	16,1	35,9	3,4	1,0	0,4	2,5	32,1
- 45 à 55 ans	12,4	35,1	2,4	0,7	0,3	2,8	31,0
- 55 à 60 ans	12,2	33,6	2,8	0,9	0,3	2,7	29,3
- 60 ans et plus	11,4	35,1	2,3	0,7	0,3	3,2	25,5
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
- Aucun	3,6	13,3	0,8	0,2	0,4	2,6	30,5
- 1 ou 2 enfants	6,0	20,0	1,3	0,4	0,3	2,8	28,7
- 3 ou 4 enfants	14,7	39,0	2,9	0,9	0,3	3,2	27,4
- 5 enfants et plus	27,1	64,6	0,058	0,018	0,28	4,2	23,2

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Taille du ménage							
- Une personne	5,4	11,0	1,2	0,4	0,46	1,7	33,2
- Deux personnes	2,5	13,0	0,8	0,3	0,44	2,4	35,6
- Trois personnes	2,5	8,4	0,3	0,1	0,38	2,7	28,8
- Quatre personnes	4,7	15,4	0,9	0,3	0,39	2,7	30,5
- Cinq personnes	7,8	25,8	1,2	0,3	0,41	2,8	30,7
- Six personnes	12,0	30,5	2,6	0,8	0,36	2,7	25,8
- Sept personnes	12,9	35,4	3,0	1,0	0,38	2,7	28,1
- Huit personnes	13,6	40,0	2,9	0,9	0,33	3,5	26,5

- Neuf personnes et plus	21,0	51,4	0,043	0,013	0,32	3,6	24,2
Type d'activité du CM							
- Actif occupé	13,3	36,4	2,6	0,8	0,41	2,8	32,2
- Femme au foyer	5,9	16,4	1,5	0,6	0,31	3,0	23,1
- Retraité	1,5	21,9	0,3	0,0	0,32	3,9	22,5
- Rentier	0,0	20,7	0,0	0,0	0,41	3,3	30,1
Branche d'activité du CM							
- Primaire	16,2	49,9	3,3	1,0	0,31	3,7	25,5
- Secondaire	12,8	37,7	2,3	0,6	0,40	2,9	32,1
- Tertiaire	10,5	22,4	2,0	0,6	0,40	2,3	30,4

2. Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 1998-1999 (Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale des niveaux de vie des ménages 1998-1999)

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques géographiques :							
Milieu de résidence :							
- Urbain	9,5	29,7	0,02	0,006	0,38	2,9	29,7
- Rural	24,1	52,2	0,059	0,022	0,32	3,3	24,4
- National	16,2	40,1	0,038	0,013	0,39	2,6	31,0
Caractéristiques démographiques des ménages:							
Sexe du chef de ménage :							
- Masculin	16,9	41,7	0,040	0,014	0,39	2,7	31,1
- Féminin	11,5	28,1	0,026	0,009	0,38	2,6	29,3
- Ensemble	16,2	40,1	0,038	0,013	0,39	2,6	31,0
Etat matrimonial du CM							
- Célibataire	5,6	23,1	0,014	0,004	0,41	2,7	32,5
- Marié(e)	16,8	41,3	0,040	0,014	0,39	2,7	31,1
- Divorcé(e)	15,3	33,1	0,042	0,017	0,42	2,3	29,2

- Veuf (ve)	12,1	31,2	0,024	0,007	0,37	2,7	28,3
Groupes d'âge du CM							
- 15 à 35 ans	16,9	40,3	0,043	0,016	0,41	2,5	32,4
- 35 à 45 ans	17,2	42,7	0,042	0,016	0,40	2,5	31,7
- 45 à 55 ans	17,5	42,5	0,041	0,014	0,41	2,6	32,7
- 55 à 60 ans	17,9	36,7	0,043	0,015	0,40	2,6	29,8
- 60 ans et plus	12,4	35,6	0,026	0,009	0,36	2,9	27,9
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
- Aucun	3,8	16,4	0,008	0,002	0,38	2,8	29,9
- 1 ou 2 enfants	9,2	29,0	0,018	0,005	0,37	2,9	29,6
- 3 ou 4 enfants	19,3	49,0	0,042	0,014	0,35	3,3	27,9
- 5 enfants et plus	38,1	70,0	0,106	0,043	0,33	3,2	26,1

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Taille du ménage							
- Une personne	1,5	3,2	0,006	0,004	0,41	2,4	28,8
- Deux personnes	1,6	8,2	0,004	0,002	0,40	2,8	31,1
- Trois personnes	2,2	10,2	0,004	0,001	0,38	2,8	30,3
- Quatre personnes	4,6	21,2	0,009	0,003	0,38	2,8	28,8
- Cinq personnes	8,1	28,5	0,017	0,005	0,39	2,6	30,6
- Six personnes	10,9	33,9	0,024	0,008	0,36	2,9	28,0
- Sept personnes	19,0	44,3	0,043	0,015	0,37	2,9	29,2
- Huit personnes	19,8	50,2	0,045	0,015	0,32	3,4	25,0
- Neuf personnes et plus	27,3	56,4	0,068	0,026	0,33	3,1	25,8
Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM) :							
Type d'activité du CM							
- Actif occupé	17,5	41,6	0,041	0,014	0,40	2,6	31,8
- Femme au foyer	7,8	23,1	0,017	0,006	0,36	2,8	27,9
- Retraité	3,9	20,4	0,007	0,001	0,32	3,3	26,3

- Rentier	6,2	27,4	0,023	0,008	0,47	1,7	32,1
Secteur d'activité du CM							
- Primaire	25,7	55,4	0,060	0,021	0,32	3,4	25,9
- Secondaire	16,8	43,5	0,042	0,016	0,39	2,6	31,9
- Tertiaire	10,9	29,6	0,024	0,008	0,39	2,6	30,6

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Catégorie socioprofessionnelle du CM							
- Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales	1,0	3,5	0,001	0,000	0,37	2,0	24,8
- Cadres moyens	0,7	5,8	0,004	0,003	0,30	3,2	22,8
- Employés	4,5	16,9	0,008	0,003	0,35	3,0	25,4
-Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	13,1	33,1	0,026	0,008	0,36	3,1	28,4
-Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	24,1	52,9	0,057	0,02	0,3	3,3	25,7
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	16,7	43,9	0,038	0,01	0,3	3,2	25,1
- Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	30,6	63,5	0,072	0,02	0,3	3,6	25,1
-Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	7,8	30,4	0,020	0,00	0,3	3,2	25,1
- Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	21,1	50,7	0,052	0,02	0,3	3,2	25,0

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM) :							
Niveau scolaire du CM							
- Sans niveau	19,7	46,4	0,046	0,016	0,34	3,1	26,5
- fondamental	12,3	34,7	0,031	0,012	0,37	2,6	28,6
- Secondaire	2,0	6,2	0,001	0,0	0,33	3,0	24,9
- Supérieur	3,1	5,9	0,005	0,001	0,37	2,0	26,0
Diplôme du CM							
- Sans diplôme	18,3	44,7	0,043	0,015	0,34	3,0	26,6
- Niveau moyen	6,2	19,1	0,014	0,005	0,37	2,5	27,8
- Niveau supérieur	1,4	4,6	0,003	0,001	0,37	2,6	26,3

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Catégorie socioprofessionnelle du CM							
- Professions scientifiques et libérales	3,3	10,2	0,5	0,1	0,40	2,1	29,2
- Personnels commerciaux	10,8	24,4	2,3	0,7	0,37	2,6	28,0
- Personnels administratifs	4,5	10,1	1,1	0,4	0,44	2,1	33,7
- Travailleurs spécialisés dans les services	7,2	19,8	0,9	0,3	0,37	2,7	27,1
- Agriculteurs, pêcheurs et assimilés	17,3	50,6	3,6	1,1	0,31	3,7	25,4

- Manœuvres non agricoles	17,3	38,9	3,4	1,0	0,35	3,1	26,8
Niveau scolaire du CM							
- Sans niveau	16,0	42,3	3,4	1,1	0,33	3,3	26,0
- Fondamental	8,8	19,9	1,8	0,5	0,35	2,5	26,8
- Secondaire	0,0	2,6	0,0	0,0	0,33	3,1	22,6
- Supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,38	1,9	26,1
Diplôme du CM							
- Sans diplôme	14,9	40,0	3,1	1,0	0,35	3,1	26,6
- Niveau moyen	2,7	6,0	0,3	0,0	0,33	3,1	24,6
- Niveau supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,37	2,2	27,3

3. Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2000-2001 (Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale sur la consommation des ménages 2000-2001)

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence :							
- Urbain	7,6	24,2	0,015	0,005	0,39	2,8	31,0
- Rural	25,1	55,6	0,060	0,022	0,32	3,4	25,9
- National	15,3	38,1	0,035	0,012	0,41	2,6	32,1
Caractéristiques démographiques des ménages :							
Sexe du chef de ménage :							
- Masculin	16,2	39,2	0,037	0,013	0,41	2,6	32,5
- Féminin	9,9	30,4	0,02	0,006	0,38	2,8	29,7
- Ensemble	15,3	38,1	0,035	0,012	0,41	2,6	32,1
Etat matrimonial du CM							
- Célibataire	4,8	21,8	0,01	0,003	0,41	2,6	30,6
- Marié(e)	16,3	39,5	0,037	0,013	0,41	2,6	32,3
- Divorcé(e)	9,1	26,2	0,018	0,005	0,42	2,6	33,1
- Veuf (ve)	9,8	30,5	0,017	0,005	0,38	2,9	29,5

Groupes d'âge du CM							
- 15 à 35 ans	13,1	37,8	0,026	0,009	0,39	2,9	31,2
- 35 à 45 ans	17,2	41,0	0,039	0,014	0,41	2,6	32,9
- 45 à 55 ans	16,3	39,0	0,038	0,013	0,41	2,6	33,0
- 55 à 60 ans	14,3	37,2	0,032	0,011	0,42	2,6	33,1
- 60 ans et plus	14,1	35,3	0,032	0,011	0,39	2,6	30,6
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
- Aucun	3,6	15,0	0,007	0,002	0,40	2,6	31,7
- 1 ou 2 enfants	8,3	27,4	0,015	0,004	0,38	2,9	30,4
- 3 ou 4 enfants	19,1	48,2	0,042	0,014	0,36	3,2	28,8
- 5 enfants et plus	36,8	66,6	0,096	0,038	0,31	3,4	24,1

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Taille du ménage							
- Une personne	1,5	6,3	0,007	0,003	0,45	1,8	32,7
- Deux personnes	1,6	6,3	0,003	0,001	0,43	2,4	33,4
- Trois personnes	2,7	11,5	0,005	0,001	0,40	2,6	31,3
- Quatre personnes	5,0	18,8	0,008	0,002	0,40	2,6	31,0
- Cinq personnes	7,9	25,1	0,015	0,004	0,39	2,7	30,8
- Six personnes	10,4	33,0	0,021	0,007	0,37	3,0	29,1
- Sept personnes	16,8	41,1	0,036	0,013	0,36	3,1	28,7
- Huit personnes	18,9	48,1	0,042	0,013	0,33	3,4	26,5
- Neuf personnes et plus	26,7	55,7	0,066	0,025	0,33	3,2	26,2
Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM) :							
Type d'activité du CM							
- Actif occupé	16,5	40,9	0,037	0,013	0,41	2,7	32,7
- Femme au foyer	8,3	25,6	0,017	0,005	0,36	2,8	27,6
- Retraité	4,0	13,2	0,008	0,002	0,38	2,9	30,2
- Rentier	7,0	19,3	0,015	0,005	0,42	2,2	33,8

Secteur d'activité du CM							
- Primaire	24,9	56,4	0,056	0,019	0,32	3,5	26,0
- Secondaire	14,7	38,4	0,036	0,014	0,39	2,7	31,5
- Tertiaire	9,5	27,6	0,02	0,006	0,41	2,6	32,4

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Catégorie socioprofessionnelle du CM							
- Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales	0,4	2,9	0,00003	0,000	3 0,4	2,3	33,1
- Cadres moyens	1,2	3,2	0,0006	0,00003	2 0,3	3,3	25,2
- Employés	4,7	19,2	0,0098	0,0039	5 0,3	2,9	26,5
- Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	9,4	31,6	0,0198	0,0065	0,36	3,1	28,8
- Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	23,5	54,8	0,0525	0,0179	0,32	3,6	25,8
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	12,6	37,1	0,0277	0,0098	0,34	3,1	26,5
- Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	31,5	63,1	0,0730	0,0258	0,31	3,7	24,6
- Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	6,5	22,6	0,0143	0,0047	0,32	3,4	24,9

- Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	21,0	46,6	0,0494	0,0178	0,34	3,1	26,3
---	------	------	--------	--------	------	-----	------

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM) :							
Niveau scolaire du CM							
- Sans niveau	19,9	46,6	0,046	0,016	0,35	3,1	27,4
- fondamental	8,4	26,1	0,016	0,005	0,36	2,9	27,9
- Secondaire	1,4	8,0	0,003	0,001	0,36	2,6	27,1
- Supérieur	0,3	1,7	0,000	0,000	0,41	2,5	33,2
Diplôme du CM							
- Sans diplôme	17,7	43,2	0,040	0,014	0,35	3,0	27,5
- Niveau moyen	3,3	13,7	0,005	0,001	0,37	2,7	27,9
- Niveau supérieur	1,0	2,5	0,002	0,000	0,42	2,3	33,2

4. Indices de la pauvreté et de l'inégalité en 2007 (Source : Haut Commissariat au Plan, Enquête nationale des niveaux de vie des ménages 2006-2007)

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Milieu de résidence :							
- Urbain	4,8	12,7	0,008	0,002	0,411	3,7	27,7
- Rural	14,4	23,6	0,033	0,012	0,331	4,2	20,7
- National	8,9	17,5	0,019	0,006	0,407	2,6	33,1
Caractéristiques démographiques des ménages :							
Sexe du chef de ménage :							
- Masculin	9,2	17,6	0,020	0,007	0,409	2,6	33,5
- Féminin	7,4	16,4	0,014	0,004	0,391	2,7	30,6

- Ensemble	8,9	17,5	0,019	0,006	0,407	2,6	33,1
Etat matrimonial du CM							
- Célibataire	3,1	7,9	0,001	0,000	0,419	2,8	33,1
- Marié(e)	9,2	17,7	0,020	0,007	0,408	2,6	33,3
- Divorcé(e)	6,1	15,6	0,009	0,003	0,443	2,6	34,5
- Veuf (ve)	7,8	16,9	0,015	0,005	0,380	2,7	29,5
Groupes d'âge du CM							
- 15 à 35 ans	7,4	16,0	0,016	0,005	0,421	2,6	34,2
- 35 à 45 ans	10,2	18,5	0,023	0,008	0,405	2,6	32,6
- 45 à 55 ans	8,3	18,4	0,019	0,007	0,411	2,6	34,0
- 55 à 60 ans	8,5	18,2	0,015	0,004	0,406	2,8	33,0
- 60 ans et plus	9,3	15,9	0,019	0,006	0,401	2,6	32,1
Nombre d'enfants de moins de 15 ans							
- Aucun	3,0	11,3	0,006	0,002	0,419	2,7	34,2
- 1 ou 2 enfants	6,0	14,8	0,011	0,003	0,388	2,9	31,9
- 3 ou 4 enfants	15,8	24,8	0,036	0,013	0,359	3,0	28,9
- 5 enfants et plus	25,3	30,3	0,057	0,020	0,316	3,5	25,2

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Taille du ménage							
- Une personne	0,9	1,8	0,001	0,000	0,453	2,1	34,3
- Deux personnes	0,7	5,2	0,001	0,000	0,416	2,4	34,0
- Trois personnes	1,8	6,2	0,004	0,001	0,400	2,8	32,3
- Quatre personnes	3,4	10,4	0,007	0,002	0,418	2,6	33,8
- Cinq personnes	5,2	13,2	0,012	0,004	0,391	2,8	31,7
- Six personnes	7,8	21,3	0,016	0,005	0,345	3,3	28,5
- Sept personnes	10,1	22,2	0,021	0,007	0,328	3,4	26,4
- Huit personnes	13,4	20,1	0,034	0,011	0,341	2,9	26,6
- Neuf personnes et plus	20,3	27,0	0,041	0,014	0,332	3,4	26,7

Caractéristiques socio-économiques du chef de ménage (CM) :							
Type d'activité du CM							
- Actif occupé	9,3	17,5	0,020	0,006	0,412	2,6	33,5
- Femme au foyer	8,5	16,0	0,019	0,007	0,416	2,5	33,9
- Retraité	8,3	13,5	0,011	0,003	0,445	2,2	35,4
- Rentier	9,3	23,1	0,032	0,011	0,365	2,0	8,9
Secteur d'activité du CM							
- Primaire	12,7	21,9	0,027	0,009	0,387	2,9	31,2
- Secondaire	8,1	14,4	0,014	0,004	0,431	2,5	35,2
- Tertiaire	5,4	12,7	0,013	0,005	0,400	2,7	32,4

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Catégorie socioprofessionnelle du CM							
- Responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de directions d'entreprises, cadres supérieurs et membres des professions libérales	1,5	5,4	0,0003	0,0000	0,394	4,0	31,1
- Cadres moyens	8,6	8,1	0,0162	0,0041	0,458	2,3	36,7
- Employés	2,3	10,4	0,0029	0,0006	0,402	3,2	32,2
- Commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers	7,3	22,7	0,0141	0,0037	0,434	2,8	25,0
- Exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés	13,3	22,1	0,0292	0,0101	0,372	2,9	28,4
- Artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux	6,3	16,3	0,0108	0,0034	0,393	2,8	31,3
- Ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche	12,3	21,9	0,0266	0,0083	0,395	2,8	32,4

-Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage	5,2	6,6	0,0137	0,0045	0,340	2,8	22,1
- Manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers	8,8	11,4	0,0219	0,0084	0,439	2,2	36,4
Caractéristiques du capital humain du chef de ménage (CM) :							
Niveau scolaire du CM							
- Sans niveau	12,7	22,2	0,0259	0,0081	0,324	3,2	27,3
- fondamental	4,9	14,8	0,0107	0,0039	0,342	3,1	27,9
- Secondaire	2,3	4,8	0,0032	0,0007	0,333	2,6	29,4
- Supérieur	0,4	0,9	0,0010	0,0002	0,467	2,3	31,3

Variables	Taux (%) de		Indices de la pauvreté		Indice d'inégalité (Gini)	Part (%) dans le total des dépenses de consommation	
	Pauvreté	Vulnérabilité	volumétrique	de sévérité		10% les plus pauvres	10% les plus aisés
Diplôme du CM							
- Sans diplôme	10,8	20,3	0,0234	0,0078	0,341	3,1	27,0
- Niveau moyen	2,3	8,4	0,0027	0,0005	0,373	2,9	29,2
- Niveau supérieur	0,6	0,9	0,0011	0,0002	0,428	2,1	31,4

Bibliographie

- Aghion P., Caroli E. et Garcia-Penalosa C. (1999), "Inequality and Economic Growth: The Perspective of the New Growth Theory", *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, n°4.
- Ahmad E, Drèze J., Hills J. et Sen A. (1991), « Social Security » in *Developing Countries*, Oxford: Clarendon Press.
- Akesbi N. (2008), « La fiscalité au Maroc : bilan d'une réforme qui se voulait « structurelle », Document de travail.
- Albert M. (1991), *Capitalisme contre capitalisme*, Editions du Seuil, Paris.
- Alesina A. et Perotti R. (1994), "The Political Economy of Growth: a Critical Survey of the Recent Literature", *World Bank Economic Review* 8(3), pp. 351-371 .
- Alesina A. et Rodrick D. (1994), "Distributive Politics and Economic Growth", *Quarterly journal of economics*, 104, pp. 465-490.
- Algan Y. et Cahuc P. (2007), *La société de confiance. Comment le modèle social français s'autodétruit*, Editions Rue d'Ulm, Coll. « Cepremap », Paris.
- Arrow K. J. (1974), *The Limits of Organisations*, New York, Norton.
- Atkinson A. B., Bourguignon F. eds. (2000), *Handbook of Income Distribution*, North-Holland.
- Atkinson A. B., Piketty T. eds (2007), *Top Incomes Over the Twentieth Century: a Contrast Between Continental European and English-Speaking Countries*, Oxford University Press, Oxford.
- Banerjee A., Duflo E. (2000), *Inequality and Growth: What Can The Data Say*, Mimeo, MIT.
- Banque Mondiale (2006), *World Development Report 2006: Equity and Development*.
- Barro R. J. (2000), "Inequality and Growth in a Panel of Countries", *Journal of Economic Growth*, 5(1), pp. 5-32.
- Becker G. S. (1964), *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, Chicago, University of Chicago Press.
- Ben-Habib J., Rustichini A. (1991), *Social Conflict, Growth and Income Distribution*, C.V. Starr Center for Applied Economics Research Report, N° 91-22, New York University.
- Behrman J. R., Gaviria A., Székely M. (2001), *Intergenerational Mobility in Latin America*, WP N° 452, Research Department, IDB, Washington DC.
- Berger-Schmitt R. (2000), "Social Cohesion as an Aspect of Quality of Societies: Concept and Measurement", Center for Survey Research and Methodologies (ZUMA), EU Reporting WP N° 14, Mannheim, Germany.
- Bernoussi N. et El Maslouhi A. (2009), «Le degré de confiance dans les institutions » Programme d'études « Lien social », IRES, Rabat.
- Bouderbala N. (2003), « La trajectoire du Maroc indépendant : une panne dans l'ascenseur social », in *Critique économique*, n° 10, Printemps.
- Bourguignon F. (2000), *Redistribution et développement*, Conseil d'analyse économique, Paris, La documentation française.

- Bourguignon F. (2000), « Can Redistribution Accelerate Growth and Development », *Annual World Bank Conference on Development Economics*, Paris, 26-28 June.
- Bressoux P. (1994), "Les recherches sur les effets-écoles et les effets-maîtres", *Revue française de pédagogie*, n° 108, juillet-août-septembre.
- Castel R. (2003), *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Seuil/La République des idées, Paris.
- Chauvel L. (2006), *Les classes moyennes à la dérive*, Seuil/La République des idées, Paris.
- Chauvel L. (2002), *Le destin des générations. Structure sociale et cohortes en France au XXe siècle*, PUF, Paris.
- Chenery H., Ahluwalia M. (1974), *Redistribution with Growth*, Oxford University Press, Oxford.
- Cherkaoui M. (2009), "L'ordre sociopolitique et la confiance dans les institutions au Maroc », Programme d'études « Lien social », IRES, Rabat.
- Clark C. R. J. (1995), "More Evidence on Income Distribution and Growth," in *Journal of Development Economics*, 47(2), pp. 403-427.
- Comité Européen pour la Cohésion Sociale (2004), *Stratégie de cohésion sociale révisée*, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 27 avril.
- Conseil Supérieur de l'Enseignement (2009), « Etat et perspective du système d'éducation et de formation », *volume 2, Rapport analytique 2008*.
- Conseil Supérieur de l'Enseignement (2009), *Programme national d'évaluation des acquis, 2008*.
- Conseil Supérieur de l'Enseignement (2009), *Atlas du système d'éducation et de formation, 2009*.
- Cousin O. (1998), *L'efficacité des collèges : sociologie de l'effet d'établissement*, PUF, Paris.
- Dahan M., Tsiddon D. (1998), "Demographic Transition, Income Distribution and Economic Growth", in *Journal of Economic Growth*, 3(1), pp. 29-52.
- Deiningner K., Olinto P. (2000), *Asset distribution, Inequality and Growth*, Mimeo, World Bank.
- Dimeglio I., Hanchane S. (2009), «Institutions, confiance et richesse des nations. Vers une analyse internationale comparative de la situation marocaine", in *Critique économique*, n° 24, printemps.
- Dubois D. (2006), *L'émergence de relations de confiance-réciprocité au sein d'une population d'agents économiques*, thèse de doctorat en sciences économiques, Université Montpellier I, Laboratoire Montpelliérain d'Economie Théorique et Appliquée.
- Durkheim E. (1893), *De la division du travail social*, PUF, Paris, 2007.
- Dworkin R. (2000), *Sovereign Virtue. The Theory and Practice of Equality*, Harvard University Press.
- Dworkin R. (1981), *What is Inequality?* Part 2: Inequality of Resources, *Philosophy and Public Affairs*, 10, pp. 243-345.
- Easterly W. (2001), "The Middle Class Consensus and Economic Development", *Journal of Economic Growth*, Springer, Vol. 6, N°4, pp. 317-335.

- Easterly W., Ritzen J., Woolcock M. (2005), "Social Cohesion, Institutions and Growth", *Draft Policy Research Working Paper*, World Bank, Washington DC.
- Ehrhart (2009), *The Effects of Inequality on Growth, a Survey of the Theoretical and Empirical Literature*, ECINEQ WP 2009-107.
- Fay M. (1993), *Illegal Activities and Income Distribution: A Model of Envy*, Department of Economics, Columbia University.
- Ferroni M. (2008), *Development under Conditions of Inequality and Distrust: Social Cohesion in Latin America*, IFPRI.
- Fleurbaey M. (2001), « Quelques réflexions sur la mesure des inégalités et du bien-être social », *Inégalités économiques*, Conseil d'analyse économique, Paris, La documentation française.
- Forbes K. J. (2000), "A Reassessment of the Relationship between Inequality and Growth", *American Economic Review*, 90(4), pp. 869-887.
- Fukuyama F. (1995), *Trust: The Social Virtues and the Creation of Prosperity*, Penguin Books, New York.
- Gadrey J. (2006), *En finir avec les inégalités*, Paris, Mango.
- Galor O., Zeira J. (1993), "Income Distribution and Macroeconomics", *Review of Economic Studies*, 60(1), pp. 35-52.
- Glaeser E., Laibson D., Sacerdote B. (2000), « An Economic Approach to Social Capital », *NBER*, WP n° 7728.
- Hall P.A., Soskice D. eds. (2001), *Varieties of Capitalism. The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford: Oxford University Press.
- Haut Commissariat au Plan (2008), *Dynamique de l'inégalité et de la pauvreté et croissance économique au Maroc*.
- Helliwell J. (2001), "Social Capital, the Economy and Well-Being, in Keith Banting" K., Sharpe A., St-Hilaire F. eds., in *The Review of Economic Performance and Social Progress*, IRPP and CSLS.
- Helliwell J., Putnam R. D. (1995), "Economic Growth and Social Capital in Italy", in *Eastern Economic Journal*, Vol 21, N°3, pp. 295-307.
- Ichiro K., Kennedy Bruce P., Lochner K. and Prothrow-Stith D. (1997), "Social Capital, Income Inequality, and Mortality", in *American Journal of Public Health*, Vol. 87, N° 9.
- Jamarillo F. (1995), *Distribution du revenu, composition de la demande et croissance*, MAD, Université de Paris 1, miméo.
- Jenson J. (1998), « Les contours de la cohésion sociale : l'état de la recherche au Canada », *étude des RCRPP*, numéro 3.
- Kaldor N. (1956), "Alternative Theories of Distribution", in *Review of Economic Studies*, 23, 83-100.
- Knack S. (2001), "Trust, Associational Life and Economic Performance", in J.F. Helliwell (ed) *The Contribution of Human and Social Capital to Sustained Economic Growth and Well Being*, HRDC, Quebec Ottawa, March 19-21, 2000, pp. 172-202.

- Kuznets S. (1955), "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*, XLV (1), pp. 1-28.
- Lewis A. (1954), *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, Manchester School of Economic and Social Studies, vol. 22.
- Li H., Zou H. F. (1998), "Explaining International and Intertemporal Variations in Income Inequality", *The Economic Journal*, 108, pp. 26-43.
- Maurin E. (2009), *La peur du déclassement*, Seuil/La République des idées, Paris.
- Murphy K., Shleifer A., Vishny R. (1989), "Income Distribution, Market Size and Industrialization", *Quarterly Journal of Economics*, 104, pp. 537-564.
- Okun A. M. (1975), *Equality and Efficiency: The Big Tradeoff*, Washington: The Brookings Institutions.
- Parent A. (2001), « Protection sociale, croissance et inégalités », in *Rapport du Conseil d'Analyse économique : Les inégalités économiques*, La Documentation française, Paris.
- Perrotti R. (1996), "Growth, Income Distribution and Democracy, What the Data Say", *Journal of Economic Growth*, 1(2), pp. 149-187.
- Perrotti R. (1994), "Income Distribution and Investment", *European Economic Review*, 38(3-4), pp. 827-835.
- Perrotti R. (1993), "Political Equilibrium, Income Distribution and Growth", *Review of Economic Studies*, 60(4), pp. 755-776.
- Perrotti R. (1992), "Fiscal Policy, Income Distribution and Growth", Columbia University, *Working Paper* 636, November.
- Persson T., Tabellini G. (1994), "Is Inequality Harmful to Growth ?", *American Economic Review*, 84, pp. 600-621.
- Piketty T. (2001a), *Les hauts revenus en France au XXème siècle. Inégalités et redistributions, 1901-1998*, Grasset, Paris.
- Piketty T. (2001b), « Les inégalités de long terme », *Inégalités économiques*, Conseil d'analyse économique, Paris, La Documentation française.
- Piketty T. (1997), *L'économie des inégalités*, La Découverte, Collection « Repères », Paris.
- Piketty T. (1994), « Inégalités et redistributions. Développements théoriques récents », *Revue d'économie politique*, 104(6), pp. 764-780.
- Putnam R. D. (2000), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Simon and Schuster, New York.
- Putnam R. D. (1995), "Bowling Alone: America's Declining Social Capital", in *Journal of Democracy*, January, 1995.
- Putnam R. D., Leonardi R., Nanetti R. Y. (1993), *Making Democracy Work, Civil Traditions in Modern Italy*, Princeton University Press, Princeton, NJ.
- Ravallion M., Chen S. (2004), "Measuring Pro-poor Growth", World Bank Working.
- Rawls J. (1971), *Théorie de la justice*, Seuil, Paris, 1987.

- Rodrik D. (1999), "Where Did All the Growth Go? External Shocks, Social Conflicts, and Growth Collapses", in *Journal of Economic Growth*, December.
- Roemer J.E. (1998), *Equality of Opportunity*, Harvard University Press.
- Rousseau J.-J. (1754), *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, Gallimard, 1969.
- Salama P. (2006), *Le défi des inégalités, une comparaison Amérique latine/Asie*, La Découverte, Paris.
- Salanié B. (2002), *Théorie économique de la fiscalité*, Economica, Paris.
- Schuller G. (2004), « Economie et confiance. La confiance, un facteur indispensable mais complexe », in *Actes de la Section des sciences morales et politiques*, Institut Grand-Ducal, Luxembourg, Vol. VIII.
- Sen A. (1992), *Repenser l'inégalité*, Seuil, Coll. "L'histoire immédiate", Paris, 2000.
- Sen A. (1982), *Poverty and Famines : An Essay on Entitlements and Deprivation*, Oxford, Clarendon Press.
- Soudi K. (2009), « Equité et réformes fiscales au Maroc : le cas des subventions et de la taxe sur la valeur ajoutée », Document de travail, Haut Commissariat au Plan.
- Sterdyniak F. (2006), « La redistribution par la fiscalité : un objectif encore tenable ? », Document de travail, n° 20006-2, OFCE, janvier.
- Stiglitz J. E. (1969), "The Distribution of Income and Wealth Among Individuals", *Econometrica*, 37:3, 382-97.
- Stiglitz J. E., Greenwald B. (2003), *Towards a New Paradigm in Monetary Economics*, Cambridge University Press.
- Zak P., Knack S. (2001), "Trust and Growth", *Economic Journal*, Vol. 11, N° 470, pp. 295-321.
- Zizek S. (2008), *La Parallaxe*, Fayard, coll. « ouvertures », Paris.

Tableaux, graphiques et encadrés

➤ Tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de la cohésion sociale.

Tableau 2 : Inégalités devant la dépense : le coefficient de Gini (1985 et 2007).

Tableau 3 : Répartition des inégalités par région en 2007.

Tableau 4 : Répartition des inégalités par genre en 2007.

Tableau 5 : Modèles multi-niveaux expliquant les acquis des élèves.

Tableau 6 : Barème d'imposition de 2009.

Tableau 7 : Les classes moyennes: fractions, taille et niveaux de revenu.

Tableau 8 : Confiance interpersonnelle : moyenne Maroc.

Tableau 9 : Caractéristiques individuelles et confiance interpersonnelle.

➤ Graphiques

Graphique 1 : Incidence de la croissance des dépenses (2001-2007).

Graphique 2 : Structure de la dépense des ménages entre 2001 et 2007.

Graphique 3 : Structure de la dépense des ménages par milieu (2001 et 2007).

Graphique 4 : Disparités de la dépense (exprimées en termes de quantiles).

Graphique 5 : Evolution de la pauvreté et de la vulnérabilité entre 1985 et 2007.

Graphique 6 : Une distribution par région de la pauvreté et de l'inégalité en 2007.

Graphique 7 : Pauvreté *versus* inégalité selon les régions et le milieu en 2007.

Graphique 8 : Pauvreté et vulnérabilité par genre (1985-2007).

Graphique 9 : Ecart de pauvreté entre les deux sexes entre 1985 et 2007.

Graphique 10 : Pauvreté, vulnérabilité et capital humain (2007).

Graphique 11 : Inégalités de dépense et capital humain (2007).

Graphique 12 : Pauvreté et vulnérabilité selon les catégories socioprofessionnelles (2007).

Graphique 13 : Classement des CSP en fonction de la dépense annuelle moyenne par personne pour le premier et le dernier décile (2007).

Graphique 14 : Inégalités de dépenses selon les catégories socioprofessionnelles (2007).

Graphique 15 : Taux net de scolarisation (2007-2008).

Graphique 16 : Taux net de scolarisation au primaire par pays en 2005-2006.

Graphique 17 : Evolution du nombre d'hôpitaux et de lits pour 100.000 habitants (2001-2006).

Graphique 18 : Répartition régionale du nombre d'habitants par établissement sanitaire (2001-2007).

Graphique 19 : Répartition régionale du nombre d'habitants par lits hospitaliers (2001-2007).

Graphique 20 : Répartition régionale du nombre d'habitants par médecin et par pharmacie (2001-2007).

Graphique 21 : Evolution de l'espérance de vie à la naissance, selon le sexe et le milieu de résidence (1987-2006).

Graphique 22 : Répartition par région du taux de décès en 2004 et du taux d'incidence en 2006.

Graphique 23 : Densité dans les logements par milieu de résidence et selon le sexe du chef de ménage (2001).

Graphique 24 : Pourcentage des ménages branchés à l'eau potable par milieu de résidence en 2006.

Graphique 25 : Moyens d'élimination des ordures dans le milieu urbain (en % des ménages) en 2001.

Graphique 26 : Mode d'évacuation des eaux usées (en % des ménages) par milieu de résidence en 2001.

Graphique 27 : Disposition des éléments de confort en % des ménages.

Graphique 28 : Structure des recettes fiscales (2008).

Graphique 29 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2007.

Graphique 30 : Taux apparent de la TVA selon les catégories sociales en 2007.

Graphique 31 : Taux apparent de la TVA selon les classes de dépenses en 2001.

Graphique 32 : Les frontières des classes moyennes (critère du revenu par ménage et mois).

Graphique 33 : Confiance interpersonnelle.

Graphique 34 : Défiance interpersonnelle.

➤ **Encadrés**

Encadré 1 : Indicateurs des conditions de vie des ménages.

Encadré 2 : Indicateurs de scolarisation.

Encadré 3 : Analyse hiérarchique.

➤ **Figures**

Figure 1. Typologie des classes moyennes.